



# FRONTIÈRES ET MENACES TRANSFRONTALIÈRES AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST PENSER LA MENACE TERRORISTE DANS L'ESPACE

---

**Caroline Roussy** / Directrice de recherche,  
Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)

Octobre 2023



## À PROPOS DE L'AUTRICE ET DE LA DIRECTRICE DE L'ÉTUDE



**Caroline Roussy** / Directrice de recherche, IRIS

Caroline Roussy est directrice de recherche à l'IRIS et directrice de l'Observatoire Sahel. Ses travaux portent principalement sur les questions de frontières, de territoires, de processus identitaires et d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

*Les analyses – hormis les contributions de spécialistes – proposées dans cette étude n'engagent qu'elle.*

## CARTOGRAPHIE

Les cartes présentes au sein de cette étude ont en partie été réalisées par Antoine Diacre, Victor Pelpel et Marc Verzeroli pour l'IRIS.

## REMERCIEMENTS

Boni Hervé Adjé, doctorant en histoire contemporaine, Université Félix Houphouët-Boigny

Alain Antil, directeur du Centre Afrique subsaharienne, Ifri

Arthur Banga, enseignant-chercheur à l'Université Houphouët-Boigny, directeur de séminaire à l'École de Guerre de Zambakro (Côte d'Ivoire)

Rodge Marie Consolatrice, journaliste

William F.S Miles, professeur, Northeastern University

Souleymane Gassama, dit Elgas, écrivain, journaliste, essayiste, chercheur associé à l'IRIS

Jean-Marc Gravellini, ancien directeur des opérations à l'Agence française de développement (AFD), chercheur associé à l'IRIS

Peer de Jong, Colonel des troupes de Marine, vice-président de l'institut Themis Cheikh Daniel Kéré, enseignant-chercheur à l'université Thomas Sankara

Jean-Pierre Maulny, directeur adjoint, IRIS

Wassim Nasr, journaliste à *France 24*, spécialiste des mouvements djihadistes, chercheur au Soufan Center (New York, États-Unis)

Albert Pahimi Padacké, ancien Premier ministre du Tchad

### *Remerciements dans le cadre d'entretiens :*

Souleymane Jules Diop, ambassadeur du Sénégal auprès de l'UNESCO en France  
Alioune Sall, docteur en sociologie, directeur exécutif de l'Institut des futurs africains (IFA)

Francis Simonis, maître de conférences (HDR), Histoire de l'Afrique à l'Université d'Aix-Marseille, professeur au Collège de Défense du G5 Sahel à Nouakchott.

### *Remerciements pour la mise en page de cette étude :*

Coline Laroche, chargée de communication à l'IRIS

### *Remerciements au stagiaire*

Yao Kan Koffi, étudiant à IRIS Sup'

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>1. ÉTAT DE LA CONNAISSANCE SUR LES FRONTIÈRES AFRICAINES : DE LA NÉCESSITÉ D'AVOIR LES BONS OUTILS D'ANALYSE .....</b>	<b>8</b>
1.1. La concurrence des discours et l'inaction politique aux frontières	8
1.2. L'artificialité des frontières africaines	9
1.3. Les frontières, aux origines de la « balkanisation » du continent africain ?	11
1.4. Les frontières en Afrique sont aussi le produit d'une histoire africaine	13
1.5. Les frontières en Afrique, cela n'existe pas ?	14
1.6. Aux frontières, des États africains nécessairement faillis ?	19
1.7. Que faut-il en retenir ?	21
<b>2. IDENTIFICATION DES FACTEURS DE CONFLICTUALITÉ .....</b>	<b>23</b>
2.1. Intégration de la frontière dans les répertoires de mobilité spatiale	23
2.2. Les espaces frontaliers : un sanctuaire terroriste ?	24
2.3. Les frontières : épice de la menace djihadiste ?	27
2.4. Comment la menace se propage-t-elle ? Évolutions	29
<b>3. LES FRONTIÈRES DES ZONES DE TENSIONS. ÉTUDES DE CAS .....</b>	<b>32</b>
3.1. Imprécision des limites de la frontière	32
3.2. Le foncier en situation de frontière. Études de cas	36
3.3. La Casamance : étude de cas d'une région périphérique	38
3.4. Des zones d'opportunités plurielles : le cas du Liptako-Gourma	41
3.5. Les réserves naturelles : repaires terroristes ?	45
3.6. Tous les segments frontaliers ne sont pas sources de violence : le cas Mauritanie/Mali	50
<b>4. IDENTIFICATION DE LA NATURE DE LA MENACE AUX FRONTIÈRES .....</b>	<b>54</b>
4.1. La figure erratique de l'ennemi	54
4.2. Menace djihadiste : fin des territoires et émergence d'un Sahélistan ?	57
<b>5. GÉRER LES ESPACES FRONTALIERS .....</b>	<b>60</b>
5.1. Gérer les espaces : de l'échelon continental à l'échelon régional	60
5.2. Commissions nationales de gestion des frontières	67
5.3. Cas pratique de projet intégré : l'exemple de la FRS-Cameroun (mission PNUD)	73
<b>CONCLUSION : CONNAÎTRE POUR MIEUX ANTICIPER .....</b>	<b>81</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>84</b>
<b>ANNEXE 1.....</b>	<b>85</b>
<b>ANNEXE 2.....</b>	<b>87</b>

## CARTOGRAPHIES

Carte 1 – État des lieux des ressources au Liptako Gourma et des zones d’attaques terroristes .....	26
Carte 2 – Attaques perpétrées par des groupements djihadistes entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2015 et le 3 octobre 2023 .....	28
Carte 3 – Nature des frontières de la Côte d’Ivoire avec les pays qui lui sont limitrophes .....	33
Carte 4 – La continuité transfrontalière des villages transfrontaliers (Sine Saloum - Gambie).....	36
Carte 5 – Casamance : le plus vieux conflit d’Afrique .....	38
Carte 6 – La continuité transfrontalière des villages transfrontaliers (Casamance / Gambie) .....	40
Carte 7 – Occupation de l’espace dans le Liptako - Gourma.....	43
Carte 8 – Occupation de l’espace dans le Liptako-Gourma .....	45
Carte 9 – Forêt de Baria.....	49
Carte 10 – Attaques perpétrées au niveau de la frontière entre la Mauritanie et le Mali .....	50
Carte 11 – Carte de situation du bassin du lac Tchad .....	74
Carte 12 – Cameroun : Facilité régionale pour la stabilisation dans la région de l’Extrême-Nord .....	74
Carte 13 – La frontière entre Amchidé/Banki (Cameroun/Nigeria).....	75
Carte 14 – Carte Edouard de Martonne, 1925 .....	85
Carte 15 – Carte des peuplements de la Gambie, Charlotte Quinn, 1972 .....	86
Carte 16 – Mauritanie : Le groupement nomade dans ses missions de contrôle des frontières .....	90
Carte 17 – Carte des migrations et des personnes déplacées internes au Sahel et en Afrique du Nord .....	94
Carte 18 – Cartographie de la gestion des réfugiés et des déplacés internes au Tchad.....	95
Carte 19 – Cartographie des mouvements migratoires en direction de la Côte d’Ivoire et des camps de réfugiés mis en place par l’État ivoirien .....	98

## INTRODUCTION

- « - Maréchal : Eh ! dis donc, t'es sûr que c'est la Suisse là-bas en face, hein ?  
 - Rosenthal : Aucun doute !  
 - Maréchal : Ça se ressemble tellement, mon vieux !  
 - Rosenthal : Ah ! Qu'est-ce que tu veux, la nature s'en fout ! Une frontière, ça se voit pas, c'est une invention des hommes »<sup>1</sup>.

Longtemps les frontières des États africains n'ont pas été l'objet de politique de gestion dédiée. Empêtrés dans des idéologies qui se sont structurées durant la période coloniale, les gouvernants ont tardé à se réapproprier les frontières, pourtant limite et point de départ du territoire sur lequel ils exercent leur pouvoir. Il faut bien avouer que les frontières héritées de la colonisation ont mauvaise réputation. Leur tracé un peu au hasard sur une carte autour d'une table à Berlin, « le partage du gâteau africain », sont des images qui continuent de peupler les représentations africaines et européennes.

Sur le ton de la boutade mondaine, Lord Salisbury, Premier ministre britannique, n'avait-il pas asséné, au sujet de la délimitation des frontières en Afrique : « Nous avons entrepris de tracer des lignes sur les cartes de régions où l'homme blanc n'avait jamais mis le pied. Nous nous sommes distribué des montagnes, des rivières, des lacs, à peine gênés par cette petite difficulté que nous ne savions jamais exactement où se trouvaient ces montagnes, ces rivières et ces lacs »<sup>2</sup>. Dans cette assertion, accréditant la thèse de l'artificialité des frontières, où le mépris le dispute au cynisme, cette haute autorité érigeait l'ignorance au statut d'allégorie de la totipotence des colonisateurs dans une Afrique réduite à une stricte conception naturaliste, les populations autochtones étant balayées d'un revers de rhétorique. À poursuivre la métaphore de cette haute autorité de l'époque, l'Afrique, réduite à un simple jeu de cartes, aurait été « distribuée » selon le bon plaisir des acteurs européens, tandis que sa valeur nominale demeurait inconnue.

Si l'ignorance de la valeur des territoires est feinte, un examen des textes de l'époque montre une réalité plus complexe et nuancée, éloignée des boutades de salon. Les arbitrages pour arrêter une frontière sur une carte furent nombreux, parfois laborieux, parfois en adéquation avec les frontières des royaumes précoloniaux, d'autres fois non. Restituer la trame et le rythme des négociations, comprendre l'enracinement desdites frontières dans la longue durée, suppose de considérer qu'elles sont issues de processus historiques coloniaux, mais également africains. Leur matrice n'est pas uniquement exogène. La déconstruction du savoir

<sup>1</sup> Extrait du film *La Grande Illusion* de Jean Renoir paru en 1937.

<sup>2</sup> Cité in AQUARONE Marie-Christine, *Les frontières du refus : 6 séparatismes africains*, France, Softcover, p. 6.

prendra sans doute du temps, tant la brutalité de la colonisation semble résumée par ces balafres, cette succession de lignes droites, courbes *a priori* dénuées de signification.

Ces représentations qui ont une histoire ont longtemps entraîné une cécité politique dans la gestion des écosystèmes frontaliers où l'on observe pourtant, depuis une décennie, une coagulation des actes djihadistes. Entre 1997 et 2019, 42 % des événements violents et des victimes recensées par ACLED en Afrique de l'Ouest étaient, en effet, localisés à moins de 100 kilomètres d'une frontière terrestre<sup>3</sup>. Comment comprendre cet enkystement de la violence au niveau des zones frontalières, et plus particulièrement entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger ? Comment lutter contre une menace transterritoriale dans un cadre de guerre asymétrique ? Comment cette menace se diffuse-t-elle ? Par quels canaux ? Est-il possible d'enrayer la dynamique mortifère qui gagne de proche en proche les pays du golfe de Guinée ? Sur quels repères spatiaux s'appuyer ? Pourquoi, enfin, les populations frontalières s'accommodent-elles de la présence des djihadistes et pourquoi ne montrent-elles pas davantage de pugnacité ?

L'objectif de cette étude n'est pas d'apporter des solutions, mais de proposer de nouveaux outils à la réflexion stratégique. Étymologiquement, se porter au front, en frontière, c'est imposer territorialement un rapport de forces. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, ce schéma se complexifie, sans être tout à fait désuet. Il s'agit de penser autrement le rapport à l'espace, au territoire et à la frontière nécessitant de se placer dans une perspective transterritoriale.

Le travail présenté, et plus particulièrement la partie théorique, est issu de la thèse de doctorat de l'auteur de l'étude « La construction de la frontière sénégal-gambienne : territoires, territorialités identités 1850-1989 » soutenue en 2015 à Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Ce travail avait combiné la fréquentation d'archives dans différents centres à Dakar, Banjul, Nantes, Kew Gardens et à la Courneuve ; la lecture d'ouvrages, d'articles scientifiques et de la littérature grise. Deux missions de terrain avaient été consacrées à la rencontre de frontaliers sur des tronçons de frontière Casamance/Gambie et Sine Saloum/Gambie. Il s'était agi de mener une analyse à la croisée des terrains mêlant sources écrites et sources orales. Certains résultats présentés ici pour la partie sénégal-gambienne peuvent être obsolètes, les missions datant de 2009, mais ils montrent la complexité des écosystèmes frontaliers surtout en l'absence de politique de gestion de ces espaces<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> WATLHER Olivier J., « Frontières, sécurité et développement en Afrique de l'Ouest », *Notes ouest-africaines*, 26, Éditions OCDE, novembre 2019, p.21.

<sup>4</sup> ROUSSY Caroline, *La construction de la frontière sénégal-gambienne : territoires, territorialités, identités (1850-1989)*, Paris I – Panthéon Sorbonne, thèse de doctorat, dir. P. Boilley, 2014, 632 p.

L'espace étudié ici est le Sahel et l'Afrique de l'Ouest. Des études de cas sont proposées afin d'étayer l'argumentaire tout en considérant que la diversité des situations frontalières dans cet espace ne saurait être épuisée dans le cadre de ce travail. Des chercheurs, des journalistes ont également été sollicités pour approfondir des points dont ils sont spécialistes. D'emblée il est à souligner que nous ne partageons pas tous les mêmes catégories d'analyse. Certains avancent que la porosité des frontières et problématiques quand l'auteur de cette étude affirme, après Michel Foucher, que les frontières sont muettes, c'est leur gestion ou plutôt leur absence de gestion par les États contigus qui favorisent leur perméabilité. Ces différences d'appréciation loin d'être antagoniques, sont complémentaires et permettent de nourrir la réflexion.

## 1. ÉTAT DE LA CONNAISSANCE SUR LES FRONTIÈRES AFRICAINES : DE LA NÉCESSITÉ D'AVOIR LES BONS OUTILS D'ANALYSE

Les États sahéliens et ouest-africains ont dans l'ensemble tardé à mettre en place des politiques de gestion intégrée des frontières tant deux idées ont prédominé : i) leur artificialité supposée due à une matrice coloniale et ii) leur résorption inéluctable du fait du continuum culturel et social de part et d'autre des frontières (ressemblance ethnique, résurgence des royaumes précoloniaux, etc.). On observe ainsi, dans l'espace public, une concurrence des discours qui a considérablement empêché l'action politique. Les politiques africains imputent le mal développement du continent aux frontières héritées de la colonisation, se défaussant de tout bilan critique de leur action. Nombre d'intellectuels considèrent, quant à eux, que les politiques mus par une « politique du ventre », davantage sourcilleux de leurs prérogatives étatiques (avantages monétaires) que du sort de leurs concitoyens sont dans l'incapacité de négocier entre eux les voies d'une intégration régionale. Suivant ces différents canevas qui redistribuent volontiers les responsabilités, les populations africaines sont soit campées dans le rôle de victimes ayant arbitrairement été divisées, soit érigées en héroïnes ordinaires, leur quotidien n'ayant nullement été altéré par l'apposition de frontières européennes. La preuve en est le dynamisme des réseaux de contrebande ou le fait que les mêmes « ethnies » puissent également être retrouvées de part et d'autre des dites frontières. À différents niveaux, un consensus se dégage toutefois : les Occidentaux sont responsables de cette situation. Ces différentes lectures achèvent de semer la confusion, là où la situation est déjà d'une très grande intrication. La complexité n'est pourtant pas synonyme de confusion.

Aussi, un bilan, certes technique, s'impose pour mieux articuler les connaissances. Les premiers éléments d'analyse qui en découleront permettront de proposer des outils de réflexion nouveaux afin d'appréhender comment les terroristes se meuvent dans l'espace, les outils de stratégies spatiales, la grammaire identitaire dont ils disposent. Ces premiers éléments permettront, enfin, de comprendre en quoi la Force conjointe (FC) G5 Sahel – quoiqu'actuellement en berne – s'est révélée une prouesse politique.

### 1.1. La concurrence des discours et l'inaction politique aux frontières

- Les populations africaines ont été divisées par des frontières artificielles.
- Les frontières coloniales n'ont pas altéré les relations entre les populations : continuum ethnique, parenté, etc.

- Les populations africaines, contrairement aux États (« politique du ventre »), sont intégrées. Exemples : ethnies, contrebande, etc.
- Les États, en fonction des intérêts défendus, œuvrent en faveur de l'intégration.
- Les huit communautés économiques et régionales œuvrent en faveur de l'intégration régionale avec pour objectif l'avènement des États-Unis d'Afrique (agenda 2063 de l'UA).
- Les frontières africaines n'existent pas.

Il s'agira de reprendre l'ensemble de ces arguments et d'en montrer les limites.

## 1.2.L'artificialité des frontières africaines

« Avant la délimitation, le problème de la frontière se présente sous un aspect dynamique. C'est un débat, un procès en vue d'une séparation de deux compétences, de deux influences affrontées. Il consiste à poser dans une zone déterminée le problème de la délimitation et de le résoudre<sup>5</sup>. »

### *L'artificialité des frontières : un non-sens géographique*

Comme l'a montré le géographe Michel Foucher, dans son ouvrage *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, paru en 1988 et réédité en 1991, les concepts de « frontière naturelle » et son antonyme immédiat de « frontière artificielle » n'ont aucune valeur heuristique : la frontière est, par nature, le résultat de négociations politiques, donc toujours artificielle. Des repères topographiques considérés comme des obstacles physiques ont pu être retenus dans des dispositifs militaires stratégiques de types défensifs et/ou offensifs et ce, sans considération des éléments de géographie humaine nécessitant de comprendre que les frontières sont du temps inscrit dans l'espace, voire des temps inscrits dans des espaces<sup>6</sup>.

### *La conférence de Berlin ou le mythe de la division du gâteau africain*

Le partage du « gâteau africain » lors de la conférence de Berlin (1884-1885), pour imprégner les imaginaires collectifs, est en réalité un mythe historique. Berlin fut la première conférence internationale consacrée à l'Afrique sans participation des principaux concernés, à savoir les Africains. C'est dans cette absence des acteurs africains à la table des négociations que se nichent les rapports de domination coloniale, et non dans des règles de délimitation des

<sup>5</sup> GEOUFFRE de LAPRADELLE Pierre, *La frontière*, Thèse de 3e cycle, Université de Paris, Faculté Science économique, Paris, 1928, p. 37.

<sup>6</sup> FOUCHER Michel, *L'invention des frontières*, Paris, FEDN, 1987, 325 p. ; FOUCHER Michel, *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, (1988) 1991, 691 p.

frontières qui ne furent jamais discutées durant cette conférence<sup>7</sup>. Cette conférence n'est, par ailleurs, jamais mentionnée dans les traités internationaux portant délimitation de frontières. Elle n'a donc aucune valeur juridique. Une approche téléologique, dont le narratif s'est fixé dans les années 1920, l'a désignée comme responsable du découpage des frontières.

### *L'artificialité des frontières : un discours rodé durant la colonisation*

Les premiers à avoir critiqué la disposition des territoires placés sous leur contrôle furent les gouverneurs coloniaux français. Durant la Première Guerre mondiale, ils ne cessèrent de plaider en faveur d'une rationalisation du bloc Afrique-Occidentale française (AOF), débarrassé de ses enclaves britanniques. En effet, outre les réseaux de contrebande qu'ils ne pouvaient contrôler, la conscription (1914-1918) s'était révélée particulièrement laborieuse – de nombreux jeunes hommes s'étaient réfugiés côté britannique, où les colonisés n'étaient pas enrôlés.

Le discours sur l'artificialité des frontières africaines s'est structuré durant la période coloniale et est devenu, au nom d'un panafricanisme militant, l'étendard de l'anticolonialisme sans jamais avoir été interrogé<sup>8</sup>. Ce « discours-obstacle » empêche pourtant de comprendre les rythmes et logiques qui ont prévalu aux tracés des frontières et à leur réappropriation à différents niveaux d'échelle sur la plus ou moins longue durée.

### *L'artificialité des frontières africaines : le consensus introuvable*

Dans le champ intellectuel, il n'y a pas de consensus parmi les chercheurs sur la question de l'artificialité des frontières. Les débats côté francophone demeurent vifs et virulents. La question semble moins passionnée côté anglophone. On observe un grand dynamisme du réseau de recherche anglophone, African Borderlands Research Network (ABORNE)<sup>9</sup>, tandis que les études francophones restent marquées par l'apathie – réseau Frontafrique (2008-2012)<sup>10</sup>.

<sup>7</sup> KATZENELLENBOGEN S., « It didn't Happen at Berlin », in ASIWAJU Anthony, NUGENT Paul, *African boundaries. Barriers, conduits and opportunities*, London, New York, Pinter-Center of African Studies/University of Endinburgh, 1996, pp. 21-34; HARGREAVES John D., *Prelude to the Partition of West Africa*, London, MacMillan, 1963, p. 337

<sup>8</sup> LEFEBVRE Camille, « La décolonisation d'un lieu commun. L'artificialité des frontières africaines : un legs intellectuel colonial devenu étendard de l'anticolonialisme », *Revue des Sciences Humaines*, 2011/1 (n°24), pp.77-104 ; LEFEBVRE Camille, « Frontières artificielles : les origines d'un discours », participation à l'atelier Études africaines et frontières invisibles, Première rencontre du Réseau des Études africaines en France 29, 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2006, CNRS, Paris. Disponible sur : <http://www.etudes-africaines.cnrs.fr/ficheateliers.php?recordID=16> consulté le 29 octobre 2008.

<sup>9</sup> Site de l'African Borderlands Research Network, disponible sur : <https://www.aborne.net/>

<sup>10</sup> Site du projet « FrontAfrique », disponible sur : <https://www.frontafrique.org/>

Le tracé des frontières continue d'être vécu comme une balafre, un stigmate de la colonisation côté africain. Certains africanistes comme Kémi Séba font systématiquement référence à cette blessure originelle<sup>11</sup>. Du côté français, la connaissance progresse lentement, même si l'Académie de Paris a tranché en 2019 et est revenue sur le mythe de la conférence de Berlin<sup>12</sup>. En somme, le discours des « frontières tracées à la règle et au crayon un peu au hasard » demeure à bien des égards majoritaire, toute remarque contradictoire étant perçue comme un révisionnisme de type négationniste.

### 1.3. Les frontières, aux origines de la « balkanisation » du continent africain ?

#### *Le mythe d'une Afrique précoloniale unie*

Dans les représentations, on observe que les frontières héritées de la colonisation sont perçues comme ayant entraîné une « balkanisation », une division du continent laissant croire au mythe d'une Afrique précoloniale unie. Cette lecture qui surligne la faute originelle coloniale participe, paradoxalement, à la déshistoricisation du continent.

Pourtant, les frontières africaines ont jusqu'ici été beaucoup plus stables que les frontières européennes, les conflits ayant été majoritairement de nature intra-étatique. Le problème est moins ceux que la colonisation a divisés que ceux que la colonisation a réunis. En effet, les territoires délimités durant la colonisation avaient été des territoires d'exploitation à partir desquels fut organisé le trafic de marchandises (traite négrière, traite arachidière, etc.). Ils n'avaient pas vocation à devenir des États-nations indépendants.

#### *La division socio-culturelle a une histoire*

L'argument de la ressemblance (continuum ethnique, familial, etc.) est fréquemment brandi pour mieux disqualifier la frontière d'origine coloniale qui aurait artificiellement divisé les populations<sup>13</sup>, artificialité du reste transcendée à travers de nombreux niveaux d'échanges

<sup>11</sup> Voir discours du 25 octobre prononcé au MGIMO, Institut des relations internationales de Moscou.

<sup>12</sup> Académie de Paris, « La Conférence de Berlin (1884-1885) », disponible sur : [https://pia.ac-paris.fr/portail/jcms/p1\\_1887963/la-conference-de-berlin-1884-1885](https://pia.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_1887963/la-conference-de-berlin-1884-1885)

<sup>13</sup> L'anthropologue d'origine gambienne Ébrima Sall valorise, quant à lui, dans son ouvrage *Sénégal : territoires, frontières, espaces et réseaux sociaux* la ressemblance sociale et culturelle entre les populations situées de part et d'autre de la frontière sénégal-gambienne et souligne ainsi : « (...) une frontière ne peut être plus "artificielle" [sic] que celle qui coupe un même peuple en deux et précisément sur le lieu même qui lui servait jusque-là d'artère » [p.9]. Il signe et assène « le caractère doublement étranger des frontières actuelles (dans leurs origines et dans leur signification) les rend du même coup "illégitimes" » [p.9]. Pour confirmer son analyse, il affirme que la phrase « Nun nyep ben lanu », littéralement du wolof en français selon la traduction qu'il propose « nous sommes un peuple », est la phrase qui revient le plus souvent lorsque Sénégalais et Gambiens se rencontrent [P.2]. À cette traduction, il accole en français et entre crochets comme si le sous-

(mariages, contrebande, etc.). Or la ressemblance socio-culturelle n'est pas le signe le plus évident d'une division imposée par les colonisateurs. Cet argument obère, en effet, la mobilité des populations, voire l'utilisation de la frontière comme opportunité dans leur répertoire de mobilité(s) spatiale(s) sur la plus ou moins longue durée.

Les liens familiaux, socioculturels et/ou religieux ont pu, en effet, s'écrire, se renforcer, à des fins plus ou moins intéressées en interaction avec l'histoire de la frontière inscrite dans leur territorialité (au sens d'espace subjectif transterritorial), la frontière fonctionnant tout à la fois comme une césure, mais également comme un pont, une couture entre les populations. La division ethnique peut par conséquent être une construction historique<sup>14</sup>.

L'argument de la division des ethnies nécessite une connaissance de l'histoire des ethnies, des frontières et des mobilités spatiales pour être démontré. La preuve par des cartes ethniques est un non-sens. Les cartes sont signifiantes du regard de celui qui traduit spatialement ce qu'il voit ou cherche à voir (voir Annexe 1).

### *Des royaumes, des villages divisés ?*

En ce qui concerne l'argument de la division des royaumes ou des villages, cela reste à démontrer. Contrairement à ce que l'on a longtemps cru, les colonisateurs avaient une assez grande connaissance du terrain (voir les récits d'explorateurs comme ceux de Mungo Park).

Deux options ne sauraient être éludées. D'une part, des royaumes ont pu être divisés par le tracé des frontières. Dans ce cas de figure, il est plus intéressant de savoir comment cette scission a pu être traduite sur le terrain (tensions internes ? Reconfigurations géopolitiques ?). D'autre part, des royaumes ont pu être englobés dans un seul et même territoire, ce qui était peu contraignant dans un cadre intrainpérial et négociable dans un cadre interimpérial moyennant des négociations de poches territoriales (système compensatoire).

Dans le cas supposé de la division des villages, une connaissance des archives coloniales montre que non seulement ce fut plus l'exception que la règle, tant les colonisateurs souhaitaient s'éviter des « tracasseries administratives », mais encore des enquêtes de terrain

---

entendu allait de soi « c'est la colonisation qui nous a divisés » [p.2]. Au travers de ce fragment de discours Ébrima Sall actualise la différence produite par l'histoire coloniale pour mieux la disqualifier et valoriser l'appartenance à une même aire culturelle, le wolof fonctionnant comme langue d'unification ce qui pose problème puisque tous les Sénégalais et les Gambiens ne le parlent pas nécessairement. Voir SALL Ébrima, *Sénégalie : territoires, frontières, espaces et réseaux sociaux*, Bordeaux, CEAN, Université de Bordeaux I, 1992 et SALL Ébrima, « La Gambie : un État exigu et enclavé » in MÉDARD Jean-François, *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991.

<sup>14</sup> La division des ethnies s'est écrite à partir d'une grille de lecture ethnographique inventée par les colonisateurs, résultat d'un regard extérieur objectivant, réifiant et essentialisant à des fins de contrôle et d'exploitation. D'un coup de crayon, les sociétés furent classifiées, délimitées, enfermées dans des cadres territoriaux, indépendamment de leur historicité ou de leurs dynamiques propres.

permettent de révéler que des villages ont pu être fondés après les opérations de démarcation, à proximité de la frontière, afin de pouvoir bénéficier du double système administratif, normatif ou fiscal instruit de part et d'autre d'une ligne-frontière. Par conséquent, si des villages se retrouvent, aujourd'hui, à cheval sur la frontière, cela n'est pas nécessairement dû à un héritage colonial, mais procède de logiques tactiques qu'il convient de faire ressurgir et suppose de s'intéresser aux récits de fondation.

Enfin, l'argument de la division de familles ne saurait être exclu. À l'époque coloniale comme aujourd'hui, les déplacements ont rarement pu être empêchés.

#### **Le cas des villages en situation de frontière**

Les villages en situation de frontière sont dans une position complexe, sinon à ce qu'une entente claire entre les États contigus ait arbitré leur position et que les noms des villages soient clairement répertoriés et notifiés entre les États parties à la situation de frontière. Par une expansion du bâti, un village peut se retrouver dépendant d'un double système administratif, et donc être revendiqué par deux États. Un droit de poursuite dans ce type de cas doit être négocié tant les questions de violation de la souveraineté se posent. En cas de relations diplomatiques acrimonieuses, un simple incident peut entraîner une escalade de la violence.

### **1.4. Les frontières en Afrique sont aussi le produit d'une histoire africaine**

De nombreux travaux de chercheurs ont pu montrer de possibles coïncidences entre des segments de frontières coloniales et des frontières de royaumes précoloniaux. Il convient cependant de se garder de tout dogmatisme, l'absence de repère tangible sur le terrain demeurant une hypothèse crédible.

Les recompositions géopolitiques dans certains cas permettent de comprendre comment la frontière a pu être i) délimitée sur une carte et ii) démarquée sur le terrain dans le cadre de commissions mixtes de délimitation.

**La frontière de Gambie** a été tracée à 10 kilomètres des deux rives du fleuve Gambie, à main levée sur une carte, au cours d'un huis clos parisien en août 1889 – après plus de vingt ans de négociations –, indépendamment des considérations de la géographie humaine. Au moment de la délimitation, l'espace sénégalais était confronté à un double dynamique d'émiettement et de recomposition des pouvoirs<sup>15</sup>. Les acteurs européens tirèrent parti des divisions sur le terrain tout autant que les acteurs politiques africains purent dorénavant jouer leur propre partition, à partir du nouveau rapport de forces induit par les Européens, pour affirmer ou confirmer localement leur autorité. Il y eut, par conséquent, une co-fabrication de la frontière de Gambie dans un cadre asymétrique : les colonisateurs avaient une idée arrêtée de ce que devait être la délimitation de la frontière de Gambie, tandis que les acteurs locaux restaient arrimés à des grilles de lecture locales. C'est dans cette dissymétrie des projets que la frontière émergea. Elle n'est, par conséquent, pas tout à fait de facture exogène, mais à la croisée d'une histoire coloniale et africaine<sup>16</sup>.

Au-delà de la considération de l'occupation précoloniale de l'espace qui permet d'appréhender la complexité des négociations coloniales dans le choix du tracé d'une frontière, la part africaine de ces frontières peut être appréhendée à travers une analyse des pratiques transfrontalières.

Les frontières droites, à angles droits, etc., ont aussi une histoire. Elles procèdent d'arbitrages politiques dont les logiques, pour paraître aujourd'hui absurdes, ne l'étaient pas nécessairement au moment de leur délimitation.

### 1.5. Les frontières en Afrique, cela n'existe pas ?

Il est intéressant de noter que l'idée selon laquelle les frontières seraient une invention coloniale perdure. Or si la frontière-ligne westphalienne a bien été imposée par les Occidentaux, les rapports entre les royaumes et/ou empires, etc., étaient campés par des zones tampons plus ou moins lâches<sup>17</sup>. La notion de frontière est donc africaine. C'est, du reste, une donnée anthropologique<sup>18</sup>.

<sup>15</sup> Voir « La Sénégambie dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : conquêtes et résistances », in BARRY Boubacar, *La Sénégambie du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, Traite négrière, Islam, Conquête coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1988.

<sup>16</sup> ROUSSY Caroline, *La construction de la frontière sénégal-gambienne op. cit.*

<sup>17</sup> ZIDOUEMBA Dominique Hado, « Les frontières du Sénégal. Sources archivistes et bibliographiques » in DIOP Momar-Coumba (ed.), *Le Sénégal et ses voisins*, Dakar, Société Espace-Temps, 1994, pp. 215-250.

<sup>18</sup> DEBRAY Régis, *Éloge des frontières*, Paris, Gallimard, 2013, [première parution 2010, 96 p.

### *Les logiques des stratégies spatiales : l'intégration de la distorsion*

Sans la pratique, la frontière même démarquée ne dit rien. Elle est muette. D'où l'intérêt d'analyser au plus près les pratiques spatiales qui traduisent, selon Michel de Certeau, « des manières de penser investies dans des manières d'agir »<sup>19</sup>. Dès l'époque coloniale, et ce en raison des différences de gestion – plus marquées en situation interimpériale, la frontière a été intégrée comme **source d'opportunités plurielles** (pour fuir l'impôt, le contingentement, le travail forcé, etc.) ou comme **outil de spéculation** permettant de tirer des bénéfices pécuniaires. La frontière ne fait ainsi sens que par rapport aux pratiques qu'elle engendre, qui elles-mêmes concourent à sa territorialisation ; c'est cette dialectique qui permet d'appréhender sa complexité. C'est donc aux logiques des stratégies spatiales qu'il convient de s'intéresser.

### *Les réseaux de contrebande*

Les réseaux de contrebande sont souvent présentés comme une forme de résistance aux cadres territoriaux imposés par la colonisation ou comme l'exemple d'une intégration par le bas réussie. Or ces pratiques transterritoriales, transgressives et par conséquent contrebandières au regard des systèmes normatifs sont l'indice d'une instrumentalisation et d'un jeu sur les distorsions créées à partir des frontières. Ces types de pratiques spatiales, qu'elles génèrent des revenus importants ou non, ont intégré la frontière comme outil de spéculation, confirmant bien plus qu'elles n'infirment son enracinement et démontrent une intégration de la désintégration.

### *Continuum socioculturel et discontinuité territoriale*

Si des signes permettent de lire non une rupture, mais bien une continuité des liens familiaux ou socioculturels par-delà ou indépendamment des frontières, et qui se vérifie de manière tout à fait pertinente à l'échelle d'un individu et/ou d'un groupe, en revanche, au cours de la traversée de la frontière, il y a changement d'état civil.

En cas de franchissement de la frontière, les individus et/ou groupes se retrouvent plus ou moins intégrés dans des systèmes administratifs différents. C'est l'intégration, l'appropriation, l'instrumentalisation de ces normes dans des cadres administratifs différenciés qui a induit une différenciation des processus d'identification, l'identité nationale s'imposant progressivement comme référent identitaire potentiellement opératoire.

---

<sup>19</sup> CERTEAU Michel de, *L'invention du quotidien. Arts de faire*, Paris, Folio, pp. XL, XLI.

Ce changement d'identité au moment du franchissement de la frontière est à retenir. Si les identités socioculturelles (« ethnies »), religieuses ou familiales sont un ferment des interactions transfrontières, elles s'épuisent face aux cadres nationaux de référence ou plus simplement face à la dureté des conditions de vie. Lors d'un repli, d'une retraite, d'une installation dans un tiers territoire, les terroristes, à moins d'avoir des ressources en partage ou de s'imposer sous la contrainte, ne peuvent rester durablement. À tout le moins, la question des ressources et du système économique doit être interrogée.

### *Frontière et identités*

L'usage rhétorique de l'identité nationale – avérée – est d'abord stratégique. Elle n'exprime pas nécessairement de loyauté, mais plutôt une filiation de type fonctionnaliste pour que les États s'engagent, arbitrent et précisent les limites de la frontière, car ce sont bien les imprécisions des limites qui sont source de différends. La mobilisation de l'identité nationale ne saurait pour autant exclure que les populations frontalières, économiquement pauvres et fragiles, n'aient le plus souvent d'autre choix dans la gestion de leur quotidien que celui de privilégier une grammaire du vivre-ensemble. Cette situation crée des solidarités transétatiques, mais qui n'ont jusqu'à présent jamais été porteuses ni d'un projet territorial ni d'un projet identitaire alternatif aux États souverains dans le cadre des frontières reconnues comme intangibles par l'OUA en 1963.

### *Les embedded*

L'ethnologue américaine Donna Flynn, rompue à une expérience de terrain sur la frontière Bénin/Nigeria, a pu mettre en évidence une **codification de l'espace** par les populations bordières<sup>20</sup>. Elle montre que ces dernières sont en situation d'incarner la frontière (les « embedded ») et soulignent combien, localement, elles ont imposé leurs propres règles, comme des taxes sur les produits de contrebande en transit. Cette analyse est extrêmement motivante, dans le sens où l'on peut d'ores et déjà subodorer un enchevêtrement voire une compétition normative au niveau de la frontière.

---

<sup>20</sup> FLYNN Donna, « « We are the border ». Identity, Exchange, and the State along the Benin-Nigeria Border », *American Ethnologist*, 24 (2), 1997, pp. 311-330.

### Définition de la frontière, du territoire et des territorialités

À la jonction du territoire objectif de l'État (circonscrivant une aire juridique, politique et administrative) et des territorialités subjectives au sens de zones de parcours qui peuvent être transétatiques (bien que juridiquement pas toujours codifiés), la **frontière** est en même temps une construction politique de chaque État indépendamment et aussi celle de deux ou plusieurs États contigus, qui localement doit être appréciée à travers des pratiques spatiales des populations. La frontière est une limite politique circonscrivant un cadre normatif et à partir duquel s'affirme un **territoire**. C'est dans cette relation frontière/État qui secrète des normes que le territoire est compris ici.

À un niveau local, la frontière est une construction à « ras du sol »<sup>21</sup>. Elle peut être considérée comme zone et ligne dans les répertoires spatiaux des populations. Ces différents types de pratiques confirment les limites du territoire tout autant qu'ils dessinent un nouveau type d'espace : **la territorialité**. Ce concept emprunté aux géographes est ici à envisager comme un processus articulé sur deux territoires et permet, de ce fait, de faire ressortir les logiques de la mobilité d'un individu et/ou d'un groupe<sup>22</sup>. Il permet de s'affranchir de la question de la proximité et d'envisager des mobilités et/ou réseaux sur de grandes échelles. Le concept de territorialité se surajoute à celui de **zone frontalière** – plus ou moins trois kilomètres de part et d'autre des frontières pour les géographes - peut être envisagé sur de vastes distances.

Ce cadre conceptuel permettra un positionnement par rapport aux travaux existants.

<sup>21</sup> Expression empruntée à REVEL Jacques, « L'histoire au ras du sol », introduction à l'ouvrage de G. Levi, *Le pouvoir au village, histoire d'un exorciste dans le piémont du XVII<sup>ème</sup> siècle*, Gallimard, Paris, 1989, 32 p.

<sup>22</sup> DI MÉO Guy, BULÉON Pascal, « territoire et territorialité » in *Géographie sociale et territoire*, Paris, Nathan, 1998, pp. 82-84; ALDHUY Julien, « Au-delà du territoire, la territorialité ? », *Géodoc*, 55, 2008, pp. 35-42 ; RAFFESTIN Claude, « Territorialité: concept ou paradigme de la géographie sociale ? », *Geographica Helvetica*, 1986, n°2, pp. 1-96; RAFFESTIN Claude (1986), « Ecogénèse territoriale et territorialité », in AURIAC Franck, BRUNET Roger, *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard, Paris, pp. 173-185.

### Traduction spatiale des identités : du répertoire identitaire en situation de frontière

Sur cette question identitaire, Peter Sahlins apporte des pistes de réflexion extrêmement motivantes. En se focalisant sur un segment de frontière entre la France et l'Espagne à une échelle régionale, la Cerdagne, sise en plein cœur des Pyrénées à une altitude moyenne de 1 200 mètres, Peter Sahlins montre comment les populations frontalières, par leurs usages et leurs pratiques, ont fait de cette frontière un enjeu d'appropriation, au sens de limite juridico-administrative définissant une propriété, un droit d'usage. Il souligne ainsi que les populations frontalières, ayant intégré les normes produites par les États dont elles dépendaient, ont participé à l'enracinement de la frontière franco-espagnole. Il conteste les paradigmes d'analyses classiques selon lesquels l'identité nationale serait portée par le seul État, identifié comme un centre, et rayonnerait par cercles concentriques jusqu'à la périphérie, en avançant l'idée selon laquelle la nation peut également émerger, au niveau de la périphérie, selon un rythme et des logiques contextuels endogènes. Il érige ainsi l'intégration des normes étatiques en élément de différenciation identitaire<sup>23</sup>. Si à un niveau micro-local, la frontière est ligne et zone selon des stratégies individuelles et de groupes sociaux, dans ces différents cas, qui ne s'opposent pas nécessairement, les acteurs convoquent alternativement une identité nationale (cas de la frontière-ligne) et/ou locale (cas de la frontière-zone). Suivant cette logique, la mobilisation de l'argument de la frontière-ligne renvoie à un référent juridico-politique de type national, tandis que celle de la frontière-zone repose sur des critères transnationaux de type local. La mobilisation de l'identité nationale (dans le cadre territorial) et l'identité locale (dans le cadre des territorialités) procèdent ainsi souvent de logiques instrumentales<sup>24</sup>. Cette labilité identitaire, non exclusive et toujours renégociable, montre une dialectique des allégeances communautaires et nationales qui, si elle ne conteste pas les expériences de la territorialisation ou de la construction d'une nationalisation des identités, tend à les complexifier et à les nuancer<sup>25</sup>. C'est dans cette ambiguïté toujours en suspens et en négociation que les deux types d'identité doivent être appréhendés. C'est encore dans la tension entre territoire et territorialité, imposée par l'ambiguïté même de la frontière, qu'il est possible d'interroger à partir de la frontière la construction du territoire de l'État, voire sa possible coïncidence avec la nation, dans le sens défini par Benedict Anderson de : « [...] communauté politique imaginaire et imaginée [...] intrinsèquement limitée et souveraine »<sup>26</sup>.

<sup>23</sup> SAHLINS Peter, *Boundaries. The Making of France and Spain in the Pyrénées*, Berkeley, University of California Press, 1989, 372 p

<sup>24</sup> SINDJOUN Luc, (dir.), *État, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, pp. 10-11.

<sup>25</sup> Voir MEYE Lydie Ella, « La région transfrontalière à l'épreuve de la régulation et de la tolérance de l'immigration », in SINDJOUN Luc (dir.), op.cit., pp. 173-187.

<sup>26</sup> ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, p. 19.

## 1.6. Aux frontières, des États africains nécessairement faillis ?

Les États africains sont souvent frappés du discrédit : « faillite », « fragilités », etc. S'il ne s'agit pas de nier les faiblesses des États africains dans la gestion de leurs frontières, force est de reconnaître que le sous-investissement et la sous-institutionnalisation ont pu procéder de logiques tactiques invitant à sa départir de toute lecture dualiste centre/périphérie. Les États sont ainsi diversement investis dans leurs zones frontalières.

### *Sous-investissement et sous-institutionnalisation chroniques des États dans les zones frontalières*

La ligne frontière est considérée comme le signe le plus évident de l'aboutissement de l'État moderne, corollaire de l'État-nation tel que conçu dans le modèle géopolitique westphalien. En s'appropriant l'espace, selon un modèle concentrique, rayonnant depuis le centre jusqu'à la périphérie, l'État doit progressivement imposer la frontière-ligne à une frontière-zone aux contours indécis. Cette supposée linéarisation de la frontière qui rayonne à partir d'un centre vers la périphérie s'est imposée comme dogme voire comme critère d'évaluation d'un État. Suivant cette logique, un État aux contours linéaires est un État abouti, donc en situation de réussite. Un État aux contours zonaux, présupposant un certain flou, est un État qui ne contrôle pas ses marges et donc apparaît comme disqualifié. Selon cette grille de lecture binaire, prisonnière d'un modèle « géo-idéologique français »<sup>27</sup>, la nature d'une frontière révélerait, par effet de miroir, la nature d'un État. Suivant ce canevas, la porosité des frontières est entendue comme une typicité du mal-développement africain, qui serait le témoin le plus évident de la faillite des États africains. Cette approche centre/périphérie est pourtant loin d'être satisfaisante.

### *Corruption et patrimonialisation : le cas des douaniers*

La sous-institutionnalisation et le sous-investissement chroniques des États dans les zones frontalières résultent d'analyses erronées (pourquoi contrarier le mode de fonctionnement de zones de populations intégrées ?), d'absence de volonté politique ou de tactiques politiques (ne pas trop se faire voir, ne pas trop se faire sentir). Les ressorts de ces stratégies politiques doivent être analysés au cas par cas et séquencés dans la durée. Par exemple, l'État peut parfois se révéler acteur de la contrebande. Au moment de son accession au pouvoir, le président sénégalais Abdou Diouf avait affirmé vouloir lutter contre la contrebande. Or les

<sup>27</sup> FOUCHER Michel, *Fronts et frontières*, op.cit., p. 97.

mourides parties à ce système, tout autant que leur soutien (« ndiguel ») sur le plan politique demeurant nécessaire, les mesures prises ont toujours été dans l'accommodation. Ainsi, des liens entretenus avec des personnalités hautement placées dans la hiérarchie sénégalaise permettent d'obtenir, ce que l'on qualifie pudiquement, quelques facilités. Cette corruption des agents de l'État concerne aussi bien le sommet de la hiérarchie que le douanier en activité sur le terrain<sup>28</sup>, révélant une « patrimonialisation »<sup>29</sup> et, par conséquent, un enracinement de la frontière comme outil de spéculation. L'hypothèse de la corruption des agents étatiques en poste à la frontière, même si elle marque la sous-institutionnalisation de l'État, montre également la difficulté à contourner l'État. Comme l'analyse Karine Bennafla, loin d'être informels, les réseaux d'échanges sont fortement structurés, et leurs rapports aux circuits « reconnus » témoignent d'une intégration étroite aux modes de fonctionnement des États<sup>30</sup>. Ainsi, paradoxalement, le territoire de l'État et l'État lui-même sont confirmés par ces pratiques. L'hypothèse d'une co-production de la sous-institutionnalisation qui a longtemps perduré n'est pas à éluder. C'est, par conséquent, dans l'urgence que la gestion des frontières doit être repensée.

### *La contrebande : une intégration par le bas réussie ?*

Loin de défier les frontières des territoires, la contrebande montre suffisamment l'intégration des discontinuités produites à partir de la frontière. Elle confirme la territorialisation des États, bien qu'elle permette de démultiplier les répertoires de territorialités qui échappent au contrôle étatique.

La contrebande doit toutefois être appréciée à différents niveaux. Il existe, en effet, un hiatus entre des personnes impliquées dans le commerce parallèle pour assurer au quotidien un minimum vital (économie de survie) et une classe de commerçants estampillée « barons

<sup>28</sup> Au cours des années 1980, le contrebandier Keiba Lô était connu en Ségambie pour ses pouvoirs mystiques lui permettant non seulement d'échapper aux tirs de balles, mais encore de se rendre invisible auprès des douaniers. Ses pouvoirs empêchèrent des années durant son arrestation tandis qu'il livrait des commandes de marchandises arrivées par la Gambie aux commerçants de Kaolack (Sénégal – Sine Saloum). Longtemps les récits épiques des courses-poursuites entre les douaniers et Keiba Lô alimentèrent les colonnes du quotidien sénégalais, *Le Soleil*. Lors de son arrestation en 1996, à Sokone, son fils rapporte [entretien en 2009] que Keiba était descendu de son véhicule comme à l'accoutumée pour aller payer les douaniers. Ce jour-là, contrastant avec les habitudes qui avaient été prises jusqu'alors, une embuscade lui fut tendue. L'histoire de Keiba Lô est sans doute l'exemple type de la collusion entre douaniers et contrebandiers qui favorisèrent ses activités transfrontalières jusqu'au jour où, selon toute vraisemblance, l'État sénégalais chercha à y mettre un terme afin de faire acte d'autorité. Les douaniers qui sans aucun doute avaient tiré bénéfice de cette activité changèrent leur manière de procéder. In Roussy Caroline, *op.cit.*

<sup>29</sup> SINDJOUN Luc (dir.), *État, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, pp. 10-11

<sup>30</sup> BENNAFLA Karine, « La fin des territoires nationaux, État et commerce en Afrique Centrale », *Politique africaine*, n°73, mars 1999, pp. 25-49. Voir également ROITMAN Janet « The Politics of Informal Markets in subsaharan Africa », *Journal of Modern African Studies*, 28, 4, 1990, p. 671-696. MEAGHER Kate, *Informal integration or economic subversion : the development and organization of parallel trade in subsaharan Africa*, Paper for IDRC/ECOWAS Conference on West African Integration, Dakar, 11-15, January 1993, 29 p.

fraudeurs », « mafias », suivant les classifications usitées, qui retirent des bénéfices substantiels de la rente frontalière.

**Que ce type de trafic génère ou non des rentes importantes, on observe que les réseaux sont structurés par des rapports de parenté, de clientèle ou par l'appartenance à une même religion ou à une même ethnie. L'efficacité et la cohésion de ces réseaux reposent sur des logiques sociales qui ont su s'adapter aux bouleversements qu'ont pu rencontrer les sociétés sahéliennes et ouest-africaines.**

Les mouvements des circuits de contrebande, loin d'être fixes, peuvent changer de direction en fonction de la conjoncture et des politiques économiques et monétaires pratiquées par les gouvernements. Loin d'être immuables, les réseaux montrent donc une grande capacité d'adaptation et permettent l'introduction de nouveaux acteurs commerciaux. Les réseaux ne concurrencent pas le territoire national sur lequel, au contraire, ils s'appuient. Les territorialités, malgré leur caractère transétatiques, ne génèrent pas de nouvelles appartenances identitaires.

### 1.7. Que faut-il en retenir ?

L'ensemble des définitions et grilles d'analyse, sans jamais épuiser la complexité de la réalité, permettent de proposer des cadres de réflexion nouveaux et de disposer d'outils de compréhensions clairs de la menace terroriste.

- Les terroristes peuvent se déplacer facilement d'un territoire à l'autre en mobilisant l'argument socioculturel de la ressemblance. Ces réseaux peuvent être éprouvés sur de plus ou moins longues distances. À l'évidence, les répertoires identitaires et spatiaux des terroristes sont démultipliés, la frontière fonctionnant comme un lien, un liant dans les déplacements, tout en se révélant une limite protectrice au-delà de laquelle les terroristes peuvent trouver refuge, opportunité marquée en cas d'absence de droit de poursuite entre deux administrations contiguës.
- Si ce répertoire est un avantage sérieux, il est en même temps limitatif. Il est difficile de se déplacer en dehors dudit réseau socioculturel (clan, ethnie). La plupart des organisations (Ansar Dine, la Katiba Macina ou Boko Haram) ne parviennent pas à développer un projet politique et religieux capable de transcender les frontières ethniques ou nationales. La plupart dépendent financièrement et militairement de ce type d'allégeance. Au sein même du réseau, des tensions peuvent transparaître si l'entraide n'a pas de contrepartie monnayable, et ce, à moins d'être physiquement

contrainte. Sur le plan spatial, les mouvements des djihadistes sont également contraints par la topographie – même si souvent ils ont une grande connaissance des milieux pratiqués – ou plus sûrement par les points de ravitaillement (exemple : essence).

- Les identités sont des constructions. La menace peule, qui sera abordée dans le cadre de cette étude, est un équilibre entre la somme de lectures de personnes aussi bien assignées dans cette identité que des personnes qui assignent et/ou se sont réapproprié cette assignation.
- Au sein de l'université française, les chercheurs répugnent à utiliser le terme d'ethnie – qui n'est jamais problématique chez les anglo-saxons –, alors qu'il s'agit d'un répertoire identitaire auquel les Africains ont recours. L'ethnicisation des rapports vient d'une réification voire d'une rigidification des interactions qui ne peuvent plus se revendiquer d'identité plurielle, l'altérité ne pouvant plus se concevoir en dehors d'un groupe reconnu et désigné.
- Les terroristes ont une très bonne connaissance des cadres territoriaux qu'ils utilisent aussi bien pour se déplacer que pour s'enrichir, et notamment prospérer sur une économie parallèle. L'affirmation de territoires alternatifs dans le cadre d'un État peut être discutée. À ce stade, la fin de territoires reconnus sur le plan international ne transparaît pas.
- Les zones frontalières ne peuvent être traitées par un seul État. La résolution des problèmes, la pacification de ces espaces de conflictualité ne peut se concevoir que dans le cadre d'une gestion intégrée supposant la participation de deux ou plusieurs États contigus.
- Plus on se rapproche des frontières-lignes, et ce en dépit de leurs imprécisions et des tensions que cela peut charrier, plus le sentiment d'appartenance à une nation peut s'avérer marqué (cf. demande d'implication de l'État), ce qui n'est pas exclusif de situations de défiance à l'égard de l'État. C'est dans cette complexité que les cadres territoriaux doivent être appréciés.
- La FC G5 Sahel a été un projet extrêmement novateur en ce sens qu'il autorisait le droit de poursuite suivant les fuseaux à plus ou moins 50 ou 100 kilomètres de part et d'autre d'une frontière-ligne. Les États partis au G5 Sahel avaient réussi à surmonter des blocages historiques et politiques.

L'argument d'une typicité frontalière africaine a vécu. Les frontières ont certes été tracées par les colonisateurs, mais leur histoire est aussi africaine. L'intégration des populations doit être analysée en fonction de contextes précis et précisés. Il y a bel et bien des solidarités transétatiques au quotidien dues à une situation de proximité qui n'ont jamais été porteuses d'un projet territorial alternatif au territoire de l'État. À ce niveau d'analyse, les populations peuvent être intégrées à partir de la réappropriation de la distorsion instruite par l'effet-frontière. Par conséquent, le terme d'intégration utilisé par les gouvernements, les organisations régionales, etc., mériterait d'être précisé à défaut d'être perpétuellement dilué dans des représentations erronées qui galvaudent l'appréciation de la réalité frontalière et *in fine* des politiques adoptées.

## 2. IDENTIFICATION DES FACTEURS DE CONFLICTUALITÉ

Les zones frontalières sont devenues particulièrement violentes au cours de la dernière décennie au Sahel. Il s'agit ici de définir des outils utiles permettant d'identifier les segments frontaliers à mettre sous observation dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

### 2.1. Intégration de la frontière dans les répertoires de mobilité spatiale

Tableau 1 – Pourquoi les acteurs étatiques et non étatiques traversent-ils une frontière ?

Acteurs étatiques	Acteurs non étatiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rétablir l'ordre : couper les lignes de communication, détruire les bases des insurgés, exercer leur droit de poursuite</li> <li>• Aider ou déstabiliser un voisin</li> <li>• Coordonner une offensive régionale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se relocaliser dans une autre région ou pays après avoir été vaincu par les forces gouvernementales</li> <li>• Utiliser les zones frontalières pour recruter, entraîner et planifier des attaques</li> <li>• Exploiter les faiblesses de l'État et les revendications locales</li> <li>• Utiliser la frontière comme ressource (contrebande)</li> </ul>

Source : Adaptation de l'auteurice à partir de Walther and Miles<sup>31</sup>.

<sup>31</sup> WALTHER Olivier, MILES William (dir.), *African border disorders: Addressing transnational extremists organizations*, Routledge, New York, 2018.

Le tableau ci-dessus montre que les acteurs étatiques sont impliqués dans la sécurisation des lignes-frontières, point de départ et limite de leur action. En cas de dépassement de ce cadre territorial, ils sont alors inscrits dans des logiques territoriales de type offensives plus ou moins licites, en fonction des contextes.

Les acteurs non-étatiques quant à eux, à la jonction du territoire objectif de l'État et des territorialités subjectives, ont une relation au territoire plus lâche puisque dans des tactiques défensives/offensives, ils peuvent se réfugier d'un côté ou de l'autre de la ligne-frontière, tout autant que leurs zones d'évolution (territorialités) peuvent être articulées sur deux ou plusieurs territoires. Ils évoluent dans le cadre de territorialités transterritoriales dont les distances par rapport à la frontière sont plus ou moins étendues. Il est parfois nécessaire de s'affranchir des limites kilométriques référentielles (10, 30, 50, 100 ou 200 kilomètres) par rapport à la ligne-frontière afin d'observer les réseaux qui s'étendent sur de vastes espaces et permettent de ravitailler (essence, motos, etc.) les terroristes. L'espace mental et dès lors géographique dans lequel évoluent les terroristes doit être cartographié.

## 2.2. Les espaces frontaliers : un sanctuaire terroriste ?

Il existe différents types d'espaces frontaliers en fonction de la géographie des lieux, de leur desserte ou non par des infrastructures, de leur intérêt économique et/ou de leur taux de peuplement.

Les chercheurs Campana et Ducol identifient quatre facteurs conjugués qui amplifient l'effet-sanctuaire de certains espaces frontaliers : i) une faible densité de population ; ii) une moindre gouvernance politique ; iii) la corruption et la violence ; iv) une pauvreté endémique et de faibles indices de développement humain<sup>32</sup>.

La faible densité de population d'une frontière est un indicateur, paradoxalement, intéressant de mesure du niveau de menace terroriste. Dans ce cas particulier, la frontière est à considérer comme ressource potentielle dans les dispositifs de mobilités spatiales des populations : zone de circulation et potentiellement de contrebande, etc. dont l'attractivité peut être accrue en cas d'identification de ressources telles que minerais d'or ou autres. C'est l'absence de codification de ces espaces dans un contexte de compétition pour le monopole des ressources qui attise les violences. **Pour prévenir le déploiement de l'extrémisme violent dans ces zones, il est nécessaire d'en identifier les ressources et de les cartographier.** Si les États sont considérés comme ayant failli dans la gestion de leurs périphéries, ces périphéries sont belles

<sup>32</sup> CAMPANA Aurélie, DUCOL Benjamin, « Rethinking terrorist safe havens: Beyond a state-centric approach », *Civil Wars*, 2011, vol.13 /4, pp. 396-413.

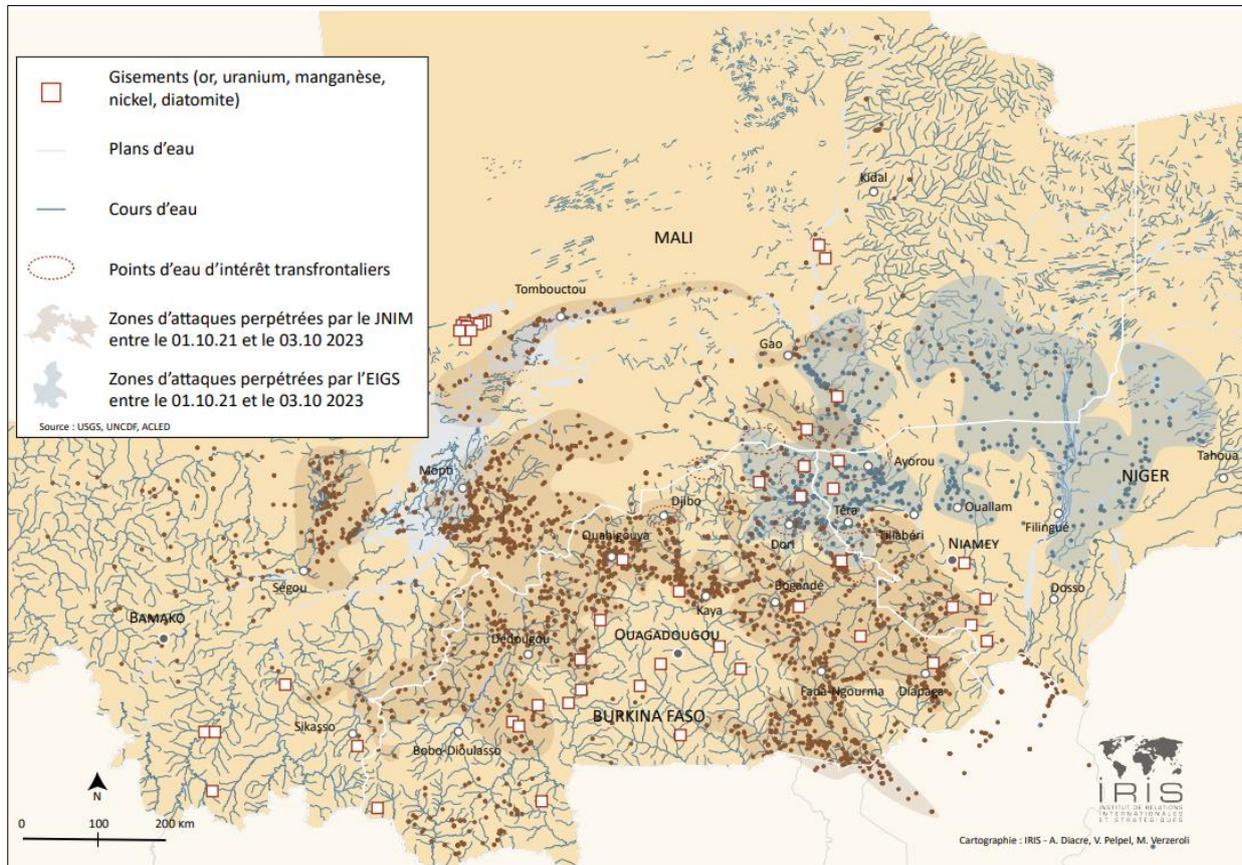
et bien plurielles. Les zones peu peuplées sont actuellement écartées du champ de la réflexion et de l'action politiques alors même que c'est dans ces espaces que se régénèrent et prolifèrent les groupes armés terroristes. **Il est urgent de considérer que les zones frontalières peu peuplées, mais identifiées comme sources d'opportunités sont de possibles sanctuaires pour les groupes armés terroristes.**

La pauvreté, les faibles IDH, la frustration n'entraînent pas systématiquement ou de la violence ou du terrorisme même si ces facteurs cumulés créent un terreau favorable à la greffe du djihadisme. **L'approche sociologique couplée à une lecture géographique est nécessaire pour comprendre le déploiement de l'extrémisme violent au Sahel et en Afrique de l'Ouest.**

Les violences avérées ou ressenties, couplées à une défection de l'État ne sont pas une typicité de la situation de frontière. En revanche la compétition pour la codification de l'espace en dehors de l'État, dans un entre-deux territorial, favorise le développement de la violence et empêche singulièrement sa résorption. La faible représentativité ou la faible présence de l'État peut être suppléée par les terroristes qui dans certains cas apparaissent comme protecteurs des populations. Ils monnayent du reste leur protection contre le paiement de la zakat (impôt) et imposent la charia. On en conclut que les espaces frontaliers peuvent, dans certains cas, être des zones sanctuaires pour les djihadistes. En investissant ces espaces, ils imposent leurs propres normes façonnant ainsi les zones frontalières et les mentalités des populations avec lesquelles ils interagissent. Dans ce dernier cas, on peut parler d'accommodations : les populations s'accommodent de la présence djihadiste tout autant que ces derniers sont contraints à des inflexions pour pérenniser territorialement leur action ; la typicité de leur situation invitant à comprendre les rythmes et logiques des sociétés locales dans lesquels ils s'implantent/s'enracinent.

La gestion des espaces frontaliers peu peuplés diffère de celle des espaces frontaliers peuplés plus souvent sujets à des tensions foncières.

**Carte 1 – État des lieux des ressources au Liptako Gourma et des zones d'attaques terroristes**



La carte ci-dessus est, à maints égards, intéressante. Elle montre à la fois une coagulation des violences dans la zone dite des trois frontières, mais également sur les secteurs est et ouest du Burkina Faso. Si, en effet, on note la présence de ressources comme or, uranium, manganèse, nickel et diatomite, on peut conclure, comme on le lit du reste souvent, que la région est riche en ressources. C'est d'ailleurs sur ce motif que l'Autorité du Liptako-Gourma a été créée en 1970 afin de valoriser ce potentiel. Dans les représentations, il est donc assuré que la zone regorge de ressources. On peut faire l'hypothèse que cette représentation a pour partie été un des arguments attirant les GAT (groupes armés terroristes) dans cette zone. Cependant au-delà des représentations, la réalité est plus crue. À part l'orpaillage artisanal, pour extraire de l'or, du nickel ou de l'uranium, les couches géologiques superficielles, accessibles par des moyens rudimentaires, s'avèrent généralement trop pauvres pour présenter un intérêt économique significatif. Quant à l'exploitation des couches plus profondes, elle nécessite des moyens matériels et financiers conséquents, ainsi que plusieurs

années d'investissements avant de devenir rentable<sup>33</sup>. Par ailleurs, le transport de matières naturellement peu concentré comme l'Uranium implique la maîtrise, sur place, de procédés de raffinage hors de portée de groupes locaux. Par conséquent, sans ce savoir-faire et cette valorisation, les ressources de la région restent peu exploitables.

On notera toutefois que les GAT se sont arrogé le contrôle des points d'eau transfrontaliers.

### 2.3. Les frontières : épicerie de la menace djihadiste ?

Les frontières sont souvent appréhendées suivant un schéma centre/périphérie dont les limites ont été éprouvées dans le cadre de la première partie de cette étude. Or on observe ces dernières années la centralité de la question frontalière dans les réflexions de chercheurs et de gouvernants, les zones frontières s'étant révélées comme l'un des épiceries de la propagation de la menace.

L'étude *Frontières et conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest* publiée par l'OCDE en 2022 tire les conclusions suivantes :

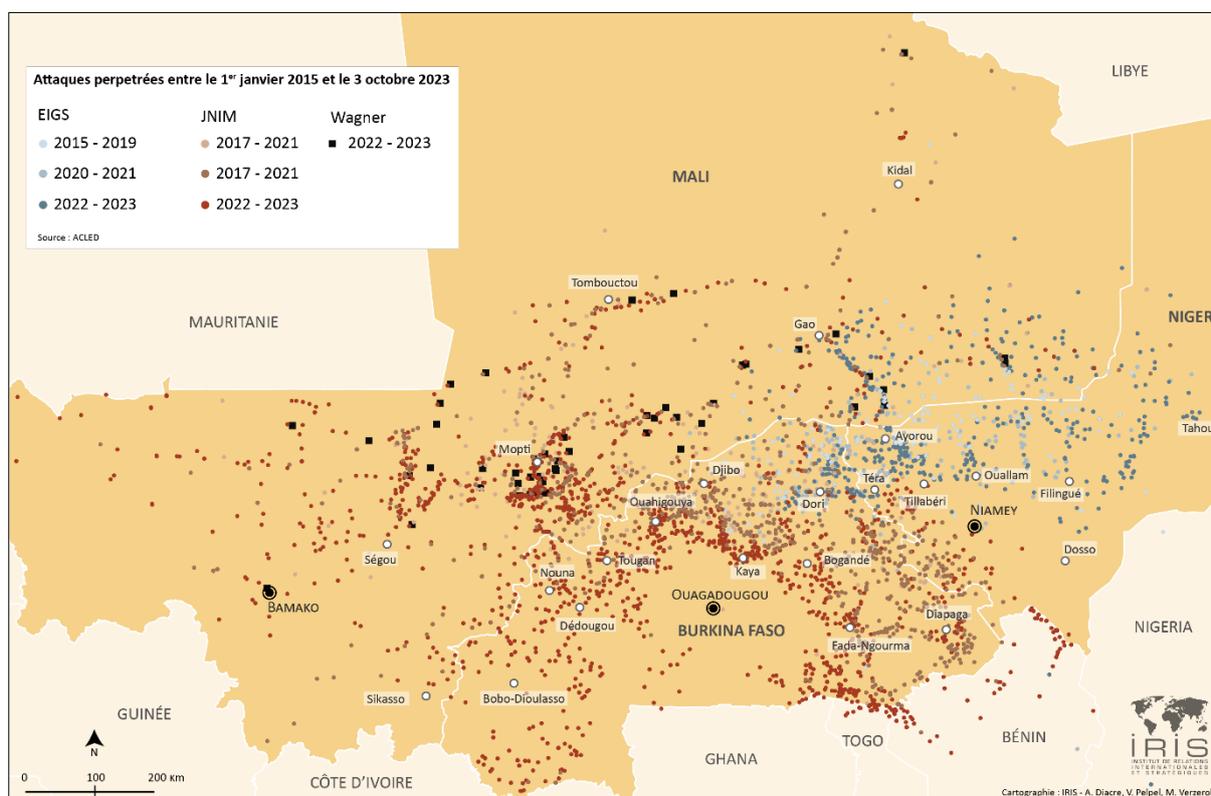
- Une coagulation de la violence au niveau des frontières en Afrique de l'Ouest et au Sahel au cours de la dernière décennie.
- Les événements violents et les décès sont plus fréquents dans les zones frontalières. 10 % des événements violents et des décès sont survenus dans cet espace-temps imparti à moins de 10 kilomètres d'une frontière.
- 23 % des événements violents ont eu lieu à moins de 20 kilomètres d'une frontière en 2021, contre moins de 10 % en 2011<sup>34</sup>.
- Les violences atteignent leur maximum à moins de 10 km d'une frontière, puis diminuent à mesure que la distance par rapport à la ligne-frontière s'accroît. Tous types confondus, 27 % des événements violents se sont produits à moins de 50 km d'une frontière, 46 % à moins de 100 km et 72 % à moins de 200 km<sup>35</sup>.

<sup>33</sup> BOUCHOT Vincent, BANGRAOGO KABORÉ Émile, ITARD Yann, COURTOIS Nathalie, SOMÉ Sylvain, TAPSOBA SY Aïssata et RÉCOCHÉ Gilles, « Burkina Faso, géoressource et société : un projet scientifique Sud-Nord au service d'une gestion raisonnée des géoressources en Afrique intertropicale », *VertigO*, Regards / Terrain 12 janvier 2011. <https://journals.openedition.org/vertigo/10435?lang=pt>

<sup>34</sup> OCDE/CSAO (2022), *Frontières et conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Paris, Éditions OCDE, 2022, p. 90

<sup>35</sup> OCDE/CSAO, *op.cit.*, p.91.

**Carte 2 – Attaques perpétrées par des groupements djihadistes  
entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 3 octobre 2023**



Selon les informations de la base de données ACLED dont on dispose, entre 2021 et 2022 on observe une nette coagulation et augmentation de la violence djihadiste dans les zones frontalières et plus particulièrement dans la zone dite des trois frontières (Mali, Burkina Faso, Niger). L'analyse ne doit toutefois pas céder à un biais théorisant. En effet, en 2023, et ce comparativement aux années précédentes, on observe toujours une augmentation des attaques et une progression des cellules terroristes à l'intérieur des territoires et plus particulièrement au Mali et au Burkina Faso. Au Mali, le JNIM<sup>36</sup> gagne Mopti, Ségou tandis que des cellules progressent en direction de Bamako. Au Burkina Faso, le JNIM à partir de sa présence à Djibo progresse très nettement sur un arc de cercle allant de Bobo-Dioulasso à Fada-Ngourma jusqu'à afficher une présence dans le nord du Togo et du Bénin. L'EIGS<sup>37</sup> renforce son emprise sur la zone des trois frontières ainsi qu'à Mopti (Mali) et progresse en direction du Niger. Il ressort une territorialisation des groupes djihadistes JNIM/EIGS même si certaines cellules peuvent interférer ponctuellement dans les mêmes zones. 2023 est marquée par une nette augmentation des attaques qui sont de plus en plus diffuses et gagnent

<sup>36</sup> JNIM dont la déclinaison en arabe est Jamā'at nuṣrat al-islām wal-muslimīn, en français GSIM : Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans. Le groupe est relié à AQMI (Al-Qaïda au Maghreb islamique)

<sup>37</sup> EIGS : Etat islamique dans le grand Sahara.

par capillarité des pays limitrophes de l'épicentre Mali/Burkina Faso/Niger. Enfin, on observe sans qu'il y ait de concomitance et, sans doute, parce qu'on manque encore de recul, que la présence de la SMP Wagner n'endigüe pas les violences. L'exemple de Mopti et ses environs est à cet égard assez signifiant.

L'EIGS mis à part, on observe que les attaques s'éloignent progressivement des frontières. Dans le cas d'espèce, on peut faire l'hypothèse que ce sont des zones à considérer comme plus ou moins soumises aux groupes terroristes présents.

## 2.4. Comment la menace se propage-t-elle ? Évolutions

### *L'effet vases communicants*

En étant défaits dans un territoire, les acteurs violents non-étatiques – dont les motivations n'ont pas été altérées en battant retraite – peuvent se réorganiser à partir d'un territoire tiers. Dans ce cas de figure, non seulement les groupes armés peuvent se réorganiser, mais encore définir un nouveau centre de violence à partir duquel leur discours et/ou leur *modus operandi* se répand. L'opération Serval, en 2013, a entraîné un repli temporaire ou permanent des djihadistes des zones urbaines vers les zones rurales au Mali puis au Niger. La menace s'est alors diffusée et a pris, après restructuration des groupes, un caractère transnational inédit. Si certains analystes avancent que les djihadistes n'ont pas de frontière, en réalité, c'est tout le contraire. Ils ne cessent de s'appuyer sur les frontières internationales dans leur progression. C'est un des éléments tactiques de leur mobilité spatiale. En l'absence de politique intégrée de gestion des frontières, ils se jouent de ces dernières, tout autant que de leurs discontinuités normatives qui deviennent des lieux d'opportunités plurielles. Les terroristes et groupes criminels organisés sont inscrits dans des territorialités transterritoriales et se déplacent dans le cadre de réseaux leur offrant un espace de mobilité d'une grande volatilité.

C'est suivant ce schéma que l'on peut observer la progression du JNIM ou de l'EIGS au Sahel et en Afrique de l'Ouest, les deux factions étant par ailleurs alliées ou ennemies suivant les conjonctures<sup>38</sup>.

AQMI et le JNIM tirent profit de la frontière entre le nord Mali et le sud de l'Algérie. Avant de se radicaliser, le Malien Iyad Ag Ghali est intervenu au tournant des années 2000 comme intermédiaire dans la libération d'otages occidentaux détenus par le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) qui sévissait alors entre le sud de l'Algérie et le Nord du Mali.

<sup>38</sup> Voir Annexe 2 : NASR Wassim, Les perspectives djihadistes dans le Sahel central, p. 87

Chef d'Ansar Eddine puis du JNIM, il continue selon toute vraisemblance à évoluer entre les deux territoires, tandis que les autorités algériennes ont par la voie des négociations réussi à repousser le djihadisme au-delà des frontières de leur territoire sans toutefois anéantir les cellules pathogènes.

Sur un autre front, on observe que le JNIM se déploie au Centre du Mali et dans la proximité de la frontière entre le Mali et le Burkina Faso. Cette zone est sous la coupe de la Katiba Macina, unité dirigée par le prédicateur peul Amadou Koufa. Des cellules ont également été signalées au niveau de la frontière Mali-Sénégal et de la zone des trois frontières entre le sud du Mali, le sud-ouest du Burkina Faso et le nord de la Côte d'Ivoire. Des attaques contre les forces de sécurité de l'État en Côte d'Ivoire en 2020 et 2021 lui ont été attribuées. Dans le cas particulier de l'EIGS on observe que l'organisation a progressé depuis le Mali jusqu'au Burkina Faso et au Niger où il s'est plus particulièrement implanté dans la région de Tillabéri exploitant des tensions entre éleveurs et pasteurs auxquelles les autorités nigériennes n'ont pas mis un terme.

Dans les tactiques d'utilisation de l'espace, une typicité de la violence aux frontières se dessine.

### *Diffusion et arborescence de la menace : des trajectoires plurielles*

Le parcours d'Ibrahim Malam Dicko, marabout Peul, fondateur du groupe radical Ansarul Islam articulé sur deux territoires que sont le Mali et le Burkina Faso interroge l'expression « expansion de la menace » présupposant un centre bien identifié – ici le Mali – qui par cercles concentriques gagnerait les zones périphériques et dans le cas d'espèce le Burkina Faso dont il était originaire. Cette modélisation expliquerait pourquoi les pays du Golfe de Guinée sont ou seront progressivement touchés par ladite menace. Or l'itinéraire de Malam Dicko contredit cette lecture. Il montre qu'au cours de ses allées et venues, les foyers de violence se démultiplient avec chacun une trajectoire plus ou moins singulière et donc une rationalité située. C'est bien cette arborescence qui complexifie la lutte contre le terrorisme. D'une part, il y a prolifération de la menace avec des terroristes qui utilisent la frontière dans un système offensif/défensif (attaque/repli) avec sur le plan spatial et politique un mobile pour le moins erratique – on ne comprend pas vraiment l'objectif final recherché, aucune base n'étant encore territorialement confortée. D'autre part, il y a réappropriation de la lutte sur des revendications endogènes. Avant d'entamer son processus de radicalisation, Malam Dicko, mû par un désir de justice sociale, avait fondé au Burkina Faso l'association Al-chirad pour

lutter contre les inégalités sociales incarnées par le système de reproduction sociale instauré par les autorités traditionnelles.

Une analyse au ras du sol permet de montrer comment la menace se déploie et comment en une décennie elle s'est implantée dans les zones transfrontières.

### **Informations à renseigner pour évaluer le niveau de dangerosité d'un segment frontalier**

#### Frontières peuplées :

- Segment délimité oui/ non
- Segment démarqué oui/ non

Dans le cas de résultats non-non ou oui-non, quel est le niveau du risque évalué ? Tensions entre les populations bordières ? Entre les États ? Ou les deux cumulés ?

#### Taux d'occupation de l'espace aux frontières :

- Cohabitation éleveur/agriculteur est jugée supportable oui/non

Si le taux d'occupation de l'espace est jugé insupportable, évaluer le type de risque(s) encouru(s)

#### Frontières peu peuplées :

- Identification des ressources disponibles – nature de la/les ressources
- Identification des axes de circulation – type

Ressources, axes de circulations et bonne connaissance des flux des biens licites et illicites doivent permettre de renseigner le niveau d'attractivité de la frontière.

#### Éléments de géographie physique à connaître.

#### Évolutions climatiques.

#### Saisonnalité.

### 3. LES FRONTIÈRES DES ZONES DE TENSIONS. ÉTUDES DE CAS

Les questions frontalières nécessitent de bien maîtriser les écosystèmes pour pouvoir en restituer la complexité. Or les bases de données pour les pays du Sahel sont incomplètes, éparses et non homogénéisées, ce qui ne permet pas de poser des diagnostics pleinement assurés. Des études de cas sont proposées ici à partir de données de première main quand cela aura été possible. Dans d'autres cas, la connaissance de l'histoire, la fréquentation de la littérature et des captures satellitaires permettent de développer un argumentaire et/ou de poser des hypothèses, mais ne peuvent en cas se substituer à des connaissances acquises sur le terrain<sup>39</sup>.

#### 3.1. Imprécision des limites de la frontière

L'imprécision des limites frontalières charrie leur lot de tensions présentes ou à venir, même si ces dernières demeurent ponctuelles dans le temps. Les différents cas recensés sont comme suit :

- Frontière non délimitée et non démarquée
- Frontière délimitée, mais non démarquée

Dans le cas des segments de frontière délimités sur des cartes, mais non démarqués sur le terrain, deux scénarii se distinguent :

- Pas de nomination de commission mixte d'abornement ;
- Nomination d'une commission mixte d'abornement : les bornes érigées à partir de matériau non pérenne, distantes de 2 km - 2,5, ont disparu ;
- Nomination d'une commission mixte d'abornement : en attente de budget.

Lors de dissensions territoriales, les États sont saisis et lorsque l'intérêt supérieur de la nation est en jeu – cas des différends frontaliers portés devant la CIJ –, les règles du droit sont recherchées dans les archives coloniales.

Les commissions de gestion des frontières des pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, lorsqu'elles existent et/ou sont opérationnelles, ont commencé depuis une décennie à renseigner les différentes situations.

---

<sup>39</sup> United Nations Office of the Special Coordinator for Development in the Sahel (OSCDS), United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Moving from Reaction to Action Anticipating Vulnerability Hotspots in the Sahel, A Synthesis Report from the Sahel Predictive Analytics Project in Support of the United Nations Integrated Strategy for the Sahel*, New York, August 2022. Programme alimentaire mondial, *Région du Liptako-Gourma : conflits persistants, pertes des terres agricoles et insécurité alimentaire récurrente*, Rome, PAM, juillet 2020.

En juin 2022, la **présidence du Niger** indiquait comme suit que, sur les 5690 km de lignes frontières nigériennes :

- 85,57% (**4869 km**) sont délimitées ;
- 50,37% (**2866,32 km**) sont délimitées et abornées ;
- 35,19% (**2002,68 km**) sont délimitées et non abornées et ;
- 14,43% (**821 km**) restent encore à délimiter et à aborner.
- Près de 50% des frontières du Niger ne sont pas démarquées<sup>40</sup>.

Loin d'être une typicité nigérienne, la commission nationale des frontières de Côte d'Ivoire (CNF – CI) a établi, en 2020, la carte suivante :

**Carte 3 – Nature des frontières de la Côte d'Ivoire avec les pays qui lui sont limitrophes**



**Legende**

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| ■ District Autonome        | — Lagunaire                                      |
| ● Chef-lieu de Région      | — Terrestre matérialisée par des bornes          |
| • Chef-lieu de Département | — Terrestre matérialisée par des plants de tecks |
| — Fluviale                 | — Terrestre non matérialisée                     |

Source : Données de terrain de la Direction générale du territoire (DGAT)<sup>41</sup>

<sup>40</sup> Communiqué du Conseil des ministres, Présidence de la République du Niger, 29 juin 2022 [consulté le 3 novembre 2022]. <https://www.presidence.ne/conseils-des-ministres/2022/6/29/communique-du-conseil-des-ministres-du-mercredi-29-juin-2022>.

<sup>41</sup> Cabinet du Premier ministre, CNCFI, Secrétariat Exécutif, *État des lieux de la situation des frontières terrestres en Côte d'Ivoire*, Abidjan, CNCFI, Février 2020, p. 16.

### État de la délimitation des frontières de la Côte d'Ivoire

On observe que des segments de frontière sont démarqués par des plans en tek notamment sur la frontière avec le Ghana. Questions : est-ce une phase transitoire avant un remplacement par des bornes en béton armé ? Quelle est la durabilité des plans en tek ?

Dans la zone considérée actuellement comme plus sensible du fait de l'expansion de la menace djihadiste depuis le Burkina Faso vers la Côte d'Ivoire deux types de cas se succèdent : segment non aborné et segment démarqué par une voie fluviale. Dans ce dernier cas, le territoire et la limite de la souveraineté des États burkinabè et ivoirien sont connus. Néanmoins, les voies fluviales n'ont jamais été des obstacles dans les déplacements des populations. Au contraire, les fleuves sont des liants entre les populations des deux rives et la connaissance du milieu peut s'avérer un avantage comparatif dans le répertoire spatial des terroristes.

Les résultats des enquêtes de terrains menées par la CNCFI permettent de renseigner les problèmes aux frontières de la Côte d'Ivoire. En ce qui concerne les **584 km de frontières avec le Burkina Faso, la commission relève comme suit** [les résultats présentés sont ceux établis par la commission après avoir été déployée sur le terrain en zone frontière. Les questions que ces résultats posent permettent d'évaluer l'étendue des problèmes des segments de frontière non abornés]<sup>42</sup> :

- Dans le **département de Bouna**, les habitants de quelques villages, à savoir : Dabordouo, Dinabadouo, Petounondouo, Tchokodouo 1&2, refusent l'enrôlement par les autorités ivoiriennes. Ils s'opposent à la présence des Forces de défense et de sécurité (FDS) et empêchent les explorations minières malgré les autorisations délivrées par l'État de Côte d'Ivoire. En manque d'infrastructures adéquates, ces populations sont encadrées par des structures du Burkina Faso. Une école primaire burkinabè a été construite à Bidadouo en territoire ivoirien.
- Dans le **département de Tehini**, la CNCFI constate la pratique de l'orpaillage clandestin dans quinze villages. Le village de Kologbo subit des tentatives d'annexion de terres cultivables et de campements ivoiriens. Les campements de Togolokaye bénéficient de nombreuses infrastructures de l'État burkinabè (pas plus renseigné).
- Dans le **département de Ferkessédougou** aucun village n'est recensé à la frontière. Les forêts classées subissent l'implantation illicite de campements.

---

<sup>42</sup> CNCFI, *op.cit.*, pp.25-26.

- Enfin le **département de Ouangolodougou** affiche une insécurité constante tandis que le **département de Doropo** dans la région du Bounkani des actes d'annexions de parcelles ivoiriennes par des étrangers sont relevés. Des cas d'enlèvements contre rançons, un phénomène d'orpaillage clandestin, et un problème de gestion de ressources et des aires protégées sont également signalés<sup>43</sup>.

Les résultats de ce rapport sont extrêmement intéressants. On apprend que des Burkinabè et des établissements scolaires burkinabè ont pu s'installer en territoire ivoirien. Ce type de situation un peu confuse est souvent récurrente dans les zones d'entre-deux territoriales dont les États contigus sont peu présents ou absents. Cette absence peut susciter des cas de défiance de la part des populations locales, comme relevés dans le rapport, vis-à-vis des FDS. Du fait du continuum social et culturel de part et d'autre de la frontière, les frontaliers inventent souvent leur propre grammaire spatiale dont l'arithmétique est souvent renégociable en fonction des aléas de la conjoncture.

Pour comprendre le façonnement singulier de cet espace frontalier, il serait pertinent de s'intéresser à l'histoire. Quand, comment et pourquoi un établissement scolaire burkinabè a pu s'établir en territoire ivoirien ? Cela répondait-il à une demande ? Les imprécisions des limites de la frontière ont-elles laissé croire aux frontaliers burkinabè qu'ils étaient en territoire burkinabè ? À quel niveau de l'administration burkinabè cette décision a-t-elle été entérinée ? Sur quelles motivations ? La scolarisation d'élèves ivoiriens dans ce type d'établissement est évidemment problématique. Les enseignements dispensés sont-ils reconnus par l'État ivoirien et permettent-ils leur inscription par la suite dans des collèges ivoiriens ? Concernant les campements des questions se posent également. De quand datent-ils ? Les occupants ont-ils souhaité fuir le Burkina Faso en raison de la dégradation sécuritaire dans leur pays ?

Les différentes questions posées interrogent d'une part la connaissance ou non des limites de la frontière et d'autre part son usage. Une commission déployée par le Burkina Faso pourrait-elle également constater des débordements ivoiriens sur son territoire ? L'État ivoirien s'est saisi de la gestion de ses espaces frontaliers. Sans doute pour résorber les confusions et autres dépassements dans leur territoire, lui faudra-t-il travailler de concert avec ses homologues burkinabè pour trouver des solutions intégrées.

Les imprécisions spatiales des limites des frontières portent les germes de violences présentes ou à venir à l'échelle des populations ou des États suivant les contextes dans lesquels les

---

<sup>43</sup> CNCFI, *ibid.*, pp.25-26.

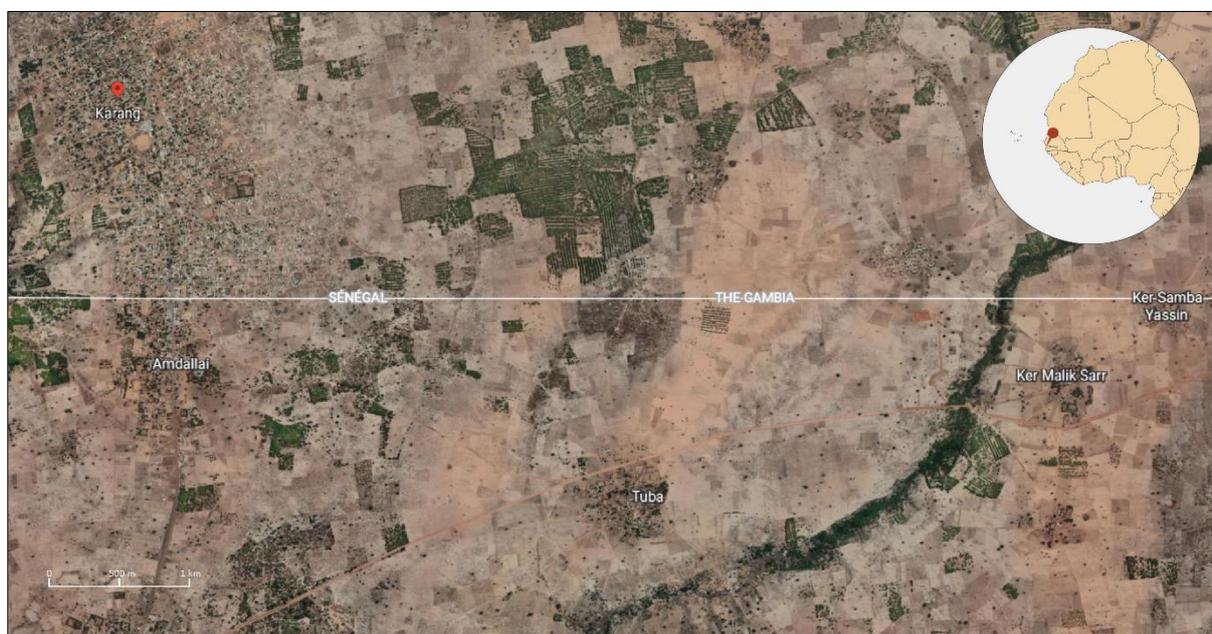
dossiers seront traités. Les frontières non démarquées et non délimitées sont susceptibles d'entraîner des crises de faible à forte intensité.

**Sur le plan militaire, il n'y a pas de repères fiables, et ce à moins de disposer de cartes consignnant les bornes frontalières, la date de leur érection/réfection et de listes de noms de villages notifiés et contre-vérifiés par les États contigus. Sans ces éléments d'information, des dénonciations pour violation de territoire sont possibles et crédibles.**

### 3.2. Le foncier en situation de frontière. Études de cas

L'étude de cas ci-dessous, quoique datant d'un terrain effectué en 2009, reste pertinente, car elle permet d'analyser au plus près la pression foncière en situation de frontière en couplant connaissance historique, connaissance du contexte socio-culturel, enquête et images satellitaires.

#### Carte 4 – La continuité transfrontalière des villages transfrontaliers (Sine Saloum - Gambie)



Source : Google Earth, 22 février 2020 ou après. Maxar Technologies, CNES / Airbus

Suivant les bases de données répertoriées par ACLED de 1997 à 2021, les villages de Karang et Amdallaie (Sine Saloum - Gambie) sont situés sur un segment frontalier considéré comme une zone dite de « conflit concentré de faible intensité ».

À l'épreuve de la capture Google Earth ci-dessus présentée, on observe, d'une part, une continuité du bâti entre les deux villages frontaliers et, d'autre part, que les terres sont fortement cultivées ; les champs se retrouvant *de facto* divisés/articulés sur deux territoires internationaux que sont le Sénégal et la Gambie. Ce cas est particulièrement intéressant dans la mesure où la photographie satellitaire couplée à la connaissance historique permet d'appréhender un type de tensions à savoir : **le foncier en situation de frontière**.

La zone ci-étudiée est au cœur du « bassin arachidier utile » sénégalais. La frontière Sine Saloum/Gambie est particulièrement attractive et source de spéculations, car en fonction du taux d'imposition à la sortie des marchandises et du prix de la monnaie, les récoltes peuvent être vendues d'un côté ou de l'autre de la frontière. De manière générale, la vente des arachides a, historiquement, été le plus souvent attractive en Gambie du fait de l'absence de taxation des marchandises à l'entrée et à la sortie de son territoire.

Cette attractivité a façonné le chapelet de villes secondaires au Sénégal comme Kaolack et s'observe au travers de l'occupation de l'espace sur le pourtour de la frontière nord de la Gambie.

### *Fermeture des horizons fonciers sur une ligne-frontière et conflictualités*

À partir des années 1970, la conjonction dans cette zone arachidière de la pression démographique et des sévères vagues de sécheresse a entraîné une saturation de l'espace disponible et subséquemment une compétition foncière et des tensions inter-villageoises. Si jusqu'aux années 70 les modalités d'occupation avaient été plus ou moins zonales entre les populations des deux territoires, les Gambiens ayant pu cultiver au Sénégal et vice-versa, cette entente tacite céda progressivement. L'absence de limite de la frontière par des bornes clairement identifiables et/ou incontestables (dans certains cas les populations sénégalaises rencontrées suspectaient leurs voisins d'avoir repositionné les bornes à leur détriment<sup>44</sup>), l'absence d'intervention des États concernés a nourri et continue de nourrir un climat de suspicion et de tensions permanentes.

À moins que l'État sénégalais n'ait ajouté depuis de nouvelles bornes dans la zone, le fragile équilibre peut à tout moment être rompu.

---

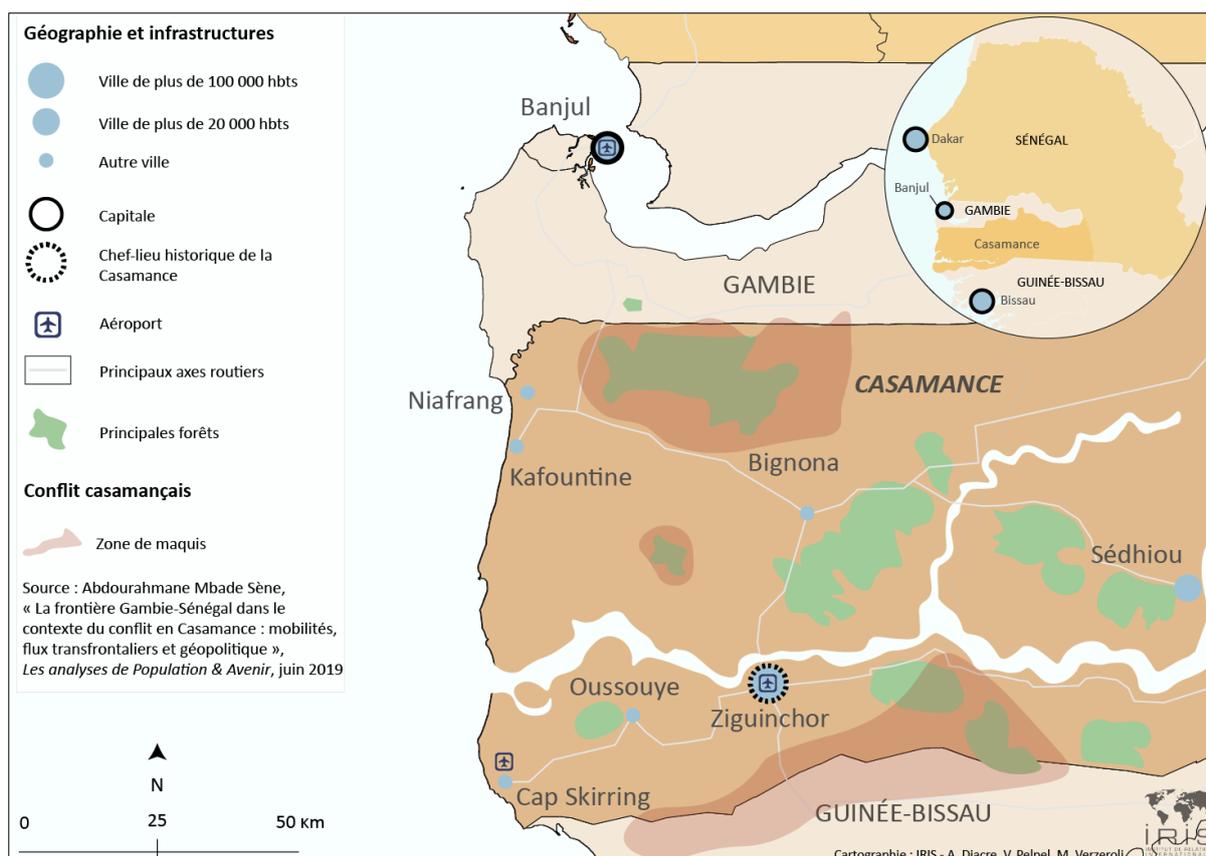
<sup>44</sup> Entretiens recueillis lors de la mission de terrain sur la frontière Sine Saloum/Gambie en 2009 dans le cadre de la thèse de Roussy Caroline, *op.cit.*

### Absence d'intervention au plus haut niveau : des situations conflictogènes entretenues

Au plus haut niveau, la réponse a toujours été d'éviter une négociation interétatique afin de prévenir un ternissement des relations diplomatiques d'où un règlement des litiges, au cas par cas, à l'échelon local entre les conseillers ruraux (CR) et les chefs de districts respectivement pour la partie sénégalaise et gambienne – des agents qui parfois restent inscrits dans des logiques clientélistes ne permettant pas de clarifier la situation de manière pérenne. Une incertitude continue de planer et fait l'objet, bon gré mal gré, d'accommodations conjoncturelles (mariages, location, prêts de champs, etc.) entre les populations frontalières. Les règles sont édictées localement et restent en permanence renégociables<sup>45</sup>.

### 3.3. La Casamance : étude de cas d'une région périphérique

Carte 5 – Casamance : le plus vieux conflit d'Afrique



<sup>45</sup> Une étude de cas sur le foncier au Sahel central est proposée dans l'Annexe 2, p. 114

Le cas pratique de la Casamance est extrêmement intéressant puisque la répartition objective des territoires – notamment la présence de la Gambie enclavée dans le Sénégal – aurait selon toute vraisemblance justifié une trajectoire casamançaise dissociée du Sénégal. Sans revenir sur la complexité du conflit casamançais qui n'a jamais été totalement résolu depuis les années 1980, on a pu observer différentes inflexions dans les revendications. La possible dissociation de la Casamance entrevue dès les années 1960 (création d'un 1<sup>er</sup> Mouvement des forces démocratiques casamançaises – MFDC – en 1947) a d'abord été une stratégie d'accès au pouvoir. Les élites casamançaises souhaitaient être représentées au niveau étatique. Même s'il y a eu des systèmes de rééquilibres dans les arbitrages au niveau de l'État, les Casamançais ont continué de se percevoir comme les exclus du Sénégal ; exclusion qui entre autres facteurs a entraîné une période de conflits armés au début des années 1980. Dans ce contexte émergea, au niveau des autorités sénégalaises, l'analyse selon laquelle un territoire alternatif englobant une partie de la Gambie, la Casamance, et le nord de la Guinée-Bissau pourrait s'affirmer laissant craindre, dans une destinée croisée, une sécession. Le spectre des 3 B (Banjul, Bignona, Bissau)<sup>46</sup> fut agité. Or ce discours qui (ré)habilitait une identité gaboukéné fondée sur l'histoire de l'ancien empire du Gabou – dont les limites restent difficiles à définir en raison de l'évolution même des frontières de cet empire au travers des époques et qui au demeurant n'avait jamais inclus l'épicentre (diola) de la rébellion actuelle<sup>47</sup> – a été avancé comme l'étendard d'une alternative au projet sénégalais. Cependant, il n'a jamais réussi à s'imposer comme creuset d'une identification performative témoignant suffisamment que la question casamançaise peut difficilement se penser en dehors du territoire et de l'État sénégalais et que les problématiques restent territorialisées dans le cadre étroit des frontières nationales. Du reste, on observe que les maquisards, les rebelles ont toujours utilisé les frontières internationales pour se replier et/ou lancer des offensives le plus souvent en bénéficiant du soutien des autorités guinéennes et/ou gambiennes voisines<sup>48</sup>. La donne géopolitique sous-régionale a sensiblement évolué depuis les changements à la tête des États gambien (2017) et bissau-guinéen (2020), désormais alliés du Sénégal. Les offensives

<sup>46</sup> Union des 3 B : Bignona y remplace Ziguinchor pour des raisons que Jean-Claude Marut suppose, selon toutes vraisemblances euphoniques. Voir MARUT Jean-Claude, *La guerre en Casamance, Ce que disent les armes*, Paris, Karthala, 2002, p. 39.

<sup>47</sup> On relèvera qu'au début des années 1980, l'histoire du Gabou commence à intéresser la communauté scientifique. Voir notamment les actes du colloque international sur les traditions orales du Gabou, organisé, à Dakar, du 19 au 24 mai 1980 par la fondation Léopold Sédar Senghor transcrits in « Les traditions orales du Gabou », *Éthiopiennes*, 28, octobre 1981, 227 p.

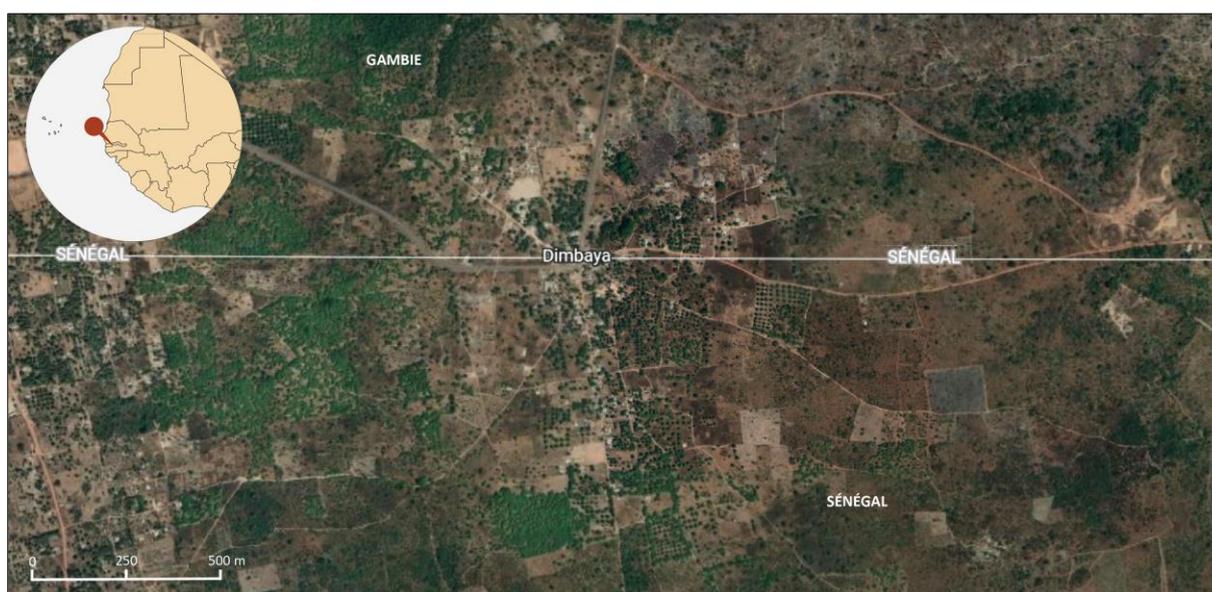
<sup>48</sup> Longtemps, les militants du MFDC qualifiés de « rebelles » par le gouvernement ont pu profiter des libéralités du régime de Yaya Jammeh, dictateur qui régna en Gambie de 1994 à 2016 : organisation d'une économie de guerre, repli sur le sol gambien, etc. Depuis le départ de Jammeh à la faveur d'Adama Barrow élu démocratiquement en 2016 et consécutivement à la crise de succession qui s'en est suivie, Barrow est devenu le protégé du président Macky Sall, qui a permis son investiture dans l'ambassade de Gambie sise à Dakar. En retour, les maquisards du MFDC ne sont plus les bienvenus sur le territoire gambien. Quant à Umaro Sissoco Embaló, président de Guinée-Bissau – autre versant qui pouvait servir de refuge au MFDC – entretenant des relations de proximité avec Macky Sall, a pris les mêmes dispositions que la Gambie.

« réussies » de février 2021 de l'armée sénégalaise ont porté un gros coup aux différents groupes rebelles sans parvenir à les démanteler totalement.

Ce conflit, souvent relégué au rang de rébellion pour mieux en euphémiser les revendications, a beaucoup à voir avec un conflit de type asymétrique, le « rebelle » étant difficilement identifiable, expliquant pour partie la durée de l'opposition.

**L'argument de la résurgence d'un royaume précolonial pour être mobilisateur dans les imaginaires, ne correspond sur le terrain à rien tant il n'y a pas seulement eu une greffe des frontières héritées de la colonisation, mais bien une réappropriation de ces frontières tant dans les usages que dans les représentations.**

### Carte 6 – La continuité transfrontalière des villages transfrontaliers (Casamance / Gambie)



Source : Google Earth, 22 février 2020 ou après. Maxar Technologies, CNES / Airbus

Suivant les différentes captures Google Earth, on observe que le taux d'occupation de l'espace sur le secteur frontalier Casamance - Gambie est faible.

La continuité du bâti laisse croire qu'il existe un seul et même village, Dimbaya, alors qu'il en existe deux depuis que l'autorité gambienne est intervenue pour préciser les limites de la frontière. En 2009, des tensions existaient entre les chefs des deux villages. La frontière entre la Casamance et la Gambie s'est donc imposée comme réalité juridico-administrative plus ou moins stable, bien qu'au quotidien prévale une solidarité transfrontière qui s'exprime dans le cadre de territorialités par nature zonales. Tout comme sur le secteur Sine Saloum - Gambie, dans la gestion du quotidien, les populations bordières privilégient une grammaire du vivre

ensemble. Par exemple, dans le cas des deux Dimbaya, le cimetière et la mosquée sont en territoire gambien. Il faut, par ailleurs, être initié à la grammaire frontalière pour savoir qu'il existe effectivement deux Dimbaya, aucun repère tangible ne permettant d'identifier le passage d'une frontière. Aussi l'observateur néophyte ne peut-il observer que la plus stricte continuité du bâti entre les deux villages. Par conséquent, ce n'est pas parce que la frontière n'est pas visible qu'elle n'est pas lisible. L'arithmétique spatiale connue et reconnue par les seules populations frontalières confirme tout autant qu'elle fragilise l'assise territoriale des États sénégalais et gambien.

Dans le cas casamançais, l'État sénégalais, conformément à sa stratégie de pourrissement du conflit, est peu présent. Cette faible présence de l'État pourtant requise dans des arbitrages administratifs crée les conditions d'une défiance à son endroit. La géographie des lieux permet, enfin, de comprendre comment et pourquoi sa maîtrise s'est révélée un atout dans le répertoire spatial des rebelles (repli, bases, contrebande, etc.).

Le cas casamançais montre deux types de friction que sont, d'une part, l'instrumentalisation de la frontière dans les dispositifs de mobilités spatiales (repli / offensive) souvent doublée de possibilités de se fournir en armes et munitions et, d'autre part, les tensions plus ou moins banales afférentes à la situation de frontière.

Les frontières peu peuplées peuvent cumuler différents types de tensions pour peu qu'elles se révèlent sources d'opportunités.

### 3.4. Des zones d'opportunités plurielles : le cas du Liptako-Gourma

Dans le cadre de cette étude, le Liptako-Gourma est compris tel que défini par l'Autorité de développement Intégré de la Région du Liptako-Gourma (ALG), créée en 1970 à Ouagadougou<sup>49</sup>, qui correspond à une zone articulée sur le Mali, le Burkina Faso et le Niger recouvrant une superficie de 2 781 200 km<sup>250</sup>.

<sup>49</sup> <https://www.liptakogourma.org/>

<sup>50</sup> En raison de la dégradation du contexte sécuritaire, l'organisation n'a plus de fonction exécutive depuis 2015.

L'Autorité de développement intégré des États du Liptako-Gourma (ALG) est une organisation intergouvernementale régionale entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Sa mission dans les années 70' était à la promotion de la coopération régionale et du développement durable dans la région. En janvier 2017, face à la dégradation du contexte sécuritaire, la Conférence des Chefs réunie en Session Extraordinaire, à Niamey, a décidé d'inscrire ses actions dans un continuum « Sécurité et Développement »<sup>51</sup>.

La nouvelle secrétaire exécutive de l'Autorité, Hawa Aw, nommée en octobre 2022<sup>52</sup> reste mobilisée. De nombreuses activités sont à relever comme la séance de travail organisée, le 20 février 2023 à Lomé, entre une délégation conjointe de l'ALG, le bureau régional du PNUD à Dakar et la Banque Ouest Africaine de développement (BOAD). Plus récemment, soit du 17 au 19 juillet 2023, a été organisée en partenariat avec le PNUD, la 1<sup>ère</sup> édition du Forum des Jeunes du Liptako-Gourma à Ouagadougou, sur le thème : « Stratégie régionale de stabilisation de la région du Liptako-Gourma : La voix de la jeunesse : expériences et solutions locales par les jeunes femmes et hommes vivant dans les zones frontalières ». Les thèmes de travail retenus semblent s'adresser aux PTF (partenaires techniques et financiers), car comme le confirme Hawa Aw dans ses vœux 2023 les moyens manquent cruellement<sup>53</sup>. Aussi, par-delà les effets des annonces, les réunions de travail, les actions concrètes et structurantes pour changer le quotidien des populations locales n'apparaissent guère lisibles.

Au cœur des préoccupations sécuritaires, la région, encore dénommée zone des trois frontières, est confrontée à la récurrence des chocs climatiques, à l'insécurité alimentaire, auxquels se surajoute une escalade de la violence. Les événements violents peuvent être attribués à des tensions inter-communautaires, aux activités de contrebande et à l'expansion de la menace terroriste (JNIM, EIGS).

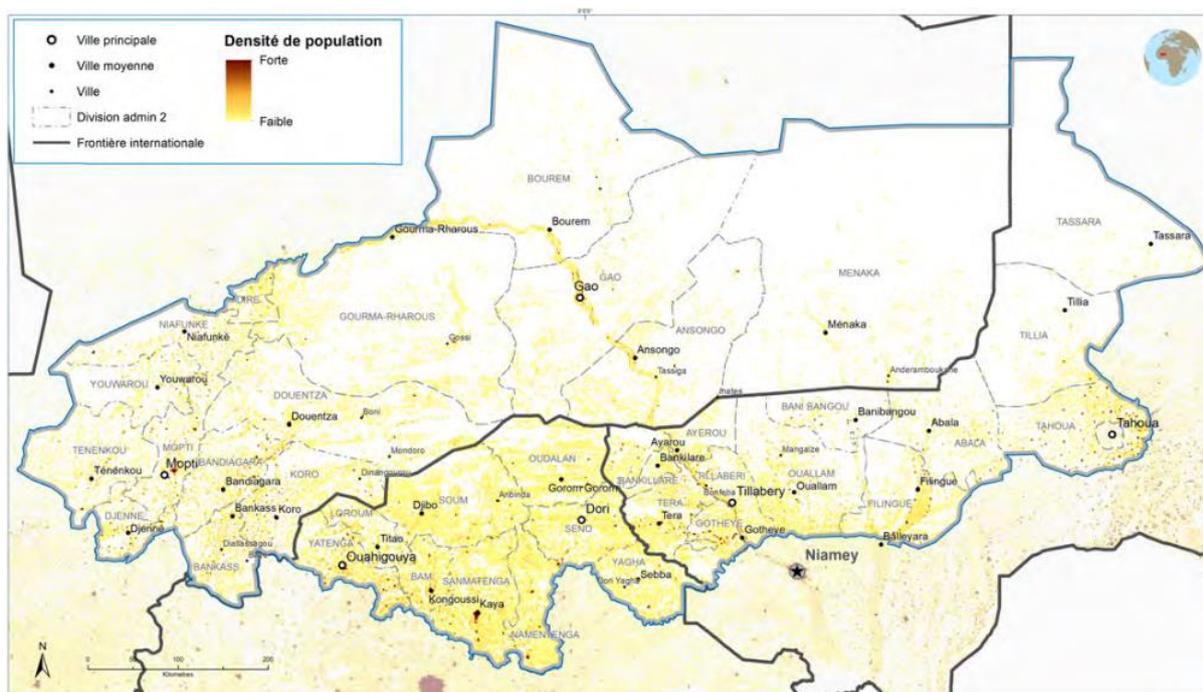
On observe comme suit :

<sup>51</sup> <https://www.liptakogourma.org/>

<sup>52</sup> [https://lefaso.net/spip.php?page=web-tv-video&id\\_article=116454&rubrique4](https://lefaso.net/spip.php?page=web-tv-video&id_article=116454&rubrique4)

<sup>53</sup> <https://www.liptakogourma.org/mot-du-secretaire-executif/>

Carte 7 – Occupation de l'espace dans le Liptako - Gourma<sup>54</sup>



Source : Programme alimentaire mondial, 2019<sup>55</sup>

La zone est peu densément peuplée comme le montre la carte ci-dessus produite par le Programme alimentaire mondial (PAM). Elle est pourtant soumise à une pression foncière liée, selon International Crisis Group, à la transformation des systèmes de production qui génèrent des compétitions mal régulées autour de l'accès aux ressources de plus en plus convoitées contribuant à antagoniser les rapports entre éleveurs et agriculteurs<sup>56</sup>.

La région regorge de ressources minières et énergétiques. (Voir carte p. 26)

L'articulation sur trois États renforce son intérêt économique. La zone offre des opportunités démultipliées de bénéficier de l'effet-frontière même s'il n'existe pas d'infrastructure structurante.

Comme montré dans la partie précédente c'est une zone d'évolution des GAT (JNIM-EIGS). Il semble ici intéressant de se focaliser sur les activités de contrebande. Les djihadistes ont, selon toute vraisemblance, une grande connaissance des faiblesses des trois États contigus – successions de vides sécuritaires – et des opportunités de contrebande. L'algérien Mokhtar Belmokhtar est considéré comme partie intégrante du trafic régional de substances illicites

<sup>54</sup> PAM, *op.cit.*

<sup>55</sup> PAM, *ibid.*, p.38.

<sup>56</sup> International Crisis Group, *Le Sahel central, théâtre des nouvelles guerres climatiques ?*, avril 2020.

(drogues, contrebande de biens licites tels que cigarettes, etc.). Cependant, selon Eléonor Beevor « le surnom de « M. Marlboro » donné à Belmokhtar pour son implication présumée dans la contrebande de cigarettes a contribué à accentuer exagérément les liens du groupe [AQMI] avec la criminalité »<sup>57</sup>. Elle démontre, en effet, que les chefs terroristes sont davantage investis dans la surveillance du trafic, quitte à l'encadrer et le protéger par la mise en place d'un système d'impôt, plutôt que dans son contrôle, ceci afin de ne pas trop interférer dans les activités et ainsi privilégier leur acceptation auprès des populations locales.

Les contrebandiers trouvent chez les djihadistes (même si sans doute les activités peuvent se superposer en fonction des séquences) des nouveaux alliés qui leur permettent de mener leurs activités, moyennant des accommodations qui satisfont les deux parties. D'un côté, les trafiquants profitent de la liberté de circulation offerte par les djihadistes, de l'autre, ces derniers trouvent par leur intermédiaire des canaux d'approvisionnement pour renforcer leurs moyens logistiques. Malgré l'interdiction de la vente et de la circulation de certaines motos au Burkina Faso, les éléments djihadistes parviennent à se les faire livrer grâce à leurs alliances avec les trafiquants. Pour lutter contre les djihadistes qu'ils assimilent systématiquement aux trafiquants (même si la porosité entre les deux groupes est avérée), les États peuvent prendre des mesures qui entravent le quotidien des populations et n'ont pas l'effet escompté. Par exemple, l'interdiction de vente de carburant du Burkina affecte plus les habitants que les djihadistes. Ces derniers se font ravitailler par des réseaux de contrebande pouvant venir du Nord (carburant et vivres algériens) et du Sud (des motos venant du Togo, du Bénin voire même du Nigeria). Les contrebandiers profitent de l'absence des services de lutte contre la contrebande pour acheminer des marchandises en traversant le désert malien ou en passant par les Parcs d'Arly ou du W en direction de la zone des trois frontières qui échappent au contrôle des trois États du Liptako-Gourma. Sur le plan stratégique, les routes de la contrebande sont exploitées par les djihadistes et leurs partenaires. Par exemple, les têtes de bétail volées aux populations dans la région du Liptako soit de Gossi à Ménaka au Mali sont chargées dans des camions près de la frontière Mali / Burkina Faso et vendues sur les marchés locaux dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest dont la Côte d'Ivoire. Ce type d'activités est courant dans les zones sous influence djihadiste et plus particulièrement de l'EIGS. Des liens de connivences entretenus avec les acteurs locaux de la contrebande permettent aux djihadistes de renforcer leurs mobilités, mais aussi de s'approvisionner en contournant les frontières conventionnelles. Ce type d'alliance permet, par exemple, d'éviter un poste douanier et de réorienter si nécessaire l'itinéraire emprunté. Quoi qu'il en soit, la connaissance de ces routes donne un avantage stratégique aux djihadistes ou à leurs alliés qui

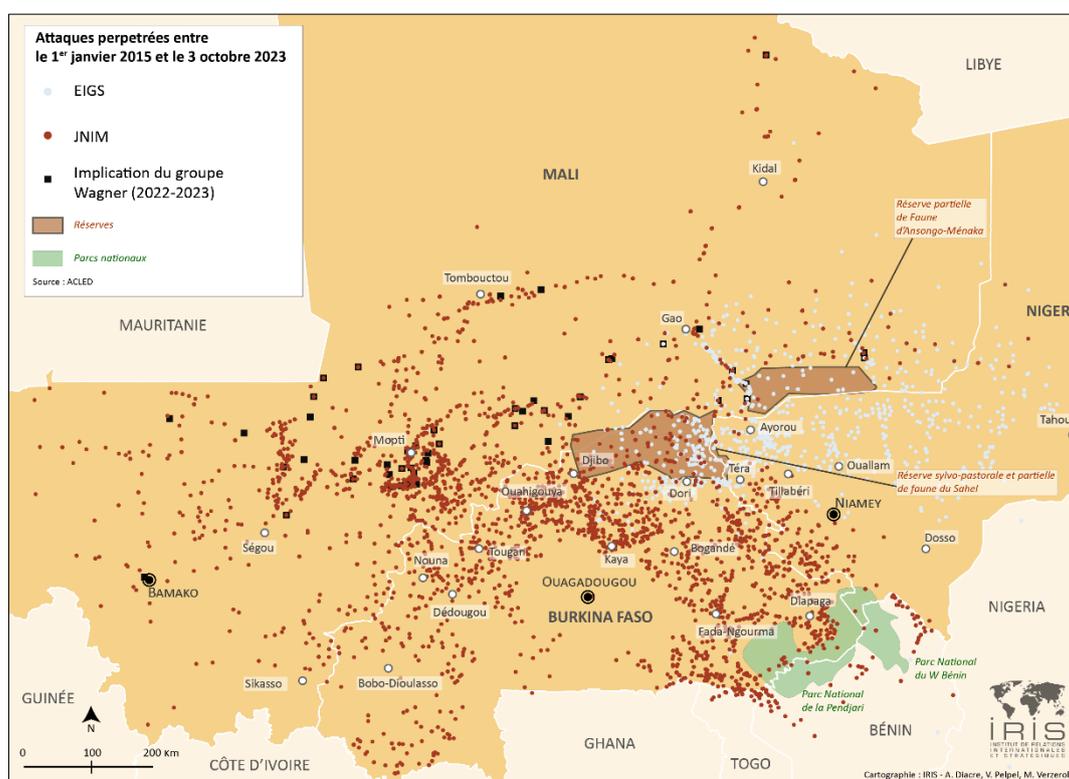
---

<sup>57</sup> BEEVOR Eléonor, *Le JNIM au Burkina Faso, un acteur stratégique de la criminalité organisée*, Genève, Global Initiative Against Transnational Organized Crime, août 2022.

peuvent se mouvoir facilement et étendre ainsi leurs zones d'action comme le montre l'expansion rapide de la menace djihadiste du Burkina Faso vers le Togo et le Bénin. Les positions, quoique faibles, des forces de sécurité et de défense à proximité des routes de la contrebande sont presque systématiquement ciblées par des attaques des éléments djihadistes. C'est le cas, par exemple, des positions de la gendarmerie dans la commune de Seytenga (dans la région du Sahel) au Burkina Faso près de la frontière avec le Niger<sup>58</sup>. Le Liptako Gourma présente des opportunités plurielles pour les groupes djihadistes. Grâce à leur proximité avec les contrebandiers ils s'offrent des capacités de ravitaillement démultipliées, une meilleure connaissance des espaces parcourus, ainsi que des ressources pécuniaires. Enfin, ils renforcent leur capital acceptation auprès des populations qui peuvent les considérer comme la force brutale avec laquelle il est impérieux de négocier pour les protéger des défaillances de l'État, et parfois des attaques commises par les militaires de leur propre pays, etc.

### 3.5. Les réserves naturelles : repaires terroristes ?

Carte 8 – Occupation de l'espace dans le Liptako-Gourma



<sup>58</sup> France 24 avec AFP, « Plusieurs gendarmes tués lors d'une attaque dans le nord du Burkina Faso », 10 juin 2022, <https://www.france24.com/fr/afrique/20220610-plusieurs-gendarmes-tu%C3%A9s-lors-d-une-attaque-dans-le-nord-du-burkina-faso>

Les réserves, forêts classées, aires naturelles sont, suivant les contextes, des sanctuaires pour les terroristes ou des zones où les terroristes trouvent un terreau d'implantation favorable. Gardons-nous, toutefois, de toute approche systématique, les réserves naturelles n'étant pas par nature des zones terroristes.

Sur la carte ci-dessus, on observe d'une part une coagulation des attaques perpétrées par le JNIM et l'EIGS aux frontières du Mali, du Burkina Faso et du Niger (même si des évolutions sont observables, voir Carte 2) et d'autre part une concentration des attaques, mais sans exclusive au niveau des réserves naturelles avec une progression des cellules du JNIM en direction des parcs nationaux de la Pendjari et du W dans le nord du Bénin, confirmant l'attractivité de ces zones dans les répertoires de mobilités spatiales des terroristes (refuge et recrutement des habitants des réserves et/ou forêts classées).

C'est dans l'apprentissage des normes régissant ces espaces ou leur absence que les dysfonctionnements peuvent être appréhendés et/ou servir, selon, les intérêts des terroristes. On observe de manière assez systématique que les forêts, les écosystèmes classés par leur État comme nécessitant protection s'accommodent mal avec les limites des frontières internationales. Les « réserves naturelles » n'ont du reste de naturel que leur classification par l'intervention d'une décision juridico-politique d'où l'absence de coïncidence entre leurs limites et une frontière étatique, même si progressivement peut se dessiner une convergence entre les deux du fait de la coupe de bois ou du défrichage autorisé depuis un territoire limitrophe qui n'a pas nécessairement adopté les mêmes règles de protection.

Les différentes codifications juridiques :

- Classification par un État ;
- Classification par deux ou plusieurs États contigus ;
- Classification par deux ou plusieurs États contigus et administration commune.

L'absence de continuum juridico-politique génère des frustrations chez les habitants des aires classées soumises à de nombreuses interdictions ; frustrations qui peuvent être instrumentalisées par les terroristes et faciliter leur insertion dans le milieu. En effet, les règles de protection adoptées par un État sont contraignantes pour leurs seuls ressortissants alors que la proximité de la frontière n'entrave ni les déplacements des populations adjacentes ni ne les soumet à l'autorité du pays dont elles enfreignent les lois. C'est donc en toute impunité que ces dernières peuvent poursuivre des activités du quotidien comme défricher des champs, couper du bois, ramasser du bois de chauffe, etc. exacerbant les tensions dans des zones où les populations n'ont pas ces droits, et peuvent être pénalement poursuivies, se percevant de fait comme les oubliées du système. Un rapport d'ISS montre que dans les deux aires naturelles limitrophes situées au Mali et au Burkina Faso, les djihadistes ont levé les lois

jugées iniques par ses habitants<sup>59</sup>. Le chercheur Guillaume Blanc dans un entretien accordé au *Monde Afrique*, en octobre 2022, montre les limites de la classification des aires protégées et affirme : dans les pays du Sud, « la protection de la nature revient à sacrifier les communautés de l'intérieur au bénéfice de celles de l'extérieur ». <sup>60</sup> Un héritage colonial en somme, en décalage avec les dynamiques locales.

Dans un rapport déjà cité, Eléonor Beeavor montre l'utilité du complexe de parcs nationaux WAP (W-Arly-Pendjari) pour le JNIM : « C'est une zone de retranchement à l'écart des combats, un espace de stockage, une base logistique, une source de nourriture et un site à partir duquel les membres du JNIM peuvent tirer parti de plusieurs activités économiques illicites »<sup>61</sup>. Comme le montre l'autrice, les forêts sont des espaces extrêmement complexes à surveiller, car les intermédiaires notamment contrebandiers ont une bonne connaissance des écosystèmes dans lesquels ils évoluent et savent identifier et anticiper la présence de douaniers et/ou gendarmes.

Les aires naturelles en situation de frontière peuvent devenir des repaires et/ou des zones d'ancrage des djihadistes. Elles sont alors utilisées à des fins de replis tactiques et de recrutements stratégiques.

---

<sup>59</sup> ASSANVO William, « La criminalité organisée alimente-t-elle les groupes terroristes dans le Liptako-Gourma », *ISS*, 10 décembre 2019 <https://issafrica.org/fr/iss-today/la-criminalite-organisee-alimente-t-elle-les-groupes-terroristes-dans-le-liptako-gourma>

<sup>60</sup> Entretien du chercheur Guillaume Blanc avec Séverine Kodjo-Grandvaux, *Le Monde Afrique*, 31 octobre 2022. Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/10/31/la-protection-de-la-nature-revient-a-sacrifier-les-communautes-de-l-interieur-au-benefice-de-celles-de-l-exterieur\\_6147976\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/10/31/la-protection-de-la-nature-revient-a-sacrifier-les-communautes-de-l-interieur-au-benefice-de-celles-de-l-exterieur_6147976_3232.html). Guillaume Blanc est notamment connu pour ses travaux sur le colonialisme vert.

<sup>61</sup> BEEVOR Eléonor, *op.cit.*

### Baria : Cas pratique d'une forêt nationale en situation de frontière

L'incident de la forêt nationale de Baria survenu en 1974 découle de loi domaniale sénégalaise promulguée en 1964<sup>62</sup>. Conformément aux dispositions de cette loi, les populations sénégalaises n'ont pas le droit de défricher la « forêt classée » ; une législation à laquelle les villages gambiens environnants ne se sentent pas assujettis. Ainsi d'après le chef de village de Baria, Kéloumang Sène rencontré en 2009<sup>63</sup>, les habitants de Baria ont constaté à la faveur d'un défrichage sauvage de la forêt une progression des Gambiens sur le territoire sénégalais. Les habitants des villages gambiens de Keur Amadou Fayal, Keur Omar Sène, Bantanding et Santia Assane Ba, confrontés à un manque de terres arables, auraient, selon l'alcalo, enlevé la borne-frontière de Kissé Madiaw, et commencé le débroussaillage et l'arrachage des arbres, à travers la forêt, pour préparer des nouveaux champs à la culture<sup>64</sup>. La classification de la forêt au patrimoine national sénégalais prévoit pourtant des sanctions pénales à l'encontre du délit dit de défrichage.

L'alcalo de Baria raconte : « Il y a une forêt classée de Baria. Personne n'ose la toucher sauf les Gambiens. (...) il y a eu une dispute entre la Gambie et les Eaux et forêts de l'État sénégalais. [Nous si on] touche à la forêt, l'État peut [nous] emprisonner ou [nous] faire payer de fortes amendes ». Il ajoute : « il y a environ 20 ans – donc dans les années 1980 suivant ce témoignage – [on est] allés poser la question à Kaolack parce qu'[on] n'avait pas ce droit. Malick Fall, directeur des Eaux et forêts à Kaolack a envoyé des soldats et environ dix-huit voitures militaires. Ils ont renvoyé les Gambiens et personne n'a rien récolté »<sup>65</sup>. En 2009 lorsque cet entretien a été recueilli aucune autre action de l'État sénégalais n'était à relever. Depuis, la situation a peut-être évolué pour les habitants de la forêt de Baria. Mais jusqu'alors des équilibres instables étaient négociés entre les populations frontalières dont les règles étaient en permanence réajustables.

<sup>62</sup> La classification induite par la loi 1964 subdivisait, au titre de son article 15, le domaine national en quatre catégories : i) celle des zones urbaines essentiellement destinée à asseoir le développement de l'habitat par les agglomérations ; ii) celle des zones classées créée dans le but d'assurer la protection de l'environnement ; iii) celle de zones des terroirs constituée en vue de favoriser la poursuite par les populations rurales de leurs activités de culture et d'élevage ; iv) celle enfin des zones pionnières qui avait vocation à recevoir les nouveaux projets de mise en valeur in CAVERIVIÈRE Monique, « Incertitudes et devenir du droit foncier sénégalais », *Revue internationale de droit comparé*, vol. 38 n°1, janvier-mars 1986, p. 98.

<sup>63</sup> Entretien de Caroline Roussy avec l'alcalo de Baria, Kéloumang Sène, à Baria, le 3 juillet 2009 in ROUSSY Caroline « La construction... », *op.cit.*

<sup>64</sup> Dans la relation de cet épisode, le conditionnel reste de rigueur parce que je n'ai qu'une seule version des faits à proposer, la contrainte du temps et de la distance ayant été des facteurs limitatifs.

<sup>65</sup> Entretien avec l'alcalo de Baria, Kéloumang Sène, à Baria, le 3 juillet 2009.

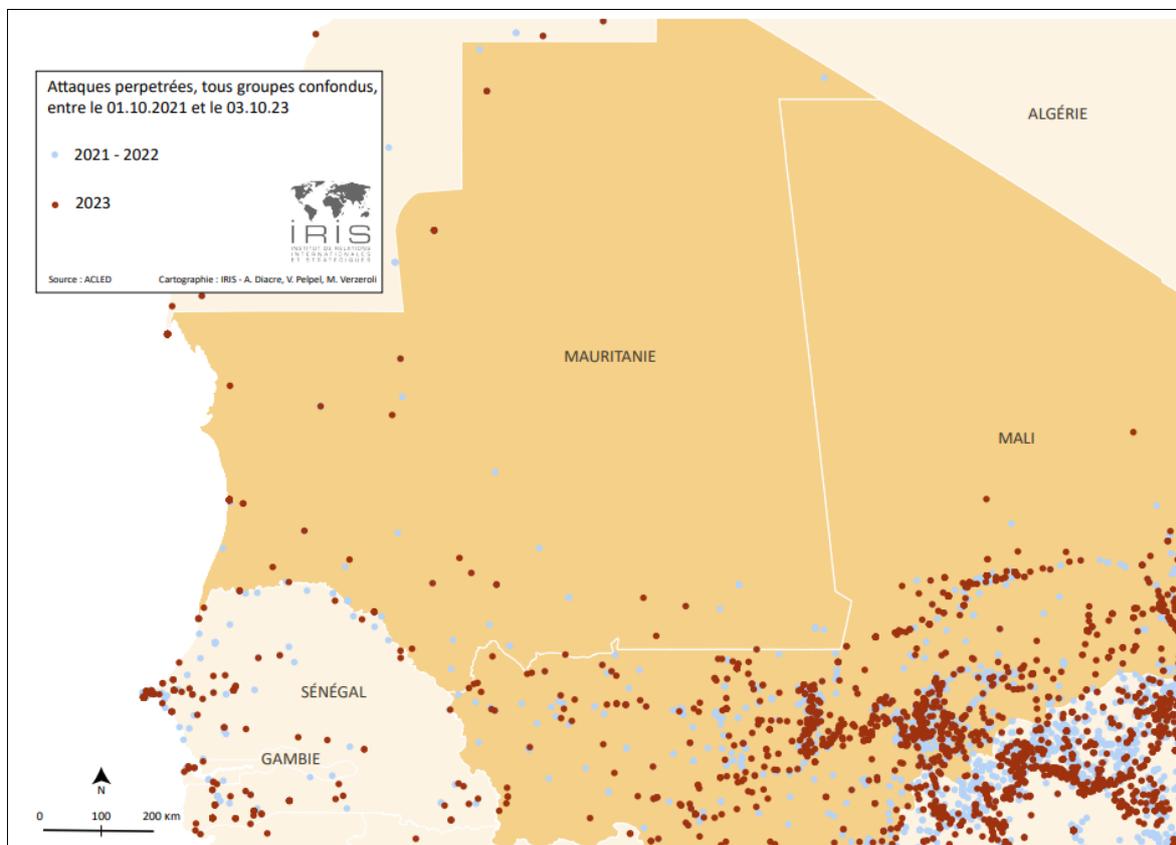
### Carte 9 – Forêt de Baria



Source : Google Earth, 22 février 2020 ou après. Maxar Technologies, CNES / Airbus

### 3.6. Tous les segments frontaliers ne sont pas sources de violence : le cas Mauritanie/Mali

Carte 10 – Attaques perpétrées au niveau de la frontière entre la Mauritanie et le Mali



Le cas de la frontière Mali-Mauritanie est souvent avancé comme l'exemple d'une frontière « bien gérée ». Il est intéressant de relever que dans le discours de nombre de spécialistes de cette zone, les arguments suivants resurgissent : i) « les clans n'ont que faire de la frontière », ii) « La frontière n'existe pas. ». Sans revenir sur les grilles de lectures idéologiques qui ont suffisamment été étreintes dans le cadre de la première partie, on relève que la zone « Sahara » est, en effet, plutôt préservée des attaques djihadistes. Les hypothèses les plus crédibles sont les suivantes : la zone est peu peuplée et les ressources moindres, à l'exception de la boucle Bassikounou-Néma. Suivant ce constat, si la ligne-frontière est juridiquement la référence comme limite et point de départ de la souveraineté de l'État mauritanien, mécaniquement les enjeux frontaliers ne sont pas sur cet axe désertique. Par conséquent, il serait intéressant de pousser les investigations en essayant d'évaluer la contrebande dans cette zone et, si contrebande il y a, comment cette dernière s'insère dans l'architecture logistique djihadiste sous-régionale.

L'entretien accordé par Alain Antil permet de montrer le maillage territorial déployé par l'État pour renforcer son contrôle du territoire expliquant pour partie la stabilité de la frontière orientale de la Mauritanie avec le Mali jusqu'à Néma.

### 3 questions à Alain Antil, directeur du Centre Afrique subsaharienne de l'Ifri

- **Comment expliquer que la frontière entre le Mali et la Mauritanie ne soit pas touchée par les attaques djihadistes, du moins sur son secteur saharien ?**

La Mauritanie a été touchée par des attaques terroristes entre 2005 et 2011. De nombreux jeunes mauritaniens ont rallié le GSPC/AQMI et notamment la katiba al Fourqan, active dans la région de Tombouctou, frontalière de la wilaya (région) du Hodh Ech Chargui. La RIM va mettre en place, sous la houlette de Mohamed Ould Abdel Aziz et Mohamed Ould Ghazouani (à partir de 2008-2009), une politique antiterroriste globale (et non simplement sécuritaire).

Sur la question de la frontière saharienne Mali - Mauritanie, plusieurs raisons expliquent la réussite. En 2008, la partie Nord-est du pays a été déclarée zone militaire interdite, les mouvements étant soumis à autorisation. Pour surveiller cette zone, la RIM crée huit Groupements spéciaux d'intervention (GSI), des unités légères et mobiles, affectées à la lutte contre les groupes armés terroristes et à la surveillance des frontières (notamment contre passeurs et trafiquants). Parallèlement, la RIM bénéficiait depuis plus d'une décennie d'une aide importante de l'Union européenne, dans le cadre des projets migration, pour la gestion des frontières terrestres. Ces projets ont soutenu la construction d'infrastructures, la fourniture d'équipement et la formation. Le maillage des postes frontières a été renforcé, de 37 à 49 sur la période, ce qui reste bien peu pour les 5 074 km de frontières du pays, dont 2 237km rien qu'avec le Mali), mais le contrôle des frontières a indéniablement été renforcé. La RIM a également rééquipé son armée et amélioré les soldes et les retraites, ce qui a créé un nouvel allant général. Pour la surveillance du territoire et plus particulièrement de la frontière Est, des nouveaux avions (Tucano) ont été achetés. La RIM a également mené une réflexion sur la présence de l'État dans cette zone et a créé une nouvelle *moughata* (département) au nord de la wilaya (région) de Néma (Hodh Ech Chargui) avec comme chef-lieu une nouvelle localité N'Beiket Lehwach, qui servira d'ailleurs de poste de commandement du fuseau ouest de la force conjointe du G5 Sahel.

- Pourquoi le cas du segment frontalier Bassikounou – Néma est-il en revanche la cible d'attaques ? Est-ce que cela peut être un point d'infiltration des terroristes ou les négociations gouvernement-terroristes montrent ici leurs limites ?**

Cette partie (*moughata* de Bassikounou) du territoire a été elle aussi exempte d'attaque depuis 2011 même si le segment frontalier Est et surtout Sud avec le Mali est aujourd'hui plus dangereux. C'est une zone plus densément peuplée, un espace de circulation ancien. Avant la réforme de 1944, l'Est de la Mauritanie appartenait à la colonie du Soudan français, ancêtre du Mali. Malgré le rattachement à la RIM, les liens économiques et humains entre le Sud-Est de la Mauritanie et le Mali sont très nombreux : des continuités tribales, des liens perdurent entre des villages de « maîtres » et les villages de leurs anciens « dépendants » ou esclaves de part et d'autre de la frontière, des circulations marchandes et des transhumances... Ajoutons aussi le camp de M'Bera (HCR), dans la *moughata* de Bassikounou qui existe peu ou prou depuis la rébellion malienne des années 90. En 2012, un afflux de réfugiés est arrivé, alors majoritairement des touaregs et des arabes maliens de la région de Tombouctou, il semble que ces dernières années la composition sociologique se soit modifiée avec l'arrivée de populations peules du centre du Mali. La présence de ce camp a créé des tensions avec des autochtones qui s'estiment moins bien traités que les réfugiés. Des rumeurs persistantes de trafics circulant par ce camp sont rapportées. Ce segment de la frontière Sud est certainement plus sensible que le segment saharien évoqué ci-dessus, mais c'est toute la dyade Mali - Mauritanie, de Bassikounou à Sélibaby, qui est un espace de fragilités. Heureusement, les services de renseignement mauritanien fonctionnent bien, leur force est la coopération des populations. La réussite sécuritaire mauritanienne a souvent été interprétée, par les pays voisins notamment, et par une partie de l'opposition politique mauritanienne, grâce au supposé pacte de non-agression passé avec AQMI. Le Colonel Hassane Koné, ancien gendarme et éléments des renseignements mauritaniens, et aujourd'hui chercheur à l'ISS à Dakar, m'a expliqué qu'il fallait lire des choses autrement, c'est parce que les FDS mauritaniennes peuvent frapper les djihadistes, y compris si nécessaire sur le sol malien, que les GAS ne s'approchent pas du territoire de la RIM. La crainte souvent entendue ces dernières années à Nouakchott, ce n'est pas que les GAS du nord Mali puisse frapper le territoire, mais que par contamination des Peuls mauritaniens rejoignent les katiba majoritairement Peul et importent par la suite le combat sur le sol mauritanien.

- **Les méharistes, « gardiens du désert », sont déployés sur quels segments de frontière ?**

Le Groupement nomade a été formé en 2007 et fait partie de la Garde nationale. Ses hommes sont formés à Achemin. Ces unités méharistes sillonnent les confins mauritaniens à dos de dromadaires et prolongent la présence de l'État dans les zones enclavées auprès desquelles ils assurent les soins médicaux, la surveillance des puits et des quasi-fonctions de police de proximité. Il n'a pas pour fonction spécifique la surveillance des frontières ni le combat anti-terroriste, mais d'assurer la présence de l'État dans les zones de très faible densité. Sa présence dans les confins du Hod Ech Chargui et sa proximité avec les populations lui permettent de participer à la levée du renseignement humain<sup>66</sup>.

La diversité des espaces frontaliers ne saurait être épuisée ici. Les différents exemples renseignés mettent en lumière les sujets de conflictualité, de tensions latentes à gérer sur les court ou moyen termes. Ils soulignent la nécessité de valoriser des approches combinées et d'harmoniser les bases de données afin de prévenir et lutter efficacement contre le déploiement et l'implantation territoriale des GAT. Étant donné la longueur des frontières au Sahel comme en Afrique de l'Ouest, une lutte et/ou une stabilisation efficace des espaces frontaliers nécessiteront des politiques de gestions coordonnées et donc transfrontières.

---

<sup>66</sup> Pour plus d'informations sur les brigades nomades, voir annexe 2, l'encadré de Peer de Jong, p. 91.

## 4. IDENTIFICATION DE LA NATURE DE LA MENACE AUX FRONTIÈRES

On observe que la menace terroriste se concentre pour partie dans les zones frontalières. Mais que recouvre le vocabulaire djihadiste ? Sinon à profiter de l'opportunité de frontière, quelles sont les stratégies spatiales des groupes terroristes ? Proposent-ils des projets territoriaux lisibles ?

### 4.1. La figure erratique de l'ennemi

Plus les recherches progressent, plus la connaissance s'affine, plus on observe dans le même temps que la figure de l'ennemi est floue.

#### *La France : un allié potentiellement ennemi ?*

Au Mali et dans certains pays qui lui sont limitrophes, on observe une défiance à l'égard de la France. Les accusations des Maliens portées au Conseil de sécurité de l'ONU, selon lesquelles les Français armeraient les terroristes pour être aberrantes et odieuses, ne sont que l'écume d'une information qui, par porosité, se diffuse sur le terrain. C'est sans aucun doute une manière pour le gouvernement de transition d'asseoir son pouvoir en créant artificiellement les éléments d'une concorde nationale là où il y a délitement du projet national, à ceci près que l'ennemi n'est plus le djihadiste, mais la France... Dans des pays limitrophes du Mali, certains chercheurs, rapportent que d'après les informations qu'ils parviennent à recouper, les problèmes des populations ce ne sont pas les djihadistes, mais les Français, preuve d'une grille de lecture qui se répand et que la figure de l'ennemi n'est pas identifiée, car beaucoup ne peuvent se résoudre à penser qu'elle puisse être endogène.

Il ne semble, par ailleurs, pas possible pour certains Africains de comprendre comment l'armée française – ce qui montre paradoxalement combien elle est perçue comme puissante – peut être mise en échec par une poignée d'hommes non identifiés, voire non identifiables. À poursuivre cette réflexion, qui a sa propre rationalité située, c'est qu'en réalité il n'y a pas de problème. Seule la France porterait la responsabilité de la déstabilisation du Sahel. Son départ acté de la région, les voies d'une résolution « entre frères », entre Africains pourra être négociées.

Le départ du Mali de l'opération Barkhane a été acté le 15 août 2022. L'opération a pris fin le 9 novembre suivant actant la réactualisation du dispositif militaire principalement en direction du Niger sous la présidence de Mohamed Bazoum. Après le Mali, une vague de coups d'État s'est abattue au Sahel central gagnant le Burkina Faso et le Niger. Les militaires français (FS)

ont été contraints de quitter le Burkina Faso en février 2023, le départ des quelque 1500 soldats postés au Niger a été acté par le président Macron le 24 septembre 2023.

Ce départ jette une lumière crue sur le développement des violences dans ces trois pays : progression des cellules terroristes du JNIM et de l'EIGS – tel que déjà développé.

### *L'ennemi djihadiste*

Plus les critères d'identification de la menace se précisent, plus les frontières entre combattant djihadiste, bandit armé et violences intercommunautaires paraissent floues<sup>67</sup>. Il s'agit ici de les répertorier à grands traits. Il n'y a pas de spécificité des acteurs de la menace en zone frontalière, seules leurs stratégies spatiales en frontière – dont la typicité a déjà été décrite – diffèrent.

Les différents points à considérer sont les suivants :

- **Le critère socio-culturel : la menace peule ?**

Sans verser dans des analyses essentialistes, on observe que les pasteurs ou éleveurs transhumants issus de la communauté peule sont surreprésentés parmi les djihadistes. Amalgamant groupe socio-culturel et catégorie socioprofessionnelle et cédant à des lectures ethnicisantes et stigmatisantes,<sup>68</sup> certains en concluent que tous les Peuls sont djihadistes. Au travers de ce raccourci proche du sophisme, on entrevoit les dérives et les violences indiscriminées auxquelles ce type d'analyse peut aboutir. Ce qui est particulièrement le cas dans certains pays comme le Nigeria ou le Ghana comme le relève Mathieu Pellerin<sup>69</sup>.

- **Le rôle des groupes d'autodéfense traditionnels**

Les violences intercommunautaires se multiplient. Elles prolifèrent sur une sédimentation de conflits pluri-décennaux jamais résolus (notamment pour le contrôle et l'occupation de l'espace) et ce dans un contexte de prolifération des armes. Dans le sillage des rébellions arabo-touareg des années 1990 et 2000, l'accès aux armes de guerre a changé la nature de la violence et l'a rendue beaucoup plus meurtrière. Selon Mathieu Pellerin, l'exacerbation des tensions peut venir de groupes d'autodéfense traditionnels comme les Dozos (chasseurs traditionnels).

<sup>67</sup> International Crisis Group, *A la frontière Niger-Mali, le nécessaire dialogue avec les hommes en armes*, juin 2018.

<sup>68</sup> AMSELLE Jean-Loup, « Emballement ethnico-religieux au Mali », *Communications*, 2020/2 (n° 107), p. 147-161. DOI : 10.3917/commu.107.0147. URL : <https://www.cairn.info/revue-communications-2020-2-page-147.htm>

<sup>69</sup> PELLERIN Mathieu, *Les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Nouvelle terre d'expansion des groupes djihadistes sahéliens ?*, Paris, Notes de l'Ifri, février 2022, 26 p. Voir également, annexe 2, encadré de Cheikh Daniel Kéré, p. 104

Parmi les autres facteurs de violence à surveiller au Burkina Faso : les kolgweogo (groupe d'autodéfense associé à « l'ethnie mossi »)<sup>70</sup> qui ont pu commettre des exactions envers la communauté peule (notamment en 2018) et les Volontaires pour la défense de la patrie (VDP). Les VDP ont été institués sous la présidence de Roch Marc Kaboré. Le gouvernement de transition au pouvoir depuis octobre 2022 entend intégrer 50 000 volontaires, en appui à l'armée régulière, pour lutter contre les GAT. Avec une formation réduite à la portion congrue (quelques semaines) et un accès aux armées, certains craignent que les prémices d'une guerre civile ne soient posées<sup>71</sup>.

- **Le critère confessionnel**

L'état de la littérature actuelle permet d'affirmer que le facteur religieux est parti au processus de radicalisation, même s'il est rarement déterminant. Selon Mathieu Pellerin, l'adhésion s'opère souvent *a posteriori*, une fois le recrutement effectué<sup>72</sup>. La religion est selon instrumentalisée à des fins opportunistes (pécuniaires) ou sert un discours alternatif porteur d'un idéal de justice qui se révèle mobilisateur. La dynamique djihadiste qui se propage depuis le Sahel trouverait prioritairement ses racines dans les dynamiques sociales préalablement mentionnées, et non dans un terreau salafiste supposé être prédisposé à la violence<sup>73</sup>.

Le sociologue Ebrima Ely Dicko, qui a mené une enquête dans le centre du Mali, en 2017, rapporte : « Les croyants musulmans ne connaissent pas le sens des sourates. La religion est devenue un moyen d'enrichissement rapide par l'exploitation de la misère des pauvres. [...] Il y a même des marabouts qui promettent de vendre le paradis ».<sup>74</sup> On observe, enfin, des dynamiques communes entre les djihadismes du XIX<sup>e</sup> siècle et ceux observés en 2023. Les partisans des djihads du XIX<sup>e</sup> siècle étaient épris de justice sociale, de développement de la connaissance ainsi que de l'amélioration des conditions sociales contre des pouvoirs détenus par des élites prédatrices<sup>75</sup>. S'il y a des similitudes discursives par-delà les siècles, les acteurs et le contexte ont profondément changé. Une réhabilitation des royaumes peuls du Macina

---

<sup>70</sup> DA CUNHA DUPUY Romane, « Logiques d'un maintien de l'ordre moral : le cas des groupes d'autodéfense koglwego au Burkina Faso », *Sciences Po, CERI*, Paris, août 2019. <https://www.sciencespo.fr/cei/fr/oir/logiques-d-un-maintien-de-l-ordre-moral-le-cas-des-groupes-d-autodefense-koglwego-au-burkina-fa>

<sup>71</sup> KABORE Bernard, « Burkina Faso : le pari risqué des volontaires pour la défense de la patrie », *Le Point*, 5 novembre 2022. [https://www.lepoint.fr/afrique/burkina-faso-le-pari-risque-des-volontaires-pour-la-defense-de-la-patrie-05-11-2022-2496567\\_3826.php](https://www.lepoint.fr/afrique/burkina-faso-le-pari-risque-des-volontaires-pour-la-defense-de-la-patrie-05-11-2022-2496567_3826.php)

<sup>72</sup> PELLERIN Mathieu, *op.cit.*

<sup>73</sup> PELLERIN Mathieu, *ibid.*

<sup>74</sup> DICKO Bréma Ely, « Ségou et Mopti, le nouveau foyer de l'extrémisme violent au centre du Mali », *Recherches africaines*, n°20, juillet 2018, pp. 189-204.

<sup>75</sup> Voir ROBINSON David, *The Holy War of Umar Tal : The Western Sudan in the Mid-Nineteenth Century*, Oxford, Clarendon Press, 1985, 434 p., NIANE Djibril Tamsir, *Histoire des Mandingues de l'Ouest : le royaume de Gabou*, Paris, Karthala, 1989, 221 p. Martin Klein souligne que les marabouts n'épargnaient la mort qu'à ceux qui se convertissaient. Voir KLEIN Martin, *Islam and imperialism in Sénégal (Sine-Saloum, 1847- 1914)*, Stanford, Stanford University Press, 1968, pp. 73-74.

ou du Fouta (Toro) d'El Hadj Omar Tall pour être mobilisateurs dans les imaginaires ne se vérifie pas à l'épreuve des faits.

- **Le facteur banditisme**

Le dernier facteur de violence identifié est le banditisme. Les liens entre bandits – souvent partis au système de contrebande, mais pas exclusivement – et djihadistes sont flous et poreux. Des liens de connivence avec le JNIM peuvent exister ne serait-ce que parce que les bandits ont une connaissance du terrain et de la manière de contourner les représentants de l'État lorsque ces derniers sont encore actifs.

Les critères d'identification de la menace pour être nécessaires dans le cadre de mécanismes d'alerte précoce restent incertains – d'où des frappes aériennes condamnables dans le cas de Bounti en janvier 2021.

Reste que dans l'appréhension des djihadistes quelques points nécessiteraient d'être renseignés : Dans quelle langue communiquent-ils ? Sans doute en peul, quand des personnes de cette catégorie socio-professionnelle sont impliquées. Mais d'une région à l'autre, il existe des inflexions langagières, est-ce qu'à terme cela pourrait se révéler une barrière entre les groupes ayant fait allégeance au JNIM ou à l'EIGS. D'où la question suivante : les alliances transterritoriales des djihadistes, ayant fait allégeance selon au JNIM ou à l'EIGS, peuvent-elles être pérennes ou ne sont-elles que conjoncturelles ?

#### 4.2. Menace djihadiste : fin des territoires et émergence d'un Sahélistan ?

Il s'agit ici à partir des travaux de Bertrand Badie et de Serge Michailof de produire une réflexion spatiale. Selon l'ouvrage de Bertrand Badie *La fin des territoires, Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, paru en 1995<sup>76</sup>, l'essor des flux transnationaux affaiblissent le territoire de l'État-nation qui peut de moins en moins prétendre à l'allégeance prioritaire de ses citoyens. Serge Michailof quant à lui créé un néologisme « Africanistan »<sup>77</sup> qui permet de comparer de manière plus ou moins systématique les situations en Afghanistan et au Sahel.

L'expansion djihadiste permet a priori de valider l'hypothèse d'une déterritorialisation des États, c'est-à-dire que les États ne sont plus en capacité de contrôler une partie de leur

<sup>76</sup> BADIE Bertrand, *La fin des territoires, Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995, 276 p.

<sup>77</sup> MICHAÏLOF Serge, *Africanistan. L'Afrique en crise va-t-elle se retrouver dans nos banlieues ?*, Paris, Fayard, 2015, 320 p.

territoire. Selon différentes sources, 40% du territoire burkinabè échappe au contrôle de Ouagadougou. Au regard de ce délitement de l'État, certains n'hésitent plus à parler de « Ouagaland ». Doit-on en conclure à une fin des territoires – soit assez schématiquement, dans le cas d'espèce, à la fin du Burkina Faso ? Dans un contexte de front ouvert, la situation est volatile d'où il ressort que deux scénarii sont également envisageables. Francis Simonis, maître de conférences à l'Université de Provence, envisage l'érection d'un califat par l'EIGS dans la zone des trois frontières. L'autrice de cette étude, sans éluder ce scénario, considère, au regard des outils développés dans le cadre de la première partie, que le projet est envisageable puisqu'envisagé par des membres de l'EIGS, mais que sa réussite est peu probable. En effet, la rente frontalière, articulée sur trois territoires internationaux, est trop importante pour pouvoir s'en dispenser. Par ailleurs, une territorialisation de l'EIGS dans un territoire délimité donc aux frontières identifiables – dans ce cas il n'y aurait pas de ligne-frontière, mais plutôt des espaces-tampons – le rendrait vulnérable, sujet aux attaques des pays limitrophes.

L'hypothèse d'un ancrage territorial des djihadistes au travers de la gestion d'un chapelet de cités-État soumises à la charia tout autant que le contrôle des passages d'un territoire à l'autre par l'imposition de la zakat semble crédible et du reste correspond à ce qui est déjà observé sur le terrain. Néanmoins cette réglementation de l'espace ne pourrait être subsumée au profit de territoires-État qui verraient l'émergence d'États islamistes sinon à se superposer aux territoires des États (Mali, Burkina ...) tels que connus. Le chercheur Alioune Sall<sup>78</sup>, fondateur de l'Institut des Futurs Africains, un Think tank de prospective basée en Afrique du Sud, interrogé sur les évolutions possibles des formes étatiques dans la zone, entrevoit plutôt un statut de ni guerre ni paix des groupuscules terroristes avec les États de la zone des trois frontières, un peu comme dans le cas casamançais.

Enfin dernière hypothèse, sans remettre en question les frontières internationales, serait la fragmentation des territoires, impliquant des sécessions internes.

La frontière c'est avant tout les pratiques spatiales qui traduisent des représentations mentales de l'espace façonné sur plus d'un siècle et qui s'avèrent difficiles à gommer en quelques années (le rattachement à un État peut se lire dans des actions banales<sup>79</sup> comme le fait de soutenir une équipe nationale de football). La seule donne qui pourrait toutefois précipiter un morcellement du Sahel et la fin des frontières internationales de ce modèle, et qui en l'état est difficilement mesurable, c'est la brutalisation des populations. Le concept de

<sup>78</sup> Entretien téléphonique avec Alioune Sall le 26 septembre 2023.

<sup>79</sup> Voir BILLIG Michael, *Banal nationalism*, London, Sage publication, 1995, 200 p. Dans cet ouvrage, l'auteur montre que dans des actions du quotidien comme la manière de traverser une rue, le soutien à une équipe de football, etc. crée les conditions d'adhésion à un imaginaire commun.

« brutalisation » a été développé par George Mosse dans son ouvrage *De la Grande Guerre au totalitarisme, la brutalisation des sociétés européennes*<sup>80</sup> et montre comment la banalisation de la violence à l'issue de la Première Guerre mondiale a été propice à l'avènement des fascismes et plus particulièrement de l'homme nouveau dans le cadre du projet nazi. Que sait-on des jeunesses maliennes ou burkinabè qui respectivement depuis 2012 et 2016 n'ont pu être scolarisées ? Combien sont-ils ? Des milliers ? Des centaines de milliers ? Dans leur quotidien, ils n'auront connu que la violence. Quel est leur mode de fonctionnement ? Pourront-ils à terme être intégrés dans leur pays respectif ? Quoiqu'il en soit de ces questions, la transformation des sociétés peut entraîner des soumissions/accommodations aux formes non prévisibles. Mais de là à avoir une traduction spatiale ? La question reste en suspens.

Le modèle d'« Africanistan », « Sahélistan », compris dans un cadre spatial s'épuise ici. En Afghanistan, les Talibans se sont affirmés à partir d'un territoire international dont les limites étaient déjà plus ou moins connues.

Il n'y a pas de typicité de la nature de la menace en zone frontalière. En revanche, la frontière loin d'être une anomie est source de concurrence entre les acteurs (État, populations, bandits, djihadistes). Il s'agit pour chacun d'imposer ses règles pour mieux contrôler la circulation. L'opportunité de frontière a entraîné une coagulation des violences et plus particulièrement des attaques djihadistes dans la zone des trois frontières entre 2020 et 2021. La dilution de ces avantages au profit de la création d'un califat articulé sur trois territoires apparaît peu crédible ce qui n'élude pas l'affirmation de nouveaux territoires à partir des frontières internationales reconnues. La volatilité du contexte sécuritaire, doublée d'une circulation exacerbée des armes, contraint à envisager l'ensemble des scénarii avec sérieux. Un morcellement territorial du Sahel apparaît également hautement crédible.

---

<sup>80</sup> MOSSE George, *La brutalisation des sociétés européennes. De la Grande Guerre au totalitarisme*, Paris, Hachette Pluriel, 2003, 293 p.

## 5. GÉRER LES ESPACES FRONTALIERS

Dans la dernière partie de cette étude, il s'agit de répertorier, sans viser l'exhaustivité, différentes initiatives prises en matière de gestion des frontières par plusieurs pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest. L'analyse des politiques déployées doit nous renseigner sur la manière dont les États perçoivent ou non leur mission de sécurisation de ces espaces. Un focus sur un projet de gestion transfrontalière au niveau de la frontière Nigeria/Cameroun sera proposé.

### 5.1. Gérer les espaces : de l'échelon continental à l'échelon régional

#### *Les principes directeurs de l'UA*

Dès 2002, l'Union africaine (qui remplace alors l'Organisation de l'unité africaine) se saisit des enjeux de frontière, avec un intérêt marqué en faveur de la délimitation et de la démarcation des frontières. En 2007, un programme dédié est créé : le Programme Frontière de l'Union africaine (PFUA). L'objectif est d'avancer dans la voie de la délimitation et de la démarcation des frontières aux fins de prévenir les différends interétatiques et d'encourager la coopération transfrontalière. Un guide est rédigé à cet effet. On observera qu'à cette suite, progressivement de nombreux pays ont dégagé des moyens pour créer une commission de gestion de leurs frontières. Le mouvement est lancé. Si les principes directeurs sont énoncés par l'UA, dans les années suivantes et au regard de l'évolution des contextes des précisions ont été apportées.

Le 24 juin 2014, la convention de Niamey est signée avec pour objectifs de :

- Promouvoir la coopération transfrontalière aux niveaux local, sous-régional et régional ;
- Saisir les opportunités qui naissent du partage de frontières communes et relever les défis y afférents ;
- Faciliter la délimitation, la démarcation et la réaffirmation des frontières interétatiques, conformément aux mécanismes convenus par les parties concernées ;
- Faciliter le règlement pacifique des différends frontaliers ;
- Assurer une gestion intégrée, efficiente et efficace des frontières ;
- Transformer les zones frontalières en catalyseurs de croissance ; ainsi que de l'intégration socio-économique et politique du continent ;

- Promouvoir la paix et la stabilité à travers la prévention de conflits et l'intégration continentale.<sup>81</sup>

En juin 2020, l'UA présente sa stratégie pour une meilleure gouvernance intégrée des frontières. Cette Stratégie de l'UA pour la Gouvernance des Frontières est à considérer comme un instrument d'orientation, de coordination et de mise en cohérence des politiques frontalières à différentes échelles : continental, régional et national. Elle vise, *in fine*, à placer la question de frontières au cœur des politiques publiques de l'UA, des CER et des États membres<sup>82</sup>.

Les principes énoncés restent toutefois suffisamment généraux pour que les 54 pays membres et/ou les huit Communautés économiques régionales (CER) puissent se les réapproprier ; l'objectif suivant l'Agenda 2063 étant de créer les conditions de l'avènement des États-Unis d'Afrique. L'organisation apparaît moins timorée que certaines CER et/ou pays par rapport aux enjeux frontaliers. Ce qui sans doute peut être attribué au fait que son prédécesseur l'OUA (Organisation de l'unité africaine) avait disposé l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation dans sa charte adoptée en 1963<sup>83</sup>.

Les textes adoptés n'ont toutefois aucun caractère contraignant. Si une volonté d'avancer dans la voie de l'intégration et de l'harmonisation des instruments de gestion des espaces frontaliers apparaît, les termes « intégration » ou « harmonisation » ne sont jamais définis, sans doute pour ne pas interférer sur des sujets considérés comme relevant de la souveraineté des États. On observera que le terme sécurité pourtant inhérent au concept de frontière (mot d'origine militaire) n'est jamais utilisé. Il est suggéré dans des expressions comme « règlement pacifique des différends frontaliers » au risque d'en euphémiser les enjeux.

---

<sup>81</sup> Union africaine, *Convention de l'Union africaine sur la coopération transfrontalière (Convention de Niamey)*, 27 juin 2014. Disponible sur : <https://au.int/fr/treaties/convention-de-lunion-africaine-sur-la-cooperation-transfrontaliere-convention-de-niamey>

<sup>82</sup> Union africaine, Conseil de paix et de sécurité. *Stratégie de l'Union africaine pour une meilleure gouvernance intégrée des frontières*, Addis-Abeba, UA, juin 2020, p.16. Disponible sur : <https://www.peaceau.org/uploads/2020-french-au-border-governance-strategy-final.pdf>

<sup>83</sup> Lors de la première conférence panafricaine organisée sur le continent africain, à Accra, en octobre 1958, Kwamé Nkrumah avait asséné : « les barrières et frontières artificielles tracées par les impérialistes pour diviser les peuples africains, au détriment des Africains [devaient] être abolies ou modifiées ». Si l'idée d'abolition des frontières coloniales tout autant que celle de l'unité remportait l'adhésion des leaders politiques africains, les modalités pratiques pour parvenir à cet horizon intégrationniste faisaient débat. Ce parfum unitariste s'empêtra bientôt sur le seuil d'un processus de territorialisation des luttes politiques dans le cadre des territoires dessinés durant la colonisation. Dans un climat de transition très incertain, l'abolition fut bientôt reléguée à un objectif secondaire. La charte de l'OUA, signée en 1963, à Addis-Abeba, devait ainsi se ranger au principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

## De la stratégie frontalière de la CEDEAO

- **La CEDEAO et l'intégration régionale**

La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) créée en 1975 s'est d'abord donné pour ambition de favoriser la libre-circulation des biens et des personnes. En 2000, la mise en circulation d'un passeport commun laisse croire que l'intégration régionale est réalisée ce qui est en inadéquation avec le vécu des populations qui se sentent littéralement harcelées lors de leur passage au niveau des postes-frontière. Ce quotidien ponctué de « tracas administratifs », parce que l'assiette budgétaire des Etats est encore trop dépendante des recettes douanières, est du reste bien retranscrit par Apolline Traoré dans son film *Frontières*, paru sur les écrans en 2017. Sur le plan économique, les régimes des pays de la CEDEAO divergent quitte à s'adosser les uns aux autres, parfois, au détriment de toute solidarité interétatique. Par exemple, assez schématiquement dans les années 1980 le Sénégal avait adopté un modèle protectionniste tandis que la Gambie plébiscitait un régime libre-échangiste. Cette distorsion a décuplé l'opportunité de frontière profitant à l'économie gambienne dans une période de plan d'ajustement structurel (PAS). L'importation de produits manufacturés via la Gambie, par des circuits semi-officiels, concurrençait la production nationale sénégalaise qui ne pouvait s'aligner sur les prix du marché international et contrariait ainsi ses objectifs de planification.

Sur le plan monétaire, les critères de convergence tardent à être arrêtés. Le projet d'adoption d'une monnaie unique « l'ECO » – réduction de l'acronyme anglophone ECOWAS –, ou commune à l'ensemble des pays de la CEDEAO, patine, et ce en dépit de l'annonce de la fin du franc CFA en décembre 2019, facteur qui semblait pourtant bloquant. Des projets de zones économiques spéciales (ZES) – exemple ZES de Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso (SKBo)<sup>84</sup> – ont été adoptés sans avoir pu être concrétisés dans un contexte marqué par la covid-19 et par la fermeture des frontières suite à l'adoption de sanctions contre le Mali (janvier-juillet 2022).

Dans le domaine de la gestion des frontières, la CER s'est révélée plutôt proactive. Entre 2005 et 2006 trois memoranda (voir ci-dessous) ont été adoptés afin de favoriser des projets de coopération transfrontalière. Se dégage assez nettement une volonté de penser l'entre-deux territorial et d'y proposer des projets de développement idoines. Toutefois on observe que la définition de la coopération transfrontalière, masquant à peine des dissensions interétatiques, peine à s'imposer. En 2005 le concept de « pays frontière » cher au président malien Alpha Oumar Konaré a été popularisé puis progressivement suppléé par celui de ZES

<sup>84</sup> BABA Ahmed, « Infrastructures : Sikobo, une mini-CEDEAO au Mali », *Jeune Afrique*, 12 juin 2018.

Disponible sur : <https://www.jeuneafrique.com/mag/562630/economie/infrastructures-sikobo-une-mini-cedeao-au-mali/>

(zone économique spéciale). L'objectif est clairement économique. Il s'agit désormais de créer les conditions d'une harmonisation fiscale pour atténuer l'opportunité de frontière. Cette proposition est particulièrement intéressante dans la mesure où elle privilégie une gestion intégrée des espaces transfrontaliers par les États contigus. La conjoncture permettra-t-elle de réaliser le projet ? À ce stade, la réponse reste en suspens.

#### **Mémoire 1 : « Le concept « pays frontière » ou l'intégration de proximité »**

Le premier mémoire de la CEDEAO sur la coopération transfrontalière, approuvé par la réunion des ministres des Affaires étrangères de la CEDEAO le 18 janvier 2005 à Accra (Ghana), décrit la genèse et le contenu du concept « pays frontière ». Il souligne l'importance de la coopération locale transfrontalière comme moteur du processus d'intégration régionale.

#### **Mémoire 2 : « Bilan et Perspectives du Programme d'initiatives transfrontalières »**

Dans ce deuxième mémoire, approuvé par la réunion des ministres des Affaires étrangères de la CEDEAO le 9 janvier 2006 à Niamey (Niger), le Secrétaire exécutif demandait aux États membres d'appuyer la mise en œuvre d'un Programme d'initiatives transfrontalières (PIT) qui marquerait l'introduction du concept de « pays frontière » dans l'agenda de la CEDEAO. Ce mémoire dresse également le bilan de la mise en œuvre du Programme d'initiatives Transfrontalières depuis 2005. Il propose aux États membres qui le souhaitent de favoriser le développement de projets conjoints entre les populations vivant de part et d'autre d'une frontière.

#### **Mémoire 3 : « Programme d'Initiatives Transfrontalières »**

Le troisième mémoire de la CEDEAO sur le Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT) a été approuvé par la réunion des ministres des Affaires étrangères de la CEDEAO les 18-19 décembre 2006 à Ouagadougou (Burkina Faso). Avant de faire le point sur les progrès accomplis dans le domaine de la coopération transfrontalière et de proposer de nouvelles perspectives d'action, le mémoire fait un bref rappel de la définition de la coopération transfrontalière.

- **La CEDEAO et les enjeux sécuritaires**

Le dernier volet, qui sans doute était le moins évident pour la CER engagée dans des processus économique et financier, est le volet sécuritaire. Progressivement à partir des années 1990', elle s'est dotée d'outils pour le maintien du Groupe de suivi et de contrôle du cessez-le-feu, plus connu sous le nom d'ECOWAS Cease-fire and Monitoring Group (ECOMOG) envoyé au Liberia (1990-1998) et en Sierra Leone (1995-2000). Une opération a également été déployée en Gambie en 2017.

Suite au coup d'État perpétré par le général Tchiani au Niger, le nouveau président en exercice de la CEDEAO, fraîchement élu à la tête du Nigeria, Bola Tinubu, a brandi la menace d'une intervention militaire pour restituer l'ordre démocratique et subséquemment le président Mohamed Bazoum dans ses fonctions<sup>85</sup>. Cette intervention ne serait *a priori* pas rentrée dans le mandat tel que défini de l'ECOMOG. Il est intéressant, dans cette séquence, de relever que certains experts ou chercheurs ont évoqué le précédent gambien de 2017 et la réussite de l'ECOMIG<sup>86</sup>, le contexte était toutefois très différent. En effet, à l'époque une opération de la CEDEAO sous commandement sénégalais avait permis le départ de Yahya Jammeh au pouvoir depuis 1994. Perdant de l'élection présidentielle, en décembre 2016, et après avoir félicité son adversaire Adama Barrow, il avait finalement refusé de quitter le pouvoir. Si le départ du président Jammeh est à porter au crédit de la CEDEAO, il n'en demeure pas moins que son départ fut aussi une victoire des citoyens gambiens. Avant l'intervention de l'ECOMIG, les manifestations et boycotts du pouvoir de Jammeh étaient récurrents dans les rues de Banjul. C'est cette articulation contestation intérieure et pression extérieure qui avait permis la première alternance démocratique dans ce petit pays enclavé dans le Sénégal<sup>87</sup>.

- **Le G5 Sahel**

Les différentes opérations sécuritaires de la CEDEAO ont été déployées dans le cadre étroit des territoires tels que délimités par les frontières internationales. Elles s'avèrent toutefois inadaptées face aux menaces transfrontalières qui nécessitent de penser des actions transterritoriales voire des actions en dehors des limites du cadre régional institutionnel de la CER. C'est dans ce contexte qu'ont émergé des projets multilatéraux privilégiant une endogénéisation des voies de solution « par et pour les Africains ». En 2010, le CEMOC (Comité d'État-Major opérationnel Conjoint), réunissant l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger, a été créé. La carence de moyens nationaux, l'absence de juridiction concrète pour garantir le

<sup>85</sup> Voir encadré de William Miles, annexe 2, p 92.

<sup>86</sup> ECOMOG : Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group. ECOMIG : version gambienne de cette force.

<sup>87</sup> Suite aux différentes négociations, Jammeh a pris le parti de s'installer en Guinée Équatoriale le protégeant d'un mandat d'arrêt international pour les crimes commis lors de sa gestion de la Gambie.

droit de poursuite des terroristes, et la méfiance entre les partenaires ont entraîné l'échec du projet. La France a alors poussé à la création du G5 Sahel réunissant la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad. En dépit de la pertinence de cet organe multilatéral, ce dernier a souffert d'un manque chronique de financements et de l'absence d'un mandat exécutif (chapitre VII de l'ONU). Début 2022, le Mali a été tenu dans l'impossibilité d'assurer la présidence tournante du G5 Sahel. En mai, la junte au pouvoir à Bamako a annoncé « se retirer de tous les organes et instances du G5 Sahel, y compris la Force conjointe »<sup>88</sup>. Or suivant l'architecture telle que conçue en 2014 la mutualisation des efforts transfrontaliers dans les domaines de la sécurité et du développement est cardinale ; l'objectif étant d'endiguer une désétatisation des espaces transfrontaliers. Sans le Mali, épice de la menace djihadiste qui gagne par capillarité ses pays voisins, d'aucuns avaient conclu que le G5 Sahel avait fait son temps. Il hoquette depuis les coups d'État au Burkina Faso et au Niger. En 2022 déjà, le colonel Peer de Jong rapportait que l'omniprésence de la France était fortement critiquée par les pays membres. Trop visible, pas assez lisible en somme. Certains, en dehors des seuls Maliens, considèrent que la Russie est « une bonne solution »<sup>89</sup>. Si des massacres commis par la SMP Wagner sont rapportés<sup>90</sup>, au Mali la côte de la Russie ne faiblit pas. Un sondage organisé en mai 2023 par la fondation allemande Friedrich-Ebert-Stiftung montrait que plus de neuf Maliens sur dix avaient confiance en la Russie et étaient satisfaits du gouvernement de transition<sup>91</sup>.

Quoi qu'il en soit, la force conjointe (FC G5), réunissant quelque 5000 hommes avec la possibilité de mener des conjointes jusqu'à 100 kilomètres de part et d'autre des frontières, est suspendue.

Malgré la pertinence du G5 Sahel on observera que la lutte contre la menace terroriste peine à être pensée en dehors de tout cadre formel et/ou institutionnel imposant des lourdeurs administratives qui s'accommodent mal avec la nature volatile et mouvante de l'extrémisme violent dont les acteurs se jouent et déjouent les limites des frontières des territoires<sup>92</sup>. À cet

<sup>88</sup> AFP, *Le Mali se retire de l'organisation régionale G5 Sahel*, 16 mai 2022.

<sup>89</sup> Entretien avec le colonel Peer de Jong, le 27 novembre 2022.

<sup>90</sup> Par Cellule Enquête vidéo, CARPENTIER Arthur, EYDOUX Thomas, KIENNEMANN LISE, VANDE Adrien, « Enquête : un an après la fin de « Barkhane » au Mali, le lourd bilan du Groupe Wagner », *Le Monde Afrique*, 15 août 2022. MIANSON Sarah, « Mali : l'armée et les mercenaires de Wagner coupables d'atrocités, selon Human Rights Watch », *Libération*, 24 juillet 2023.

<sup>91</sup> « Au Mali, un sondage souligne la confiance populaire envers Assimi Goïta et la Russie », *Jeune Afrique avec AFP*, 4 mai 2023

<https://www.jeuneafrique.com/1442035/politique/au-mali-un-sondage-souligne-la-confiance-populaire-envers-assimi-goita-et-la-russie/>

<sup>92</sup> Une conclusion assez semblable a été tirée suite à l'examen de l'architecture de Yaoundé rendue par l'IRIS à la DGRIS en octobre 2022. Voir IRIS, Ventura Associates, *Sécurité maritime en Afrique : quelle gouvernance pour demain ?* Paris, IRIS, octobre 2022.

égard, la pertinence d'actions dans un cadre plus souple type Memorandum Of Understanding (MOU) se pose.

Si le G5 Sahel existe toujours. Techniquement il est « brain dead ». Pour continuer à mutualiser les moyens et les renseignements de part et d'autre des frontières, deux projets ont émergé l'Initiative d'Accra et plus récemment l'Alliance des États du Sahel (AES).

- **L'initiative d'Accra**

En 2017, l'initiative d'Accra a été lancée. Elle réunit le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Togo et le Burkina Faso. En 2019, le Mali et le Niger ont rejoint ce mécanisme sécuritaire en qualité de membres observateurs. En novembre 2022, le Nigeria a également été admis au titre d'observateur<sup>93</sup>. Les trois axes de collaborations entre les pays membres sont : i) le partage d'informations et de renseignements ; ii) la formation du personnel de sécurité et de renseignement ; iii) la conduite d'opérations militaires conjointes transfrontalières.

Suivant une analyse produite par ISS en septembre 2019, le mécanisme présente un certain nombre d'avantages : une forme non institutionnalisée qui réduit le temps des procédures et des coûts financiers. « Sur le plan opérationnel [l'initiative] s'appuie sur des points focaux présents dans chaque pays membre et un coordinateur central au sein du secrétariat de la sécurité nationale du Ghana »<sup>94</sup>. Sur le plan financier, elle dépendait jusqu'à récemment des financements de ses États membres. En novembre 2022, le président ghanéen Nana Akufu-Addo a fait appel au soutien de partenaires internationaux. Le chercheur Antonin Tisseron soulève, quant à lui, dans le cadre d'une étude produite par l'IRSEM, les défis à relever : la défiance des communautés bordières ; les différences linguistiques (français, anglais) ; l'influence des bailleurs et partenaires extérieurs et le chevauchement de mandats avec d'autres organisations (exemple le G5 Sahel jusqu'en mai 2022). Il souligne, par ailleurs, la très grande dépendance de l'initiative à la qualité des relations interpersonnelles des chefs d'État des pays concernés ainsi qu'à l'évolution du contexte politique de chacun des pays membres<sup>95</sup>. Il salue toutefois le changement de pratiques dans le partage de renseignements

<sup>93</sup> Ekip, « Les chefs d'État de l'« Initiative d'Accra » s'engagent à rendre opérationnelle la force conjointe », AA, 23 novembre 2022.

<https://www.aa.com.tr/fr/monde/les-chefs-detat-de-linitiative-daccra-sengagent-%C3%A0-rendre-op%C3%A9rationnelle-la-force-conjointe-/2746372>

<sup>94</sup> KWARKYE Sampson, ABATAN Jeannine Ella, MATONGBADA Michaël, « L'Initiative d'Accra peut-elle prévenir le terrorisme dans les États côtiers de l'Afrique de l'Ouest ? », ISS, 2019.

<https://issafrika.org/fr/iss-today/initiative-daccra-peut-elle-prevenir-le-terrorisme-dans-les-etats-cotiers-de-lafrique-de-louest>

<sup>95</sup> TISSERON Antonin, « La coopération sécuritaire et judiciaire en Afrique de l'Ouest face au défi de la lutte contre les groupes armés jihadistes », Paris, *Étude de l'IRSEM* n°81, 2021, p. 37.

qui s'est traduit par l'augmentation de la fréquence et de la qualité des informations échangées entre les États membres au niveau stratégique ou tactique<sup>96</sup>.

Les chefs d'État réunis à Accra en novembre 2022 ont réitéré leur volonté de coopérer dans la lutte contre le terrorisme. Preuve que la compréhension de l'outil frontière s'impose, une réflexion a été entamée sur le thème : « Porosité des frontières : Construire un partenariat avec les communautés frontalières pour vaincre l'extrémisme violent, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée »<sup>97</sup>.

- **L'alliance des États du Sahel**

Alors que la CEDEAO menaçait d'intervenir militairement au Niger suite au coup d'État du 26 juillet, le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont créé, le 16 septembre 2023, l'Alliance des États du Sahel (AES), un pacte de défense collective et d'assistance mutuelle consigné dans la charte du Liptako-Gourma. Selon cette charte qui compte 17 articles, les trois pays sahéliens s'engagent à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et la criminalité en bande organisée dans l'espace commun de l'Alliance.

Si le projet ne manque politiquement pas de pertinence dans la mesure où la menace est comprise comme transfrontalière, les moyens des armées des trois pays concernés seront-ils suffisants pour parvenir à leur objectif ? Réussiront-ils là où le G5 Sahel a échoué ?

## 5.2. Commissions nationales de gestion des frontières

Les pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest se dotent progressivement de commissions de gestion des frontières même si pour certains pays il ne s'agit pas encore d'une priorité comme le Tchad (voir tableau 1).

- **Commission nationale de gestion des frontières du Mali**

Le pays, qui sans aucun doute, a été précurseur dans la réflexion sur les frontières est le Mali d'Alpha Konaré. En 1999, sous l'égide de l'UNESCO, s'est tenu à Bamako un symposium intitulé « Histoire et perceptions des frontières en Afrique du XII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle dans le cadre d'une culture de la paix »<sup>98</sup>. Réunissant des chercheurs et des hommes politiques de renommée internationale, le symposium resta très largement orienté par la problématique de l'artificialité des frontières considérée comme un des facteurs du mal développement africain. Quoiqu'il en fût, le travail sur la gestion des frontières était lancé au Mali.

<sup>96</sup> TISSERON Antonin, *op.cit.*, p. 35.

<sup>97</sup> Ekip, *op.cit.*

<sup>98</sup> Voir actes de colloque in UNESCO (éd), *Des frontières en Afrique du XII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, publication Paris, 2005, 327 p.

La direction nationale des frontières reste active. Le 30 mars 2018, l'État malien a signé le décret N°2018- 0319, portant approbation de la Politique nationale des frontières, dont la vision est d'« Assurer la souveraineté nationale, la sauvegarde de l'intégrité du territoire, la restauration de l'autorité de l'État et faire des zones frontalières des espaces de sécurité, de paix, d'aménagement et de développement socio-économique, culturel, et solidaire durable, en vue de contribuer à l'intégration sous- régionale, régionale et à la réalisation de l'Unité africaine »<sup>99</sup>. À cet effet, la MINUSMA lui a alloué en décembre 2021 un budget de près de 79 millions de dollars.

Du 20 novembre au 18 décembre 2021 avec la Commission nationale de Gestion des frontières du Sénégal (CNGF), elle a procédé au bornage de la ligne frontière sur la partie exondée entre les localités de Dakassenou (Mali) et de Kenieba (Sénégal). Ces premiers travaux de matérialisation et de bornage de la ligne frontière, qui doivent se poursuivre, s'inscrivent à la suite du traité de délimitation, de démarcation et de bornage de la ligne frontière signé en mai 2014 entre la République du Sénégal et la République du Mali. Au total 81 bornes ont été implantées et construites sur une distance d'environ 30 km<sup>100</sup>.

Toutefois, il n'existe pas de site dédié à la DNF. Les informations récoltées, au travers de différents articles de journaux, demeurent éparées et ne permettent pas d'avoir une idée de l'ensemble de ses activités.

- **Commission nationale de gestion des frontières au Sénégal**

Aux côtés de la commission nationale de gestion des frontières du Sénégal (CNGF) existe le PUMA (Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers) inauguré en 2016. Ce programme procède du PUDC (Programme d'urgence de développement communautaire). Souleymane Jules Diop ministre en charge du PUDC rapporte qu'à l'origine il s'agissait d'apporter dans les communautés rurales défavorisées des infrastructures minimales pour favoriser entre autres le développement de l'agriculture. En 2014, le ministre de l'Éducation a été interpellé par la situation de Touba Tranquille, village sénégalais, en situation de frontière qui était dans la dépendance de la Gambie : utilisation du dalasi, case de santé uniquement du côté gambien, etc. Dans le Fouta Toro des remarques similaires sont parvenues au gouvernement : dans certaines zones la couverture téléphonique était seulement assurée par la Mauritanie. Afin de restaurer l'autorité de l'État dans ces zones, le

<sup>99</sup>Rapport : « La MINUSMA renforce les capacités logistiques de la Direction nationale des frontières »

<https://peacekeeping.un.org/fr/la-minusma-renforce-les-capacites-logistiques-de-la-direction-nationale-des-frontieres>

<sup>100</sup>Ministère des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires, « Bornage de la ligne frontière entre le Sénégal et le Mali », 17 décembre 2021 ; <https://decentralisation.gouv.sn/2021/12/17/bornage-de-la-ligne-frontiere-entre-le-senegal-et-le-mali/>

PUMA a été créé<sup>101</sup>. De 2013 à 2017, le Sénégal a mis en place une politique de visas qui a permis de financer des projets comme la construction de commissariats, de brigades de gendarmerie, etc. afin d'incarner une présence symbolique de l'État dans les zones frontalières. Des projets de développement sont également à porter au succès du PUMA comme le désenclavement par la construction d'un réseau de pistes, l'amélioration de l'accès aux soins (construction de postes de santé, emploi de professionnels de santé...), l'amélioration de la couverture scolaire, l'amélioration d'accès à l'eau ou à l'électricité, etc.<sup>102</sup> Toutefois sans une traduction cartographique de l'ensemble de ces projets, il est difficile de mesurer l'ampleur des travaux effectués.

Quoi qu'il en soit, un des objectifs du PUMA est de restaurer l'autorité de l'État, de visibiliser ses actions dans ces zones d'entre-deux territoriaux. On observe, néanmoins, que l'ensemble de ces projets sont entrepris en dehors de la CNGF. Il existe pourtant des frontières encore non démarquées. Sur la frontière Mali-Sénégal seuls 30 kilomètres de frontières ont été abornés sur 419. La frontière orientale de la Gambie, dans la boucle du Kantora, quoique délimitée en 1975 par des commissions mixtes de délimitation, n'a pas été abornée, etc. Sans cette démarcation, les situations de confusion au niveau des espaces frontaliers demeurent et demeureront.

- **Commission nationale de gestion des frontières de la Guinée**

Dans le cadre d'un décret porté à la connaissance des Guinéens par voie télévisée, en date du 25 janvier 2023, le Colonel Mamadi Doumbouya a créé une nouvelle structure dénommée « commission nationale des frontières de Guinée », soit « CNFG » en remplacement de l'ancienne commission de gestion définie par Arrêté N°5652/MATD/CAB/2019.<sup>103</sup> Cette commission travaille principalement avec la CNGF (sénégalaises) pour délimiter et démarquer la frontière entre les deux pays<sup>104</sup>. Des travaux menés par une commission technique réunissant Guinéens et Sénégalais ont eu lieu à Conakry en août 2023.

Une commission technique mixte Guinée/Guinée Bissau a été créée en septembre 2023. L'objectif est de clarifier les limites des frontières terrestres et maritimes communes entre ces deux pays limitrophes<sup>105</sup>.

<sup>101</sup> Entretien avec l'ambassadeur Souleymane Jules Diop auprès de l'UNESCO le 11 octobre 2023.

<sup>102</sup> Pour plus de détails, voir : <https://www.puma.sn/les-realizations/>

<sup>103</sup> Oumar Bady Diallo Guinée, « Création d'une commission nationale des frontières... », *Africaguinee.com*, 26 janvier 2023 <https://www.africaguinee.com/guinee-creation-d-une-commission-nationale-des-frontieres/>

<sup>104</sup> Amadou Dioulde Diallo, « Gestion de la frontière Guinée-Sénégal : fin des travaux de la commission technique », *Guinée 360*, 19 août 2023. <https://www.guinee360.com/19/08/2023/gestion-de-la-frontiere-guinee-senegal-fin-des-travaux-de-la-commission-technique/>

<sup>105</sup> Allen Yéro Embalo, « Réunions entre la Guinée-Bissau et la Guinée sur la délimitation de leurs frontières communes », *RFI*, 29 septembre 2023. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230929-r%C3%A9unions-entre-la-guin%C3%A9e-bissau-et-la-guin%C3%A9e-sur-la-d%C3%A9limitation-de-leurs-fronti%C3%A8res-communes>

La CNFG est donc particulièrement active dans la délimitation et la démarcation des frontières de la Guinée afin de mieux asseoir sa souveraineté dans un territoire aux contours bien définis.

- **Commission nationale de gestion des frontières du Burkina Faso**

La Commission nationale des frontières a été créée en 2013, et révisée par décret N°2015-1641 en décembre 2015 qui confie au Premier ministre la présidence de la stratégie nationale de gestion des frontières (SNGF). La SNGF est assortie d'un plan d'action : le programme d'appui à la gestion intégrée des frontières (PAGIF)<sup>106</sup>. Si des réunions se tiennent toujours pour établir un bilan des actions mises en œuvre<sup>107</sup>, il est difficile d'évaluer les résultats, aucune donnée n'étant disponible en open source.

- **Commission nationale de gestion des frontières du Niger**

Le Niger semble également très mobilisé pour gérer ses frontières. À cet effet, le pays dispose d'une commission nationale des frontières (CNF) et a développé une politique nationale des frontières. En 2021, le pays alors sous la présidence de Mohamed Bazoum, a adopté un document-cadre avec pour ambition de faire du Niger « un pays avec des zones frontalières transformées en des espaces de paix et de sécurité pour la promotion du développement économique, social, territorial, équilibré et durable et de la coopération transfrontalière, dans une dynamique d'intégration régionale à l'horizon 2035 »<sup>108</sup>. Les principaux champs d'action relevés étaient la délimitation, la démarcation des frontières et le développement des espaces frontaliers. À cet effet, un maillage administratif particulier avait été adopté : la région frontalière, le département frontalier, la commune frontalière, les villages et les tribus frontalières. Malgré les ambitions affichées, il n'est pas possible d'évaluer l'état d'avancement des décisions adoptées. Depuis 2021, aucune information n'est disponible en open source.

- **Commission nationale de gestion des frontières de la Côte d'Ivoire**

La Commission de gestion des frontières de Côte d'Ivoire (CNF-CI) a été créée en 2017. Elle est gérée par le Premier ministre, Patrick Achi. Le processus de gestion des frontières est bien articulé : 1) délimitation et démarcation des limites des frontières, 2) développement socio-économique dans les zones frontalières 3) renforcement de la présence de l'État dans les zones frontalières.

<sup>106</sup>Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, « Gestion des frontières : Le Secrétariat permanent de la commission nationale des frontières actualise son plan de communication », 17 mai 2021, [https://www.matd.gov.bf/accueil/actualites/details?tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&tx\\_news\\_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=368&cHash=3fa226aed19880a779144122f4926c03](https://www.matd.gov.bf/accueil/actualites/details?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=368&cHash=3fa226aed19880a779144122f4926c03)

<sup>107</sup> Yvette Zongo, « Gestion des frontières au Burkina : La commission nationale dresse l'état des lieux et le bilan du plan d'actions 2021-2023 », *Lefaso.net*, 30 mars 2023. <https://lefaso.net/spip.php?article120487>

<sup>108</sup> « Gestion des frontières : la politique nationale et son plan d'actions au centre d'une journée d'information », *actuniger.com*, 29 juin 2021. <http://news.animey.com/h/103729.html>

Comme précédemment abordé, le premier travail de la CNF-CI a été de se rendre sur les frontières afin d'évaluer la situation et de démarquer ses frontières. Les projets de développement ne sont pas connus à ce stade, même si des ateliers de réflexion se tiennent régulièrement<sup>109</sup>.

L'objet frontière commence à être investi par les gouvernements africains. Longtemps, le sujet a été abordé à reculons, une appréciation holistique des espaces frontaliers pourrait sans doute permettre d'apporter une réponse plus globale et structurante face à des menaces multidimensionnelles qui contrarient l'assise territoriale des États.

**Tableau 2 – Présentation des commissions nationales des frontières du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger et du Sénégal**

	Commission nationale	Date de création	Direction	Sources
<b>Burkina Faso</b>	Décret N° 2015-462	28 décembre 2015	Le ministre d'État de l'Administration territoriale et de la Décentralisation	« <u>Compte rendu du Conseil des ministres du 9 décembre 2015</u> », <u>Burkina Demain</u> , 10 décembre 2015.
<b>Côte d'Ivoire</b>	Décret N° 201-462	12 juillet 2017	Le Premier ministre	« <u>Documentations</u> », <u>Commission nationale des frontières de Côte d'Ivoire</u> .
<b>Guinée</b>	Arrêté N°5652/MATD/C AB/2019	20 septembre 2019	Le ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation	<u>Mady Bangoura</u> , « <u>Guinée : le ministère de l'Administration, désormais seul organisateur des élections, y compris le référendum (décret)</u> », <u>Guinée News</u> , 31 décembre 2021.
<b>Mali</b>	Décret N° 2003-462 du 15 Juillet 2003	15 juillet 2003	Le ministre chargé de l'Administration territoriale ou son représentant	« <u>Cartographie et présentation de la gestion des frontières au Mali</u> », OIM, 2016.
<b>Niger</b>	Décret N° 75-15/PCMS/MI <sup>110</sup>	07 janvier 1975	Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation, et des Affaires coutumières et religieuses	« <u>Projet de document politique nationale des frontières 2019-2035</u> », <u>République du Niger</u> , octobre 2018.
<b>Sénégal<sup>111</sup></b>	Décret N°1994-566	03 juin 1994	Le Premier Ministre	<u>Journal officiel de la République du Sénégal</u> , 10 septembre 1994.

<sup>109</sup> Voir le site de la Commission nationale des frontières de Côte d'Ivoire : <https://cnf-ci.ci/>

<sup>110</sup> Modification par décrets, n°87-171/PCMS/MI du 23 novembre 1987, n°97-418/PRN/MI/AT du 04 décembre 1997, n°2000-187/PRN/MI/AT du 23 juin 2000, n°2008-307/PRN/MI/SP/D du 11 septembre 2008, n°2016-344/PRN/MI/SP/D/ACR du 8 juillet 2016 et par arrêtés : n°0699/MI/SP/D/ACR du 21 novembre 2016, n°028/MI/SP/D/AC/R/CTMA du 14 janvier 2015.

<sup>111</sup> En 2016, sous l'impulsion du Président Macky Sall, le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers PUMA est créé. Selon Jules Diop ancien Secrétaire d'État chargé du suivi du plan d'urgence de développement communal (PUDC), le PUMA vient mettre fin aux défaillances de la commission nationale des frontières et du programme d'urgence de développement communal. Il bénéficie d'une autonomie financière dans le traitement des projets de l'administration aux frontières, et contourne par la même occasion les lourdeurs administratives et les nombreux contentieux non réglés par les deux précédents programmes. Entretien le 17 novembre 2022.

**Tableau 3 – Missions des commissions nationales des frontières du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger et du Sénégal**

Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée	Mali	Niger	Sénégal
<p>La Commission nationale des frontières comprend les structures suivantes : un Conseil des frontières et un Secrétariat Permanent. Le Conseil des frontières est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner des orientations en matière de gestion des frontières</li> <li>- Suivre et évaluer la politique nationale des frontières</li> <li>- Veiller à la prévention et au règlement des litiges frontaliers pouvant surgir entre le Burkina Faso et tout pays voisin</li> <li>- Approuver le budget, les programmes et rapports d'activité du Secrétariat permanent.</li> </ul>	<p>La Commission nationale des frontières de la Côte d'Ivoire a pour mission d'assister le gouvernement dans la conception, la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales des frontières. Elle est chargée notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De faire des suggestions ou propositions au gouvernement en matière de délimitation de matérialisation et de gestion des frontières</li> <li>- De veiller à la mise en œuvre effective des politiques et stratégies nationales des frontières par le Secrétariat exécutif</li> <li>- De veiller à la prévention et au règlement des litiges frontaliers pouvant surgir entre la Côte d'Ivoire et les pays limitrophes</li> <li>- D'approuver le budget, les programmes, le plan d'action.</li> </ul>	<p>La Commission nationale des frontières en Guinée (CNFG) a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De donner des orientations stratégiques et des directives nécessaires à la délimitation et à la démarcation des frontières nationales, au développement et à l'équipement des espaces frontaliers, à la coopération administrative et transfrontalière, à la sécurité transfrontalière, à la résolution pacifique des conflits transfrontaliers, au renforcement de la capacité d'intervention des acteurs frontaliers et à toutes autres questions liées à la gestion intégrée des frontières de la République de Guinée.</li> </ul>	<p>La Commission nationale des frontières a pour mission d'assister le ministre chargé de l'Administration territoriale dans la mise en œuvre de la politique nationale des frontières notamment en matière de coopération administrative, de délimitation des frontières et de concrétisation du concept de pays frontière. Elle doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre l'application conséquence des accords et Conventions relatifs aux frontières conclus entre le Mali et les États voisins</li> <li>- Étudier et soumettre au gouvernement, chaque fois qu'elle le juge nécessaire des questions frontalières dans le cadre de la mise en œuvre des frontières notamment en matière de coopération administrative, de délimitation des frontières et de concrétisation du concept de pays frontière.</li> </ul>	<p>La Commission nationale des frontières est le cadre d'orientation et de coordination des activités de gestion des frontières. Elle veille à l'implication des différents départements ministériels et acteurs clés concernés. Elle est interministérielle et présidée par le ministre chargé de la Sécurité publique. Elle est en cohérence avec la dimension intersectorielle de la question des frontières, car composée par un certain nombre de départements ministériels, de structures spécialisées et de personnes-ressources. Les principales attributions de la Commission nationale aux frontières doivent prendre en charge, entre autres, les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La délimitation et la démarcation des frontières, ainsi que la réaffirmation et densification des frontières</li> <li>- L'application des accords relatifs aux frontières entre le Niger et les États voisins</li> <li>- L'appui aux forces de défense et de sécurité dans leurs missions de sécurisation, de gestion des flux migratoires et de renforcement de la paix dans les espaces frontaliers et transfrontaliers</li> <li>- La planification, le suivi évaluation des actions et mesures de gestion et de développement des espaces frontaliers</li> <li>- L'approbation du budget annuel, des programmes, plans et rapports d'activités du Secrétariat Permanent dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale aux frontières.</li> </ul>	<p>Les missions de la Commission nationale de gestion des frontières consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des études</li> <li>- Préparer les négociations nécessaires et présenter au Chef d'État les propositions appropriées concernant la gestion des frontières.</li> </ul>

### 5.3. Cas pratique de projet intégré : l'exemple de la FRS-Cameroun (mission PNUD)

Photos – Série de photos prises lors d'une mission organisée par le PNUD dans le secteur Amchidé/Banki en octobre 2021<sup>112</sup>



Démarcation de la frontière Nigeria/Cameroun au niveau de Banki/Amchidé



Banki ceinturée par un fossé qui a été suppléé par un mur

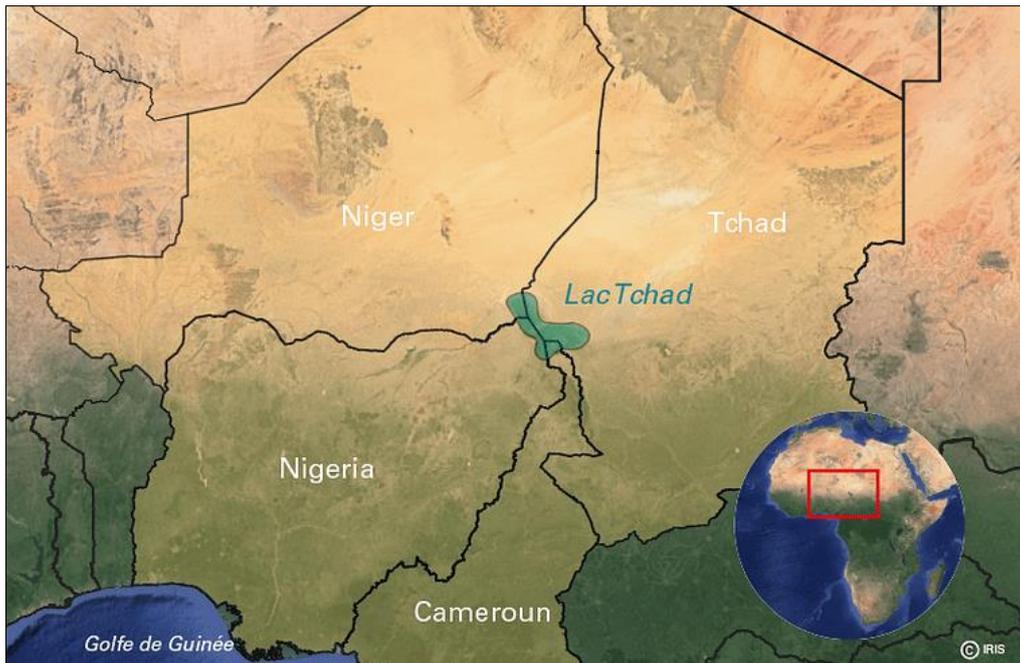


Membres d'un comité de vigilance, Banki

Source : © Caroline Roussy

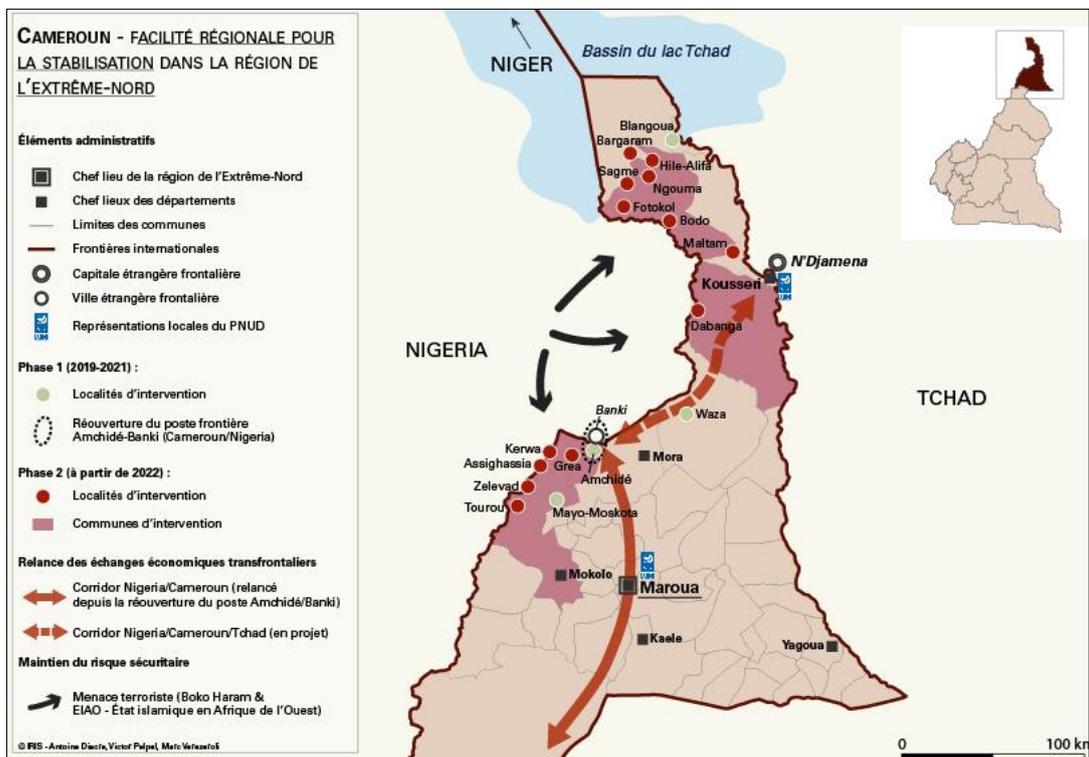
<sup>112</sup> L'autrice a effectué une mission avec le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement)-Cameroun. Un déplacement dans la zone Amchidé/Banki était au programme, octobre 2021. Les analyses et résultats ont pour partie été transmis au PNUD Cameroun, alors dirigé par Jean-Luc Saton, au titre de rapport d'évaluation.

Carte 11 – Carte de situation du bassin du lac Tchad



Projets du PNUD dans le cadre de la FRS

Carte 12 – Cameroun : Facilité régionale pour la stabilisation dans la région de l'Extrême-Nord



Carte 13 – La frontière entre Amchidé/Banki (Cameroun/Nigeria)



Région la plus peuplée du Cameroun, l'Extrême nord – encore appelée septentrion camerounais – couvre une superficie de 34 246 km<sup>2</sup> et environ 4 millions d'habitants. Cette région-frontière, carrefour entre le Nigeria, le Niger et le Tchad, du fait de sa position stratégique recèle un véritable potentiel économique aux échelles nationale et régionale que ne sauraient obérer des fragilités consubstantielles : pauvreté endémique, très faible productivité agricole, éloignement des autorités centrales, défiance envers les représentants d'État et les forces de l'ordre souvent mal perçues localement, d'après une analyse d'International Crisis Group<sup>113</sup>. En 2018, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), 33,7 % de la population souffraient d'insécurité alimentaire et 38 % vivaient sous le seuil de pauvreté<sup>114</sup>.

La mal gouvernance, l'absence de politique globale de gestion intégrée des zones transfrontalières – héritage colonial – en vue d'empêcher des tensions diplomatiques bipartites de haut niveau n'ont pas permis de prendre des décisions structurelles et structurantes pour enrayer les cycles de crises et développer le potentiel de la région.

<sup>113</sup> International Crisis Group, « Extrême-Nord du Cameroun : le casse-tête de la reconstruction en période de conflit », *Briefing n°133/Africa*, octobre 2017.

<sup>114</sup> LARCHER Laurent, « L'inquiétante situation humanitaire dans l'Extrême Nord du Cameroun », *La Croix*, octobre 2019.

Les questions de frontières et de leur gestion ont rarement été au centre des réflexions. Suivant cette représentation maintes fois décrite dans le cadre de cette étude, les États contigus ont souvent opté pour une politique du laisser-faire – et ce d'autant que jusqu'à très récemment des segments de frontières entre le Cameroun et le Nigeria n'avaient pas été démarqués sur le terrain. Au regard des asymétries fiscales (taxes, impôts), administratives, juridiques entre États voisins, les populations ont intégré la frontière comme opportunité dans leurs répertoires de mobilités spatiales (économie de survie, contrebande sur une plus ou moins grande échelle, refuge en cas de poursuites judiciaires, etc.).

Ces différents éléments combinés permettent de comprendre comment le groupe terroriste Boko Haram, à partir du Nigeria, a pu mener des attaques au Cameroun : enlèvements d'Occidentaux en 2014, attaque de Maroua chef-lieu de l'Extrême Nord en 2015, exactions perpétrées contre des civils et des forces de défense et de sécurité (FDS), destructions d'infrastructures, mais également diffusion de leurs discours auprès des plus jeunes, créant les conditions d'un enrôlement volontaire ou forcé, suivant les situations. Comme le souligne un professeur de l'université de Maroua, en l'absence de réponses structurelles aux crises depuis plusieurs décennies, les conflits sédimentent, se superposent, s'articulent accentuant la vulnérabilité de la région et des populations. La méfiance à l'égard de l'Etat, du reste peu présent, qui n'a pas pu apporter de solutions pérennes a pu ériger les prêches des terroristes au rang de discours alternatifs, voire réformistes. Une conjonction de facteurs qui peuvent pousser des jeunes, en mal d'avenir, à rejoindre les terroristes pour des raisons souvent plus opportunistes que religieuses (allocations financières, moto, partage des butins de guerre, etc.).

À partir de 2017, l'articulation des opérations militaires de la part des FMM (Forces multinationales mixtes), BIR (Brigade d'intervention rapide – côté Cameroun), armée nationale, gendarmerie ont permis de mettre la pression sur l'ennemi voire d'entraîner ponctuellement sa désorganisation. Selon Amnesty international, les attaques dans l'Extrême-Nord Cameroun ont diminué passant de 300 attaques en 2016 et 2017 à une dizaine par an à flux constant depuis 2018<sup>115</sup>.

Des mesures locales ont également été prises comme la création des communautés de vigilance qui surveillent les points d'entrée et de sortie des villes et peuvent se révéler sources de renseignements pour les FDS (photo 3). Des fossés de quatre mètres de large sur trois mètres de profondeur entourant des villages-cibles des terroristes sont également parties à cette décrue (photo 2).

Néanmoins, la nouvelle donne imposée par les terroristes depuis 10 ans a transformé les équilibres sociétaux ainsi que les rapports entre cadets et aînés sociaux. Les cadets assistent

<sup>115</sup> Voir diagramme « La dynamique des attaques de Boko Haram de 2013 à fin 2018 », in POUT Christian, YOGO Edouard Epiphane, BARKA Bana, *Boko Haram au Cameroun : quelles nouvelles dynamiques ?*, Domont, Éditions du Cygne, 2019, p.34

à l'impuissance et à l'humiliation de leurs aînés : déplacements, pertes de leurs biens, etc. La figure de l'autorité s'est étiolée. Les aînés ne sont plus respectés. D'où la question récurrente de ces hommes et ces femmes nouveaux et leur système de références...

Ce tableau tiré à grands traits montre une partie des défis à relever à différents niveaux d'échelles aux fins de (re)créer un tissu et un contrat social cohérents et d'asseoir la stabilité, la paix et le développement durable dans les pays du bassin du Lac Tchad.

### *Mission du PNUD – « fenêtre Cameroun »*

Le PNUD, pouvant se prévaloir d'expériences sur d'autres théâtres d'opérations, a été désigné pour mettre en place le programme de facilité régionale de stabilisation (FRS) dans les pays du Bassin du Lac Tchad. Néanmoins considérant les dynamiques locales, les besoins des populations qui varient d'une région et d'un pays à l'autre, les priorités diffèrent. Afin d'éviter des « copier-coller », des « prêt-à-porter » contre-productifs parce qu'en inadéquation avec les problématiques endogènes, le programme se décline par région, mettant l'accent sur des projets séquencés et établis de concert avec les populations d'où l'existence d'une « fenêtre Cameroun ».

« Dans les zones cibles de l'Extrême-Nord du Cameroun, selon un plan séquencé (phase 1 et 2 voir carte n°2), le PNUD a entrepris des activités de reconstruction visant d'une part à viabiliser les zones affranchies de la menace de Boko Haram, mais où les communautés restent vulnérables, et d'autre part à soutenir les communautés installées dans les zones d'action humanitaire en étroite collaboration avec les forces de défense et de sécurité dont l'encadrement reste nécessaire »<sup>116</sup>. En bref, l'objectif de cette Facilité est de maintenir un niveau de sécurité acceptable, de favoriser progressivement l'accès aux services de base essentiels et de créer un environnement propice à la reprise des activités économiques afin de permettre le retour des populations déplacées. Depuis près d'une décennie, l'insurrection des groupes terroristes a entraîné dans le bassin du Lac Tchad le déplacement d'environ 2,5 millions personnes et 10 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire<sup>117</sup>.

L'action du PNUD « fenêtre Cameroun » est corrélée à celles menées au Nigeria, au Niger et au Tchad. Cette articulation, outre les retours d'expérience, a pour ambition de créer des

<sup>116</sup> STALON Jean-Luc, « Repenser la stabilisation face au terrorisme en Afrique », *IRIS*, juillet 2021. <https://www.iris-france.org/158982-repenser-la-stabilisation-face-au-terrorisme-en-afrique/>

<sup>117</sup> STALON Jean-Luc, « Pays du bassin du lac Tchad : développement d'un programme de stabilisation par et pour les Africains. Le cas de la région Extrême-Nord du Cameroun », *IRIS*, septembre 2021. <https://www.iris-france.org/161085-pays-du-bassin-du-lac-tchad-developpement-dun-programme-de-stabilisation-par-et-pour-les-africains-le-cas-de-la-region-extreme-nord-du-cameroun/>

corridors économiques afin de favoriser les échanges intraétatiques, mais aussi interétatiques (exemple du corridor Banki/Amchidé passant par Maroua jusque vers le Sud de la région, voir carte n°2) ; une dynamique vertueuse pourvoyeuse d'emplois qui, dans l'Extrême-Nord, permettrait d'exploiter le plein potentiel de cette région à 80% agricole, mais qui souffre de déperdition en l'absence de matériels adéquats : entrepôts, conditions d'hygiène, mécanisation, transformation en vue d'augmenter la chaîne de valeurs. Pour endiguer les activités terroristes, il est nécessaire d'être en capacité de proposer un projet alternatif pourvoyeur d'emplois qui requiert un accompagnement de la part des PTF.

### *Les objectifs fixés par le PNUD – « fenêtré Cameroun »*

Le PNUD « fenêtré Cameroun » a retenu trois piliers lors des phases 1 et 2 de son action :

- **Sécurité communautaire et État de droit**

Pour sécuriser les localités et les communautés qui les habitent, l'action militaire reste nécessaire. Leurs moyens techniques (équipements, pick-up, etc.) ont été renforcés, mais demeurent insuffisants au regard de l'asymétrie du conflit. Afin que les populations se sentent en sécurité, et considérant la crainte parfois inspirée par les forces militaires, ces derniers ont reçu des formations en matière de respect des droits humains, toute exaction commise par les FDS étant susceptible de régénérer les rangs des terroristes et de rompre le fragile contrat social.

Les comités de vigilance, à l'entrée et à la sortie des localités, assurés par des civils qui disposent de machettes et armes blanches ont été équipés de lampes-torches, téléphones portables, bicyclettes tout en ayant également été formés au respect des droits humains. Reste la question de leur avenir. Certains ont quitté leur travail mus par la protection de l'intérêt général. Mais quid de leur réinsertion à anticiper dans un cadre de vie banalisé ?

La chaîne pénale est au cœur de la restauration de la confiance. La ville de Mora, dans le département du Mayo-Sava, dispose d'un tribunal de Première et Deuxième instance pour 400 à 500 000 habitants. Si des Officiers de polices judiciaires OPJ (350) ont été formés, le Procureur de la République reste dans une situation quotidienne difficile. Manque de moyens : coupures d'électricité qui ralentissent le traitement des plaintes, un pick-up à disposition pour ses déplacements sans toutefois pouvoir recourir aux services d'une escorte alors qu'il peut être une cible pour les terroristes, éloignement de certaines zones rurales qui ne permettent pas toujours l'enregistrement des nouveau-nés à l'état civil. Sans identité légale, les enfants ne peuvent pas être scolarisés au-delà du CM2, les plaçant *de facto* en marge de la société. Cette chaîne pénale, dont les procédures sont beaucoup plus longues que

les jugements rendus au nom de la charia, crée un système à double vitesse. Pour pallier ce problème, une justice transitionnelle, des tribunaux forains sont envisagés avec délégation de pouvoir, en fonction de la caractérisation de l'infraction, aux autorités traditionnelles. Des formations ont également été dispensées pour caractériser au mieux les infractions, ce qui n'empêche pas certains de se soustraire à la justice ou à d'autres d'être emprisonnés de manière arbitraire.

Dernier point et non des moindres, le camp de DDR (désarmement, démobilisation, réintégration). En 2021, seule la première pierre avait été posée côté camerounais.

- **Infrastructures socio-économiques de base**

La progressive sécurisation des localités a permis la (re) construction d'infrastructures publiques : écoles, centres de santé, tronçons de route permettant de faciliter la connexion entre les villages, puits d'eau potable, accès à l'électricité<sup>118</sup>. Des bâtiments abritant des postes de sécurité, des services d'agriculture et d'élevage ont été construits en matériaux définitifs afin de favoriser la visibilité de l'action de l'État. (Sur la capture google Earth, on observe côté camerounais quelques toits de tôle en aluminium. Côté nigérian, les mêmes constructions sont observables autour du toit rouge, témoignant de l'action du PNUD Nigeria). Il ne s'agit, en effet, pas pour le PNUD de se substituer à l'État, mais de mieux valoriser son action pour retisser des liens de confiance avec des populations souvent meurtries par des années de guerre.

Néanmoins certaines limites demeurent : de nombreuses routes ne sont pas bitumées, en saison des pluies cette situation accentue la difficulté d'accessibilité à certains villages contraints à l'isolement. Des efforts pour renforcer l'accès à l'électricité sont encore à fournir.

- **Relance économique**

Au niveau local, et ce afin d'éviter la déshérence de jeunes, des formations professionnelles (menuiserie, bâtiment, etc.) sont proposées. Des projets de « cash for work » concernant environ 2000 jeunes ont été mis en place. En échange de services comme le déblayage et l'entretien des routes (remblaiement de nids de poules) débarrassage des ordures, etc., ces jeunes perçoivent une rémunération.

Dans le cadre de la redynamisation de l'économie sous-régionale, une des grandes réussites a été la réouverture du poste frontalier Banki (Nigeria) et Amchidé (Cameroun). Cette réouverture est un gage de reprise de l'économie transfrontalière où s'échangent des produits manufacturés, des matériels de construction, du carburant (en provenance du Nigeria) contre

---

<sup>118</sup> UNDP, "RSF Cameroon NationalWindow", May 2021, slide 4.

des produits agricoles et pastoraux (issus du Cameroun) vendus sur des marchés locaux entièrement réhabilités.

L'ensemble des dispositions prises a permis le retour progressif dans l'Extrême-Nord de plus de 300 000 personnes déplacées ou réfugiées en dehors du Cameroun (chiffre OIM)<sup>119</sup>.

Au-delà de la reprise de l'économie locale, l'objectif est de créer des corridors desservant des localités et centres urbains sur plus d'une centaine de kilomètres en direction de Maroua ou de Kousseri, ville frontalière du Tchad. La situation y reste fragile comme l'ont montré les affrontements meurtriers entre agriculteurs et éleveurs au début du mois de décembre 2021<sup>120</sup>.

Au cours de la phase 2, initiée à partir de 2022, la sécurisation des localités de la phase 1 devait être surveillée, tandis que les nouvelles localités bénéficiant de la facilitation du PNUD étaient censées mutualiser les services sociaux de base par capillarité.

Le projet mené par le PNUD est plutôt motivant dans le sens où il apporte des voies de solutions structurelles et structurantes, parce que l'approche favorisée est holistique, combinant sécurité militaire et humaine. Dans ce cas précis, le choix est fait de penser le projet en assurant une continuité transterritoriale tout en réaffirmant la souveraineté des États contigus dans les espaces transfrontaliers.

La gestion des frontières s'impose dans les agendas des gouvernements comme des organisations internationales. L'outil bien maîtrisé s'avère en effet utile dans la stabilisation des territoires permettant d'assurer une étatisation des espaces transfrontaliers. Ce sont en effet les populations bordières, ces « embedded », qu'il convient de convaincre que leurs doléances ont été entendues et qu'elles sont citoyennes de l'État dont elles dépendent.

---

<sup>119</sup> *Op.cit.* slide 8.

<sup>120</sup> HCR, « La raréfaction des ressources entraîne des affrontements meurtriers au Cameroun et forcent 30 000 personnes à fuir vers le Tchad », résumé des déclarations du porte-parole du HCR Boris Cheshirkov, conférence de presse, Palais des Nations à Genève, 10 décembre 2021.

## CONCLUSION : CONNAÎTRE POUR MIEUX ANTICIPER

La menace terroriste impose plus que jamais de penser la frontière dans son ambivalence structurelle. Elle est à la fois jonction et disjonction. Elle sépare et elle lie, ce qui suppose chaque fois de bien connaître le contexte d'énonciation. Limite et point de départ de la souveraineté d'un État, elle est à la fois une limite administrative et une source d'opportunités pour les populations qui se meuvent aussi bien dans le cadre de territoires que de territorialités transterritoriales. Elle doit être appréhendée comme ligne et zone, continuité et discontinuité spatiales. La frontière est dialectique. Elle façonne les pratiques tout autant que les pratiques concourent à son enracinement. Elle doit être appréhendée dans cette complexité pour mieux territorialiser les États et assurer leur stabilisation. Si une analyse précise du comportement des acteurs (État, populations bordières, contrebandiers, commerçants, etc.), à différents niveaux d'échelle, est requise ; une attention toute particulière doit être portée sur les populations frontalières, ces « embedded », qui incarnent au plus près les ambitions – et dans certains cas les défections – des États. La frontière, enfin, est muette. C'est un objet. Avancer qu'une frontière est poreuse est une ineptie. Seule l'analyse comparée et continue des politiques de gestion d'une frontière commune par deux États contigus permet d'apprécier la présence ou l'absence des États et de qualifier la gestion de la frontière.

L'ensemble des outils nécessaires ont été déclinés dans le cadre de la partie 1 de cette étude. Afin de cerner la menace terroriste, des grilles d'analyse à différents niveaux d'échelle régionale, nationale, locale s'imposent tout autant que la nécessité de penser le transfrontalier. Quelles règles doivent prévaloir à l'avenir : un renforcement de l'autorité des États sur leurs frontières doublée d'une coopération transfrontalière ou une intégration transfrontalière supposant un abandon de souveraineté de la part des États contigus ? Des choix politiques se posent aux États du Sahel et d'Afrique de l'Ouest tout autant que la nécessité de connaître et cartographier la menace terroriste et les choix territoriaux tactiques posés par ses acteurs.

### *Scénarii prospectifs*

Il est actuellement extrêmement difficile de s'atteler à un exercice de prospective tant le contexte sécuritaire est volatile et la conjoncture incertaine comme en atteste l'immixtion de la SMP Wagner en octobre 2021 au Mali, la fin de l'opération Barkhane le 15 août 2022 [effective au 9 novembre 2022] et les coups d'État au Burkina Faso et au Niger, qui respectivement ont appelé au départ des troupes françaises engagées sur leur territoire.

Quatre scénarii territoriaux sont envisagés dans la zone des trois frontières (Mali, Burkina Faso, Niger) à partir des éléments de réflexion développés dans la partie 4 de cette étude.

**Scénario 1 :** Un califat est proclamé dans la zone des trois frontières par l'EIGS. Les frontières internationales disparaissent. Un nouvel État apparaît sur les cartes. L'EIGS est désormais confronté à la protection des frontières de son territoire. Il doit également asseoir son autorité auprès des populations autrement que par la terreur et la prédation. Les États nigérien, malien et burkinabè sont confrontés à une révision des limites de leur territoire. Cette désintégration précipite l'affirmation d'un État islamique (JNIM) à Bamako contraint à une politique de statu quo avec l'EIGS afin de maintenir son pouvoir. Au Burkina Faso la tension atteint son maximum. Les VDP et les milices d'autodéfense massacrent les Peuls. Le pays est plongé dans une guerre civile. La création du califat bouleverse les représentations territoriales et montre que les territoires hérités de la colonisation sont plastiques. Des mouvements comme la rébellion en Casamance reprennent. Le morcellement de l'Afrique est acté, le projet des États-Unis d'Afrique est définitivement remisé.

**Scénario 2 :** Les frontières internationales restent stables. Les djihadistes assoient leur pouvoir dans un tout un chapelet de cités-États. Ils contrôlent les axes de circulation afin de ne pas être empêchés dans leur mobilité spatiale. Les populations se soumettent à leur autorité, car les djihadistes leur offrent en contrepartie la sécurité. Le JNIM et l'EIGS confortent leurs positions, mais ne parviennent pas à s'unir. Les États négocient avec les GAT une situation de ni guerre ni paix. La situation se dégrade plus ou moins en fonction des aléas de la conjoncture. La zone du Sahel central reste perturbée.

**Scénario 3 :** Coïncidence entre les États islamiques et les cadres territoriaux délimités par les frontières internationales. De manière pragmatique, le JNIM et l'EIGS se partagent les aires d'influence. Le JNIM impose son autorité au Mali et l'EIGS au Burkina Faso. Ils doivent désormais gérer les territoires sous leur contrôle. Ils conservent une tactique de terreur et des cellules terroristes continuent de déployer des actions dans les pays limitrophes. Un équilibre instable est entériné.

**Scénario 4 :** les juntes au pouvoir au Mali, au Burkina Faso et au Niger ne sont plus en mesure de tenir tous les fronts entre les attaques terroristes djihadistes, l'action des religieux fondamentalistes qui revendiquent l'application de la charia, la contestation politique intérieure au regard de la dégradation de la situation économique et sociale, la multiplication des confrontations ethniques, etc. Dès lors, les régimes militaires trouvent un accord avec les mouvements religieux rigoristes pour instaurer une République islamique. Cette évolution permet le ralliement d'un certain nombre de groupes terroristes, l'instauration d'une

dictature forte et le retour à un calme relatif sur une partie du front sécuritaire au détriment des libertés individuelles et notamment des droits des femmes.

Il s'agit seulement ici de proposer des possibles (re) configurations territoriales, même si la réalité s'avère souvent plus créative et donc imprévisible.

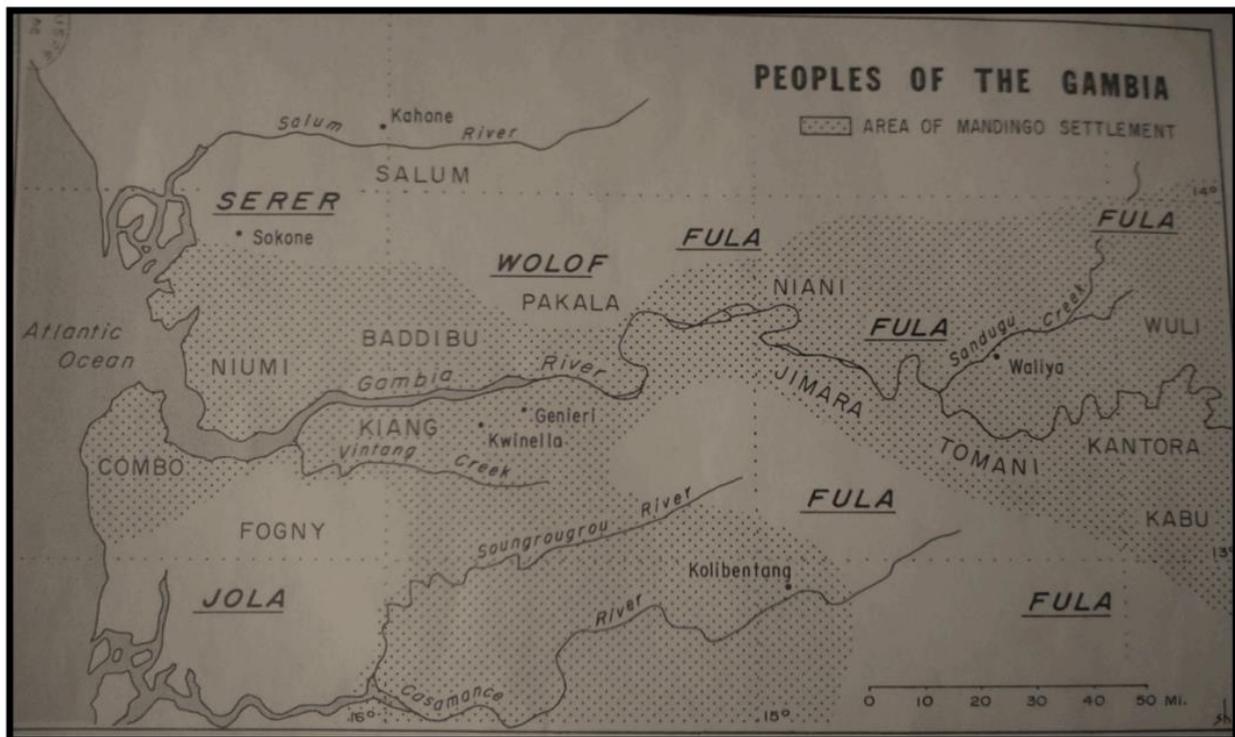
La fin de la présence militaire française au Sahel est désormais actée, sinon au Tchad où elle conserve sa base de N'Djamena. Les Russes bénéficient du rejet anti-français, d'un mode de vie occidental considéré comme décadent. Mais pourront-ils longtemps faire illusion auprès des populations ?

Nous assistons à une bascule de l'histoire. Si peu de doute les populations seront les premières victimes des défaillances sécuritaires de leurs États respectifs, il n'en demeure pas moins pour autant que le souverainisme en matière politique et sécuritaire s'affirme désormais dans des pays du Sahel. Un changement paradigmatique radical.

# ANNEXES



Carte 15 – Carte des peuplements de la Gambie, Charlotte Quinn, 1972



Source : Quinn Charlotte, *Mandingo Kingdoms of the Senegambia*, Longman, London, 1972, p. X.

En comparant les cartes ethnographiques françaises et britanniques, on observe de nombreuses incohérences. Là où Edouard de Martonne au XIX<sup>e</sup> siècle observe des Wolofs, Charlotte Quinn campe un siècle plus tard des Mandingues (« area of mandingo settlements »), preuve d’une projection des deux auteurs qui invalide pour partie l’argument de la division des ethnies.

## ANNEXE 2

Dans le cadre des travaux d'actualisation de l'étude annuelle, il a été décidé, en accord entre la DGRIS et l'IRIS de réaliser **douze notes** afin d'illustrer les principaux risques auxquels sont confrontés les pays du Sahel et plus largement leurs voisins directs d'Afrique de l'Ouest.

Ces encadrés sont regroupés sous trois têtes de chapitre : risque de déstabilisation et gestion des frontières ; frontières et migration ; risques et enjeux économiques aux frontières.

Le choix de proposer un plan doit faciliter la lecture.

Il est à noter qu'en fonction des auteurs diverses orthographes sont retenues :

- Peul ou Peulh voire Foulani quand cela semble plus opportun.
- Djihad ou jihad
- JNIM (acronyme arabe) ou GSIM (acronyme en français signifiant « Groupe pour le soutien de l'islam et des musulmans »)

### 2.1. Risque de déstabilisation et gestion des frontières

#### *Les perspectives des groupes jihadistes actifs dans le Sahel central*

Se référer à la carte 2 de l'étude, p28.

**Par Wassim Nasr, Journaliste à France 24, spécialiste des mouvements djihadistes, chercheur au Soufan Center, NYC**

L'arrivée de Wagner au Mali ; le départ des forces armées françaises du Mali, du Burkina Faso et du Niger ; puis la reprise des hostilités entre Bamako et les mouvements rebelles du nord Mali tout comme le relâchement sécuritaire comme conséquence du coup d'État au Niger, font rentrer les groupes jihadistes actifs dans ces trois pays dans une nouvelle phase charnière aussi importante que la période 2017-2019, qui a connu la constitution de Jamaa't Nusra't al-Islam wal Muslimin (JNIM) et la montée en puissance de la filiale sahéenne de l'État islamique. Dans cette reconfiguration l'heure n'est ni à l'alliance entre le JNIM et l'EI d'une part ni entre les mouvements terroristes et les mouvements de l'Azawad. Depuis l'arrivée des mercenaires du groupe Wagner<sup>121</sup> au Mali, la situation sécuritaire n'a cessé de se dégrader au bénéfice des groupes jihadistes. Dès les premiers mois de 2022 le groupe a déployé ses hommes dans le centre du pays en appui aux forces armées maliennes. La junte désormais solidement établie et auréolée du rejet de la France

<sup>121</sup> NASR Wassim, « How the Wagner Group Is Aggravating the Jihadi Threat in the Sahel », Combating Terrorism Center at Westpoint, novembre/décembre 2022, volume 15, issue 11.  
<https://ctc.westpoint.edu/how-the-wagner-group-is-aggravating-the-jihadi-threat-in-the-sahel/>

auprès de son opinion publique bamakoise avait également besoin de victoires significatives sur le terrain. Les opérations militaires avec le nouveau partenaire russe s'apparentent pourtant à des expéditions punitives contre les populations civiles du centre. Plusieurs massacres ont été largement documentés par différents organismes indépendants et par la force onusienne MINUSMA<sup>122</sup> qui a pu collecter des preuves malgré les obstructions des autorités maliennes<sup>123</sup>, ce qui a entraîné une augmentation des recrutements des jihadistes du JNIM dans les zones concernées. Ces opérations conjointes n'ont pas davantage mené au contrôle territorial escompté. L'exemple le plus emblématique étant celui de Moura<sup>124</sup> où la tuerie de plus de trois cents individus, dont une grande majorité de civils, a été commise sur plusieurs jours pour qu'en fin de compte les jihadistes du JNIM réinvestissent les lieux moins de vingt-quatre heures après le départ des troupes. L'arrivée de Wagner, le désengagement des forces françaises dans les airs et au sol et le départ entamé de la MINUSMA créent un sanctuaire de facto au bénéfice des groupes jihadistes au Mali.

La guerre entre le JNIM et l'EI au Sahel a précédé l'arrivée de Wagner et le départ des troupes françaises de plusieurs années. Les premiers combats significatifs ont eu lieu dans les derniers mois de 2019. Les combats entre les jihadistes des deux groupes demeurent d'une rare violence et surviennent dans la suite logique du conflit qui oppose Al-Qaeda et l'EI sur différentes parties du globe et cela depuis 2013. Le Sahel était la dernière exception<sup>125</sup> alors qu'aujourd'hui ses étendues témoignent des combats intra jihadistes les plus meurtriers, malgré quelques trêves locales et ponctuelles. En plus des massacres commis par l'EI dès mars 2022, les combats ont mené à d'importants déplacements de populations dans la région de Ménaka où les civils qui ont choisi de rester ont été contraints de choisir un camp. Les populations des communes comme Tamalat ont payé le prix fort, étant attaquées par les deux groupes et par les forces armées maliennes, qui les assimilent à des « soutiens aux jihadistes » pendant leur exode vers Gao. Dans le Gourma, des exactions du JNIM contre les populations civiles accusées de soutenir l'EI ont été notées dans plusieurs localités frontalières du Burkina Faso. Ces affrontements, qui peuvent être perçus comme un processus « d'autoélimination » entre jihadistes, ont des

<sup>122</sup> NASR Wassim, « Exclusif : la Minusma alerte sur une situation intenable au Mali », *France 24*, 3 juin 2022. <https://www.france24.com/fr/afrique/20220603-exclusif-la-minusma-alerte-sur-une-situation-alarmanente-au-mali>

<sup>123</sup> MINUSMA, « Les troupes maliennes et le personnel militaire étranger ont tué plus de 500 personnes lors de l'opération militaire à Moura en mars 2022 » - Rapport de l'ONU sur les droits de l'Homme, 12 mai 2023. <https://minusma.unmissions.org/les-troupes-maliennes-et-le-personnel-militaire-%C3%A9tranger-ont-tu%C3%A9-plus-de-500-personnes-lors-de>

<sup>124</sup> Nations Unies, Droit de l'Homme, Haut-commissariat, *Rapport sur les événements de Moura du 27 au 31 mars 2022*, OHCHR, mai 2023, 41 p. <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/countries/mali/20230512-Moura-Report.pdf>

<sup>125</sup> NASR Wassim, « ISIS in Africa: The End of the "Sahel Exception" » <https://newlinesinstitute.org/nonstate-actors/isis-in-africa-the-end-of-the-sahel-exception/>

répercussions importantes sur les communautés locales et sur la dogmatisation des recrues qui en sont issues ; ce qui par conséquent est un frein à d'éventuels désengagements ou réinsertions futurs.

Tandis que les défaites des factions Touaregs face à l'EI dans la région de Ménaka en 2022 ont mené à une implication plus explicite du JNIM et de son chef Iyad Ag Ghali comme chef communautaire et politique, les exactions des forces de sécurité maliennes, des milices supplétives et des mercenaires de Wagner ont positionné le n°2 du groupe Mohamad Kouffa comme défenseur des populations peuls dans le centre du pays. Le JNIM, et donc Al-Qaeda, a accentué son imbrication politique et sociale dans ces zones d'activités habituelles et au-delà.

De la même manière que des factions Touaregs, comme le Mouvement pour le Salut de l'Azawad (MSA), se sont retrouvés à se battre côte à côte avec le JNIM face à l'EI à Telatai, d'autres factions Touaregs qui ne se sont pas impliquées dans ces batailles se retrouvent à se battre côte à côte avec le JNIM contre l'armée malienne et Wagner dans le nord du pays. Sans parler d'alliance, ces circonstances renforcent politiquement le JNIM, même si un rapprochement entre jihadistes et rebelles suivant le modèle de 2012 n'est pas à l'ordre du jour pour des raisons historiques, pratiques et dogmatiques.

De son côté l'EI est dans une phase de consolidation des acquis au Mali, de retour à ces zones historiques au Burkina Faso après une phase d'expansion qui s'est heurté au JNIM de Djafar Dicko. Il est engagé dans une multiplication d'opérations au Niger depuis le coup d'État. La multiplication des attaques au Niger, même si essentiellement dirigée contre les forces armées, se fait aussi dans le cadre de la compétition de marquage du territoire face au JNIM, sans oublier qu'historiquement le principal bassin de recrutement de l'EI au Sahel se trouve chez les Peuls du Niger<sup>126</sup>. Paradoxalement ce ne sont pas les armées respectives qui empêchent l'EI d'entamer une expansion vers les pays du golfe de Guinée, mais le JNIM avec sa composante Peul. Tandis que l'EI représente un défi sécuritaire immédiat pour les pays concernés, le JNIM représente un défi sécuritaire et politique à moyen et long terme. Les deux groupes n'ont pas pour l'heure d'emprises urbaines, donc la situation géographique et capacitaire n'est pas comparable à celle du Levant en 2013-2014. L'EI Sahel, suivant la ligne de l'EI central pourrait chercher à projeter une attaque sur le sol européen, mais n'en a pas les capacités opérationnelles ; alors que le JNIM, comme sa maison mère Al-Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI), s'éloignant de la ligne d'Al-Qaeda

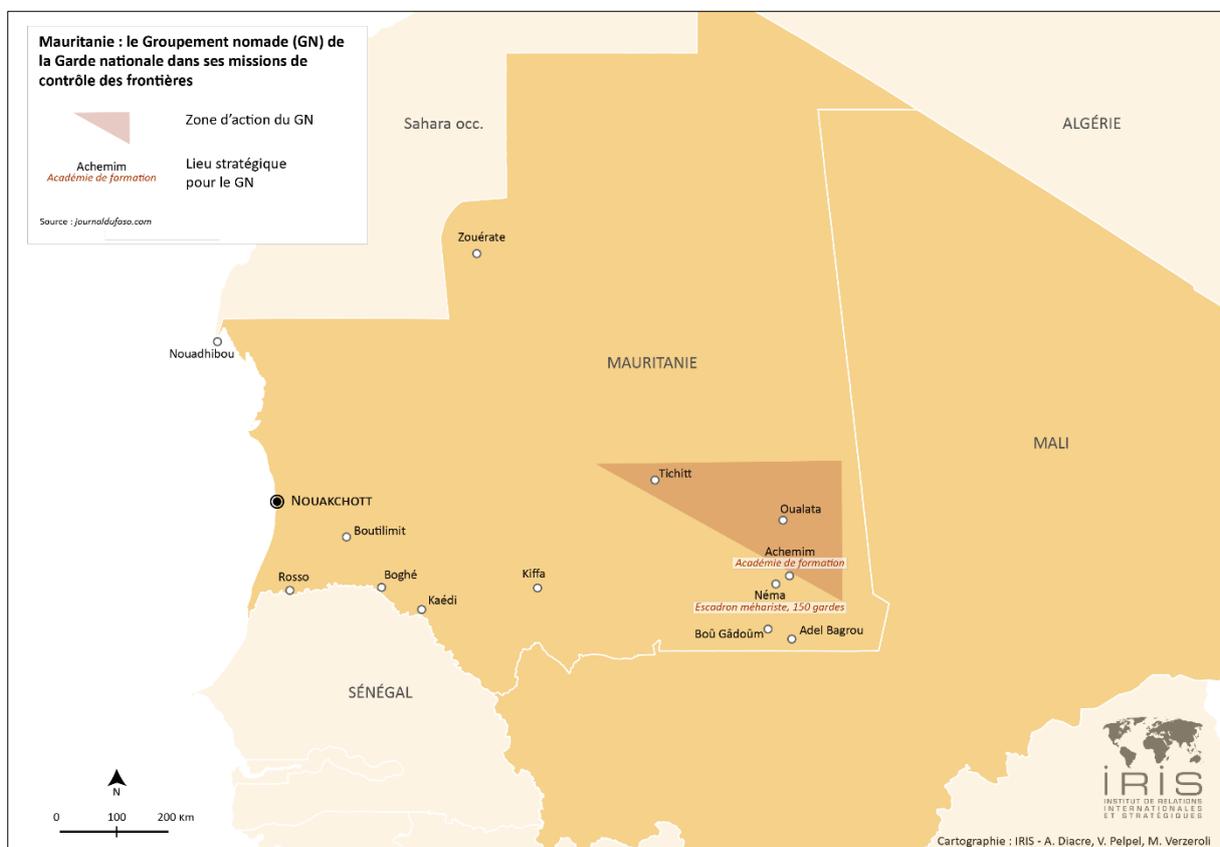
---

<sup>126</sup> DUHAMEL Jules, « Activity of jihadist militant groups in Central Sahel », 2022.  
<https://julesduhamel.wordpress.com/category/sahel/>

centrale, a affirmé par voies et voix officielles à plusieurs reprises que le conflit avec la France ne concerne pas le territoire français<sup>127</sup>.

*Mauritanie. Le groupement nomade dans ses missions de contrôle des frontières*

**Carte 16 – Mauritanie : Le groupement nomade dans ses missions de contrôle des frontières**



**Par le colonel Peer de Jong, vice-président de Themis**

L'ensemble des pays du Sahel fait face depuis les années 2000 à une menace terroriste multiforme. Les pays du G5 Sahel, avec l'appui des bailleurs fonds, ont essayé à partir de

<sup>127</sup> NASR Wassim, « France 24 décrypte les déclarations du chef d'Aqmi Abou Obeida Youssef al-Annabi », France 24, 6 mars 2023. <https://www.france24.com/fr/afrique/20230306-le-chef-d-aqmi-abou-obeida-youssef-al-annabi-repond-a-17-questions>

2017 de mettre en place la fameuse stratégie des 3D (Défense, Diplomatie, Développement). La Mauritanie a réussi indéniablement sur les trois dimensions. Le Niger était sur la même voie jusqu'au coup d'État. Le Burkina, mais surtout le Mali ont échoué dans la mise en œuvre de cette stratégie : échec militaire, échec du dialogue, échec du développement au bénéfice des populations les plus impactées par la crise.

La Mauritanie a en effet mis en place une politique active de développement de proximité visant à contrôler les immenses espaces frontaliers particulièrement face au Mali avec lequel elle partage 2400 kms de frontières.

La loi 2010-35 du 21 juillet 2010 définit la stratégie nationale mauritanienne de lutte contre le terrorisme, la politique de développement ainsi que l'appui de la communauté internationale. De longue date, l'Union européenne s'est engagée dans l'appui à la Mauritanie en finançant des programmes innovants comme GHAWDAT, mis en œuvre par l'Institut Themis depuis 2019, qui vise principalement à la frontière avec le Mali, à renforcer la présence de l'État *via* la montée en puissance du Groupement nomade ou GN de la Garde nationale. Équipée de dromadaires (qu'on appelle chameaux en Mauritanie), cette unité excelle dans ses missions singulières. Et même si l'emploi d'un tel groupement monté à dos de chameaux peut sembler dépassé, il se révèle, grâce à la souplesse d'emploi de ces unités, à sa rusticité et à sa connaissance du terrain, particulièrement adapté à la nature des menaces, à la géographie humaine et physique du pays.

Les premières unités ont été créées en 1906. Le GN n'a jamais cessé ses activités jusqu'à aujourd'hui et il est constitué d'un escadron méhariste de 150 gardes basé à Néma avec l'état-major de la Garde nationale. Un deuxième escadron devrait voir le jour dans les mois qui viennent. La formation réalisée à Achemim dans un centre financé par l'UE (10<sup>ème</sup> FED), prépare aux deux missions principales du Groupement nomade à savoir sécuritaire tout d'abord en participant à la recherche de renseignements, mais aussi de façon plus spécifique, par la présence et l'aide aux populations à l'occasion de méharées<sup>128</sup>. Ces deux activités concourent à la politique de contrôle des frontières.

La présence d'une chaîne de montagnes entre Néma (à l'extrême Sud-Est) et Zouerate (à l'extrême Nord de la Mauritanie) rend difficile, voire problématique, toute pénétration par l'Est. Cette zone inaccessible dans beaucoup d'endroits, oblige ainsi les véhicules à emprunter des points de passage appelés « passes ». Elles sont utilisées par les habitants de la région, mais aussi par les nomades en transit. Par sa souplesse d'emploi et sa présence récurrente auprès des autorités locales et des populations, le GN joue un rôle

---

<sup>128</sup> Déplacement à dos de chameau.

capital dans la sécurisation de cette zone immense. Adapté au rythme des populations nomades, le GN se fond dans l'espace désertique. De plus, pour compléter et renforcer l'action du GN, l'Union européenne finance la construction de puits et de systèmes adduction d'eau. Ces puits, en donnant la possibilité au personnel des méharées de s'abreuver tous les 50 kilomètres, augmentent naturellement l'allonge des déplacements et les temps de présence. Ces activités permettent à l'État d'exercer sa prééminence au plus loin et ainsi d'être en mesure de contrôler ses frontières.

### *Les zones frontalières entre le Niger et le Nigeria : Chevauchement ethnique, dépendance économique et insécurité épisodique*

**Par William F.S Miles, Professeur à Northeastern University**

Des sept frontières que le Niger, pays enclavé, partage avec ses voisins, la plus importante, et de loin, en termes d'économie, de politique et de sécurité, est celle qu'il partage avec le Nigeria. Le coup d'État de juillet 2023 à Niamey et ses conséquences l'ont d'autant plus montré. La fermeture de la frontière terrestre avec le Nigeria a particulièrement mis en évidence la dépendance du Niger vis-à-vis de son voisin du nord.

Les 1 608 kilomètres qui séparent la République du Niger de la République fédérale du Nigeria sont de loin la plus longue des frontières internationales des deux pays. Artefact colonial, la frontière sépare trois grands groupes ethnolinguistiques : les Haoussas, les Kanouris et les Peuls. Alors que les Hausa et les Kanuri sont traditionnellement sédentaires et agriculteurs, les Fulani vivent de l'élevage nomade. Ces trois groupes sont majoritairement musulmans. Cette islamisation des populations s'explique par deux jihads majeurs antérieurs : le premier mené au Kanem (associé au Bornou de l'actuel Tchad) au XIII<sup>e</sup> siècle par le Kanuri Mai Dunama Dabbalemi et le second mené de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle associé au Fulani Usman dan Fodio, émanant de Sokoto (l'actuel Nigeria). La conquête par les Peuls des principautés haoussa a finalement donné naissance à une élite hybride haoussa-fulani qui évolue exclusivement dans le nord du Nigeria. Bien que largement associé au nord du Nigeria, le foyer plus précis de l'extrémisme islamiste violent au Sahel, connu sous le nom de Boko Haram (« l'éducation occidentale est interdite »), exploite en particulier les zones frontalières peuplées de Kanuri qui, en plus de joindre le sud-est du Niger au nord-est du Nigeria, chevauchent le sud-ouest du Tchad et le nord-ouest du Cameroun. Au Niger, cette zone correspond à la région administrative de Diffa.

(D'autres groupes terroristes – revendiquant leur allégeance à l'État islamique et à Al-Qaïda – sont actifs dans la région de Tillabéri, au sud-ouest du Niger, qui n'est pas limitrophe du Nigeria, mais du Mali et du Burkina Faso).

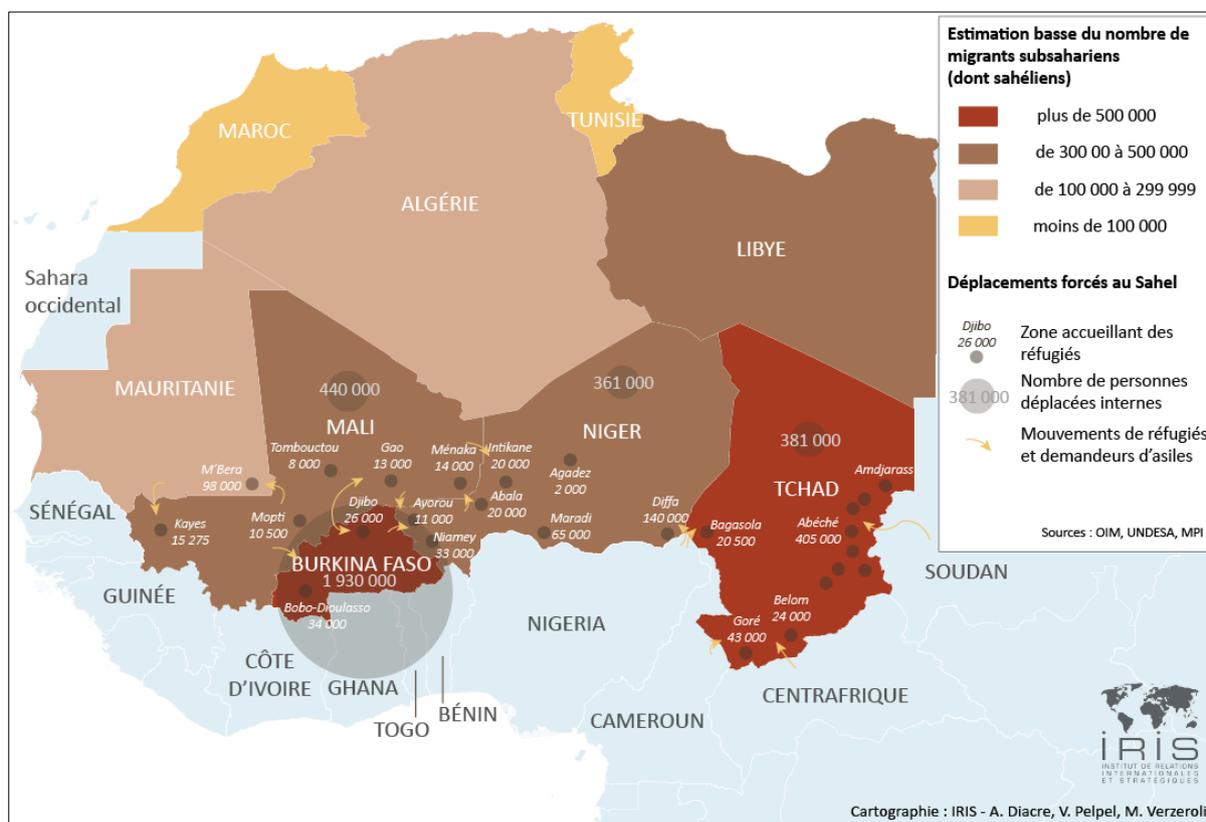
La violence frontalière qui gangrène la frontière du Niger avec le Nigeria n'est pas nécessairement perpétrée au nom de l'un ou l'autre groupe ou même d'une idéologie islamiste. Le banditisme pur et dur (y compris les enlèvements) profite de la porosité de la frontière. La zone frontalière entre la région méridionale de Tahoua et l'État nigérian de Sokoto a été le théâtre de violences et de flux de réfugiés vers le Niger.

La fermeture des frontières terrestres avec le Niger après le coup d'État, bien qu'elle ne soit pas hermétique, a eu un impact économique important. Outre la réduction des importations de denrées alimentaires de base, l'approvisionnement en électricité (le Nigeria en fournit 90 %) a été fortement réduit. Cette situation a eu un impact négatif sur le stockage à froid des vaccins.

Les deux institutions qui, en temps normal, surveillent et régulent les relations transfrontalières à travers la frontière nigéro-nigériane sont la Commission nationale des frontières et la Commission mixte nigéro-nigériane de coopération. En raison de la situation actuelle, ses activités sont suspendues.

## 2.2. Frontières et migration

Carte 17 – Carte des migrations et des personnes déplacées internes au Sahel et en Afrique du Nord

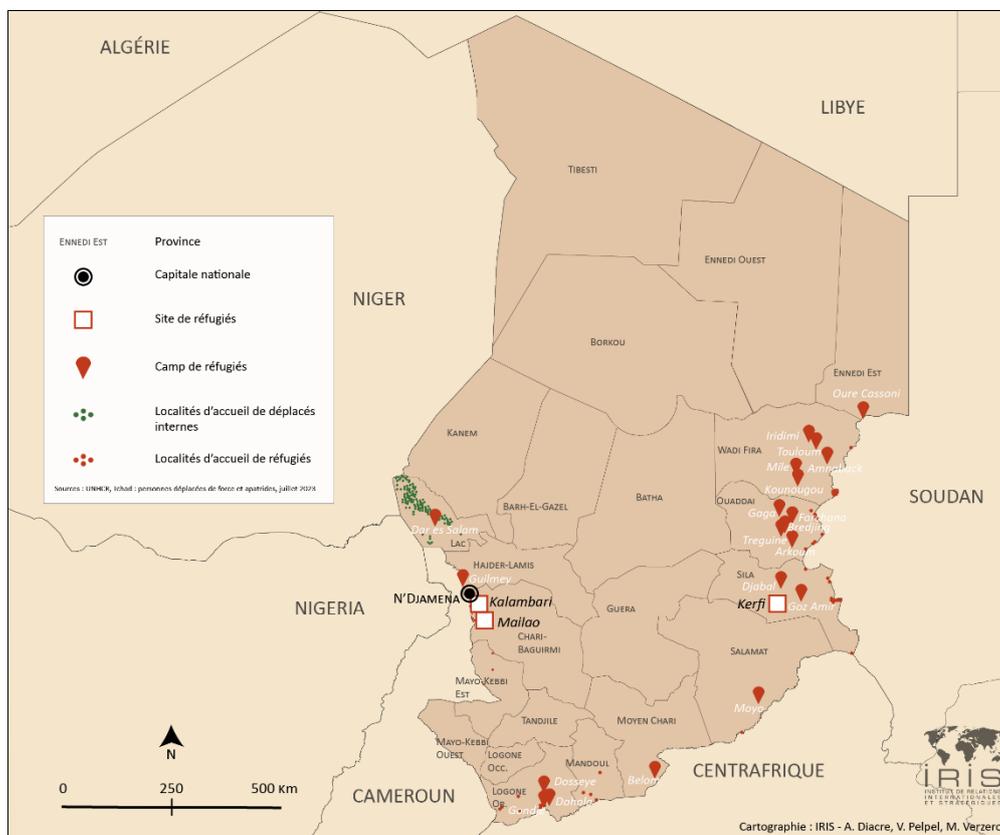


Comme le montre la carte ci-dessus, tout autant que la note de Clément Lobez « Objectivation des flux migratoires en provenance du Sahel vers l'Europe », réalisée dans le cadre de l'Observatoire Sahel, en mars 2023<sup>129</sup>, les flux migratoires subsahariens sont de deux ordres : 1) déplacés internes et 2) migrations vers les pays limitrophes. D'où il résulte que les migrations africaines sont d'abord et principalement intra-africaines. On observe que le Mali, le Niger et le Burkina Faso, quoiqu' au cœur de la menace terroriste, sont les pays qui connaissent à la fois de fort taux de populations déplacées interne voire de migration des pays limitrophes. Après le Mali, le Niger et la Libye, le Burkina Faso et le Tchad sont les pays qui accueillent le plus de migrants ou plus précisément de réfugiés.

<sup>129</sup> LOBEZ Clément, « Objectivation des flux migratoires en provenance du Sahel vers l'Europe », IRIS, avril 2023. [https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2023/04/Note-9-Obs-Sahel\\_Version-web.pdf](https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2023/04/Note-9-Obs-Sahel_Version-web.pdf)

*Politique de gestion des réfugiés au Tchad*

**Carte 18 – Cartographie de la gestion des réfugiés et des déplacés internes au Tchad**



**Par Albert Pahimi Padacké, ancien Premier ministre du Tchad**

Sous le regard impuissant de la communauté internationale et indifférent de la plupart des États africains, cela fait près de six mois que le Soudan, cet État d’Afrique orientale, qui abrite plus de 45 millions de personnes, est à feu et à sang. Les appels au cessez-le-feu de l’ONU, de l’Union africaine, de la Ligue arabe, des États-Unis, de la Russie, de la France, des acteurs de la politique et des organisations de la société civile soudanaise ne sont pas écoutés et demeurent des vœux pieux. Les combats s’intensifient à Khartoum, la capitale, sans espoir d’une moindre accalmie.

Les combats, qui ne baissent pas d’intensité et qui se déroulent principalement dans les centres urbains, ont de plus en plus les relents de meurtrières guerres civiles que le pays a déjà connues par le passé. À ce jour, le bilan est sinistrement lourd : des milliers de civils tués et des millions d’autres contraints de fuir leur pays vers l’Égypte, l’Éthiopie, la République centrafricaine, le Soudan du Sud et le Tchad. À ce jour, le nombre de Soudanais

ayant traversé la frontière tchadienne dépasse le million selon l'Organisation pour la migration (OIM).

À l'ouest du Soudan et à l'est du Tchad, particulièrement, il faut s'attendre, si ce n'est pas déjà le cas, à ce que l'afflux des déplacés et des réfugiés réveille et exacerbe les anciens conflits et rivalités entre les communautés, les précarités sociales, les tensions et les instabilités en tout dans ces vastes zones frontalières, qui ont été dans les décennies précédentes des foyers d'instabilité majeurs.

La première conséquence qu'il faut redouter, à raison et par expérience, est le risque de famine. Les Nations unies et les organismes humanitaires, qui se sont déployés pour accueillir et loger les déplacés [côté Soudan] et les réfugiés [côté Tchad] aux premières heures du conflit ont tôt fait de tirer la sonnette d'alarme en appelant à une mobilisation générale et proportionnée des assistances pour leur venir en aide et éviter que leur situation n'empire.

Pour le gouvernement tchadien, qui ne cesse de déplorer le manque de moyens et les réactions insuffisantes des donateurs, il s'agit aujourd'hui d'assister plus d'un million de réfugiés dont 86% des femmes et d'enfants, qui s'ajoute aux 400.000 Soudanais déjà installés depuis plusieurs années après avoir fui la guerre du Darfour. Trois provinces tchadiennes sont concernées : le Wadi-Fira, le Ouaddaï et le Sila. L'UNCHR estimait dans la première quinzaine du mois de septembre 2023, le nombre de Soudanais déracinés à 5,2 millions.

Les réfugiés soudanais sont repartis dans une vingtaine de camps à l'Est du Tchad. Au vu de l'affluence continue de nouveaux réfugiés, le gouvernement tchadien s'apprête à ouvrir de nouveaux sites de réfugiés, espérant les contenir, surtout avec l'appui des partenaires en raison de la précarité des ressources publiques.

En plus de ceux venus du Soudan, le Tchad, selon le HCR, abrite aussi un nombre important de réfugiés d'autres pays : 127 846 Centrafricains, 21 287 Nigériens ayant fui les violences de la secte Boko Haram dans la région du Lac, 28 311 Camerounais ayant fui les tensions communautaires dans la région de l'Extrême Nord et 1 507 d'autres nations. Le Tchad compte également des déplacés internes, dont le nombre est estimé à 381 289.

Les risques de conflits entre ces populations sont importants et pourraient affecter durablement les vastes zones frontalières. Des risques principalement liés au partage des ressources et des terres entre les déplacés, les réfugiés et les autochtones. Dans cette partie de l'Afrique, qui connaît une croissance démographique exponentielle et subit de plein fouet les effets du réchauffement climatique, la désertification et la raréfaction des

pluies, les besoins notamment en eau et en terres (habitables et cultivables) sont nombreux et pressants. Ces tensions sur les ressources peuvent être la cause de conflits et d'affrontements communautaires meurtriers, dans un environnement caractérisé par la coexistence de cultures différentes et la persistance de rivalités ethniques anciennes.

La prise en compte de l'urgence humanitaire pour les donateurs, les organisations internationales devraient être prioritaires.

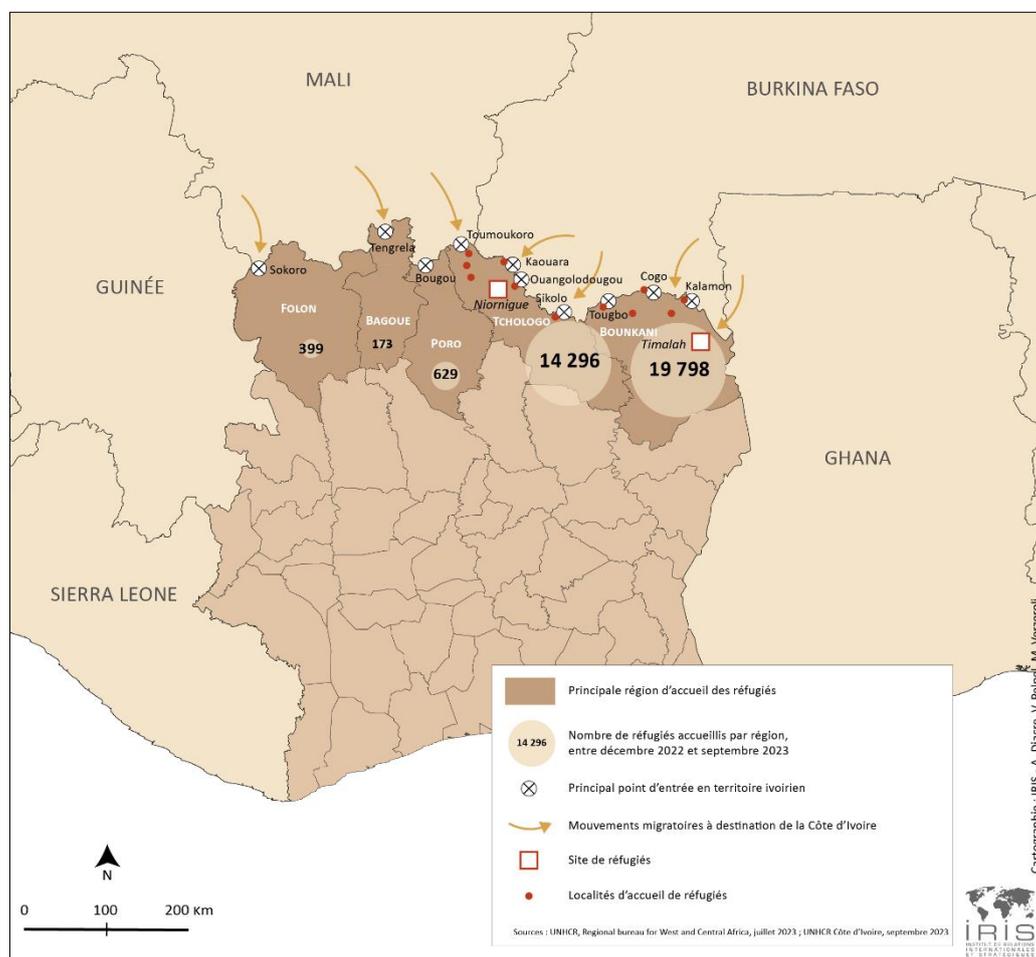
Si ces millions de déplacés et de réfugiés ne sont pas en effet convenablement pris en charge dans un environnement social et climatique aussi défavorable, il faut s'attendre à ce que les plus jeunes d'entre eux soient attirés et utilisés par les groupes armés et autres hors-la-loi. D'autres pourraient devenir des candidats à l'« eldorado européen ». La prévention des conflits communautaires, on ne le dira jamais assez, passe par la scolarisation des enfants. L'éducation étant, par excellence, un moyen de protection, un cadre de promotion du vivre ensemble, du brassage culturel, de la tolérance et de développement.

La problématique des réfugiés et déplacés soudanais au Darfour et à l'Est du Tchad est un tragique défi multidimensionnel et un contaminant à éradiquer sans délai, et à la source<sup>130</sup>.

<sup>130</sup> UNHCR, « Urgence Soudan », juillet 2023. [https://www.unhcr.org/fr-fr/urgences/urgence-soudan?gad\\_source=1&gclid=EAlaIqobChMih4yc6q2TggMV9gQGAB0nOAq5EAAYASAAEgK mL\\_D\\_BwE&gclsrc=aw.ds](https://www.unhcr.org/fr-fr/urgences/urgence-soudan?gad_source=1&gclid=EAlaIqobChMih4yc6q2TggMV9gQGAB0nOAq5EAAYASAAEgK mL_D_BwE&gclsrc=aw.ds) ; PAM, « Au Tchad comme au Soudan, des histoires tragiques et des besoins croissants », 24 juillet 2023 <https://fr.wfp.org/histoires/au-tchad-comme-au-soudan-des-histoires-tragiques-et-des-besoins-croissants>; BITTAR Lucienne, « L'afflux de réfugiés soudanais pèse sur les populations frontalières », *Centre catholique des médias Cath-Info*, 13 août 2023 <https://www.cath.ch/newsf/lafflux-de-refugies-soudanais-pese-sur-les-populations-frontieres/>

*Les enjeux de la gestion des réfugiés burkinabè en Côte d'Ivoire*

**Carte 19 – Cartographie des mouvements migratoires en direction de la Côte d'Ivoire et des camps de réfugiés mis en place par l'État ivoirien**



**Par Arthur Banga, enseignant-chercheur Université Houphouët-Boigny Directeur de séminaire à l'École de Guerre de Zambakro (Côte d'Ivoire)**

L'afflux massif de réfugiés burkinabè fuyant l'état de déliquescence du sud du Burkina Faso – lié à la multiplication des attaques terroristes – vers la Côte d'Ivoire pose la question de leur prise en charge sur le territoire ivoirien. En effet, après avoir misé sur un système de solidarité mécanique et traditionnel, la Côte d'Ivoire a basculé vers un modèle de camps de réfugiés. Quels sont les enjeux de cette option ?

L'arrivée dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest de réfugiés fuyant les exactions des groupes terroristes en provenance du Burkina Faso remonte à 2021. Elle s'est faite au

compte-gouttes jusqu'à la fin de l'année 2022.<sup>131</sup> À partir de là, le phénomène s'accélère avant de s'amplifier au cours de l'année 2023.<sup>132</sup> Le nombre de réfugiés arrivant dans le nord de la Côte d'Ivoire qui était de 4000 en décembre 2022, puis 7000 en mars 2023, a plus que quadruplé entre mars et juillet 2023 pour atteindre 32 000.<sup>133</sup>

Les familles hôtes sont à présent débordées. Certaines hébergeaient *parfois jusqu'à 30 réfugiés dans leurs petites maisons*.<sup>134</sup> De façon plus générale, les conditions de vie des réfugiés se dégradent. Ils manquent de logement, de nourriture, de médicaments et de vêtements au point que l'Église catholique parle *de perte de dignité*. Une situation qui dégrade l'image de la Côte d'Ivoire et, qui du reste, peut ponctuellement créer des tensions entre populations locales et réfugiés sur fond de querelles communautaires. Pis encore, la porosité des frontières et la volonté des GAT d'élargir leurs espaces vers les pays côtiers alimentent les inquiétudes relatives à l'infiltration des jihadistes dans la région.<sup>135</sup>

Pour y remédier, le gouvernement ivoirien a lancé une campagne d'enregistrement obligatoire des réfugiés pour recenser les nouveaux arrivants en provenance du Burkina Faso. La police aux frontières et l'administration territoriale sont chargées de cette mission en demandant la collaboration des populations locales. Elles sont invitées à signaler la présence de réfugiés. En mars 2023, le gouvernement a ouvert deux centres d'accueil d'une capacité de 10 000 places, chacun, garantissant l'éducation et les soins aux réfugiés dont plus de la moitié sont des femmes et des enfants.<sup>136</sup> Le premier site est situé à Notadouo, dans la région du Bounkani (nord-est) frontalière du Burkina, avec quelque 1.500 maisons en dur. Le second à Niornigue, près de la ville également frontalière de Ouangolodougou, dans la région du Tchologo (nord) compte quant à lui 1.080 maisons.<sup>137</sup>

<sup>131</sup> KHALFAOUI Mathias, *L'inexorable avancée du djihadisme en Afrique : le golfe de Guinée mis au défi*, Paris, Fondation Jean Jaurès, 8 septembre 2023. <https://www.jean-jaures.org/publication/linexorable-avancee-du-djihadisme-en-afrique-le-golfe-de-guinee-mis-au-defi/>

<sup>132</sup> TRT Africa, « Côte d'Ivoire: des centaines de réfugiés burkinabè accueillis sur deux sites du nord », 24 juillet 2023 <https://www.trtafrica.com/fr/afrique/cote-divoire-des-centaines-de-refugies-burkinabe-accueillis-sur-deux-sites-du-nord-14175375>

<sup>133</sup> Crisis Group, « Keeping jihadist out of Northern Côte d'Ivoire », 11 août 2023. <https://www.crisisgroup.org/fr/afrique/west-afrique/cote-divoire/b192-keeping-jihadists-out-northern-cote-divoire>

<sup>134</sup> « Le HCR s'inquiète de l'afflux de réfugiés burkinabè en Côte d'Ivoire », RFI, 7 février 2022. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220207-le-hcr-s-inqui%C3%A8te-de-l-afflux-de-r%C3%A9fugi%C3%A9s-burkinab%C3%A8-en-c%C3%B4te-d-ivoire>

<sup>135</sup> Crisis Group, *op.cit*

<sup>136</sup> « Réfugiés burkinabè en Côte d'Ivoire: de nouveaux sites en construction pour les accueillir », RFI, 20 juin 2023. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230620-r%C3%A9fugi%C3%A9s-burkinab%C3%A8-en-c%C3%B4te-d-ivoire-de-nouveaux-sites-en-construction-pour-les-accueillir>

<sup>137</sup> « Des centaines de réfugiés burkinabè accueillis sur deux sites ivoiriens », VOA Afrique avec AFP, 24 juillet 2023, <https://www.voafrique.com/a/c%C3%B4te-d-ivoire-des-centaines-de-r%C3%A9fugi%C3%A9s-burkinab%C3%A8-accueillis-sur-deux-sites-du-nord/7193545.html>

Ces centres construits entièrement sur financements ivoiriens – le gouvernement aurait estimé que l'aide internationale mettait trop de temps<sup>138</sup> pour être effective – traduisent l'intérêt des autorités ivoiriennes pour la question des réfugiés burkinabé. L'enjeu du contrôle et de la maîtrise des flux migratoires est d'éviter les éventuelles infiltrations de djihadistes. Cependant, les conditions drastiques prises parfois à l'encontre des Burkinabè telles que le refus de migrer avec leur bétail peuvent dissuader lesdits réfugiés et amoindrir les efforts ivoiriens. Ces réfugiés seront contraints d'éviter les camps et de trouver des solutions alternatives.

Les autorités ivoiriennes entendent poursuivre leurs efforts et intensifier leur collaboration avec les partenaires internationaux dans le but d'obtenir un soutien plus important et plus efficace. La question est, selon eux, stratégique tant pour le contrôle des frontières, la lutte contre le terrorisme que pour la maîtrise des équilibres sociaux au nord du pays.

***Interdiction d'entrée du bétail en provenance du Burkina Faso sur le territoire ivoirien.  
Quels enjeux ? Quel bilan ? Quel(s) impact(s) ?***

**Par Arthur Banga, enseignant-chercheur Université Houphouët-Boigny Directeur de séminaire à l'École de Guerre de Zambakro (Côte d'Ivoire)**

La détérioration de la situation au Burkina Faso entraîne un afflux de réfugiés burkinabé dans le Nord ivoirien. Les liens familiaux entre les populations de part et d'autre de la frontière ivoiro-burkinabé et sa porosité facilitent cette migration. Le mouvement qui s'est accru depuis la fin de l'année 2022<sup>139</sup> a conduit les autorités ivoiriennes à interdire, le 25 mai 2023, l'entrée sur leur territoire du bétail en provenance du Burkina Faso.

Cette décision est motivée par le souci d'éviter des conflits<sup>140</sup> et l'infiltration des jihadistes. En effet, dans le nord de la Côte d'Ivoire, les aires protégées se délabrent, les pâturages se raréfient et les vergers – notamment de cotons et d'anacardes – se multiplient favorisant ainsi des conflits communautaires et/ou entre éleveurs et agriculteurs. Faut-il rappeler que la transhumance en provenance du Burkina déclenche des tensions dans la zone. Des paysans frustrés de voir leurs plants consommés ou abîmés par les bêtes réagissent avec violence ouvrant ainsi la voie à des affrontements récurrents et parfois

<sup>138</sup> Crisis Group, *op.cit.*

<sup>139</sup> KHALFAOUI Mathias, *op.cit.*

<sup>140</sup> La plupart des réfugiés détenteurs d'un cheptel, en majorité des Peuls, sont venus avec du bétail.

sanglants comme à Bouna. En mars 2016, dans cette localité du nord-est de la Côte d'Ivoire, au moins 33 personnes ont été tuées, plus de 50 blessées et plus de 3000 déplacées.<sup>141</sup> Ce type d'incidents sans toutefois avoir chaque fois la même ampleur est récurrent dans la zone.

En outre, les terroristes présents au dans le Sahel et dans le Nord ivoirien profitent de l'économie "parallèle" du bétail à travers le vol de bétail et sa revente sur le marché ivoirien, les rançons auprès d'éleveurs et de commerçants et en monnayant la sécurisation des couloirs de circulation du cheptel<sup>142</sup>. Un marché illicite qui, avec l'arrivée de nouvelles de bêtes, permettrait aux GAT d'alimenter une économie criminelle, de renflouer leurs caisses, d'accroître leurs influences et de s'infiltrer subrepticement.

En somme, la mesure du Conseil National de Sécurité ivoirien vise à renforcer le contrôle de la frontière pour limiter la pénétration et l'influence des GAT sur le territoire ivoirien. Elle peut tout de même entraîner des effets pervers. Les réfugiés soucieux de ne pas perdre leurs biens s'éloigneront des sites officiels d'accueil s'exposant davantage à la pression des GAT et au rejet des populations locales. La solution pourrait se trouver dans, un meilleur contrôle des frontières, une meilleure traçabilité des bêtes et l'application des règles communautaires sur la transhumance. Une autre piste encore plus ambitieuse pourrait aussi consister à développer les chaînes de transformation de la viande au Burkina pour créer davantage de valeur et d'emplois dans ce pays et limiter une activité de convoyage des troupeaux anti-économique.

### *Interdiction d'entrée du bétail en provenance du Burkina Faso sur le terrain ghanéen : Quels enjeux ? Quel bilan ? Quel(s) impacts ?*

**Par Boni Hervé Adjé, Doctorant en histoire contemporaine à l'Université Félix Houphouët-Boigny**

Le Ghana est limitrophe du Burkina Faso sur sa frontière nord. Le bétail en provenance du Sahel et plus particulièrement du Burkina Faso irrigue le marché ghanéen. Dans le même temps, la progression des mouvements terroristes vers les pays du golfe de Guinée

<sup>141</sup> « Côte d'Ivoire : le conflit à Bouna fait 33 morts », *Le Figaro* avec AFP, 21 avril 2016. <http://www.lefigaro.fr/flashactu/2016/04/21/97001-20160421FILWWW00332-cote-d-ivoire-le-conflit-a-bounafait-33-morts.php>

<sup>142</sup> ASSANVO William, « Liens entre extrémisme violent et activités illicites en Côte d'Ivoire », *ISS*, août 2023 <https://issafrika.org/fr/iss-today/la-cote-divoire-doit-couper-les-liens-entre-terrorisme-et-marches-illicites>

constitue une menace pour le Ghana jusque-là épargné<sup>143</sup>. En réaction, ce pays côtier aurait interdit l'entrée et la circulation sur son territoire du bétail en provenance du Burkina Faso. Après avoir recoupé des informations auprès des autorités ghanéennes, aucune mesure en ce sens n'aurait été prise. Dans la pratique, le Ghana a bel et bien pris des mesures relatives à l'importation du bétail en provenance du Burkina Faso pour des raisons essentiellement économiques et sécuritaires.

Le commerce transfrontalier de bétail, s'il fournit le marché ghanéen, a longtemps été considéré par les autochtones comme une menace à leur sécurité tant quelques pasteurs nomades (Peuhl ou Fulani) se sont rendus coupables de délits divers. Lors de leur transhumance, il y a régulièrement des conflits avec les agriculteurs sédentaires. Le 19 avril 2010, selon le réseau d'information *The New Humanitarian*, un éleveur Foulani avait été mortellement atteint lors d'une altercation avec la police locale alors qu'il essayait de détrousser des voyageurs. Dans un autre rapport datant de la même année, l'ONG *WANEP (West Africa Network for Peacebuilding)*<sup>144</sup> alertait l'autorité sur la menace que font peser ces pasteurs sur la sécurité du pays à l'occasion de leur transhumance. Justin Bayor, membre et coordonnateur de l'ONG rapporte : « Ils traversent la frontière avec des armes et sans aucune considération pour nos lois. Si on ne les surveille pas, ils vont réveiller les nombreux conflits latents, notamment les conflits fonciers dans le nord »<sup>145</sup>. La multiplication de ces évènements a conditionné l'adoption de certaines mesures contre les éleveurs transhumants qui se font régulièrement attaquer et harceler par les forces de police. Ils sont également régulièrement arrêtés et détenus par les services de l'immigration qui les accusent d'entrée illégale sur le territoire ghanéen et procèdent à des reconduites à la frontière.

Toutefois, ces éleveurs Foulani justifient le port d'armes par la nécessité de se protéger contre la nature imprévisible de leurs propres bêtes et par la nécessité de pouvoir dissuader sinon se protéger des populations locales qui ont développé une grande hostilité à leur égard. Pour Boukary Sangaré de l'Observatoire du Monde Arabo-Musulman et du Sahel (OMAM)<sup>146</sup>, les Peuhls estiment être victimes de discrimination et éprouvent le

<sup>143</sup> BANGA Arthur, « L'implantation des groupes terroristes au nord du Ghana », IRIS, 6 juin 2023. <https://www.iris-france.org/notes/limplantation-des-groupes-terroristes-au-nord-du-ghana/>

<sup>144</sup> Le WANEP est un réseau régional fondé en 1998 pour répondre à la prolifération des guerres civiles en Afrique. Et, au fil des années, l'organisation a réussi à établir de puissants réseaux nationaux dans chaque État membre de la CEDEAO dont le Ghana. Les opinions exprimées ici n'engagent en conséquence que les individus eux-mêmes et dans une moindre mesure la section nationale de l'organisation.

<sup>145</sup> « Répression policière contre les éleveurs nomades fulanis », *The New Humanitarian*, 29 avril 2010. Article consulté le 13 septembre 2023 sur <https://reliefweb.int/report/ghana/ghaba-r%C3%A9pression-polici%C3%A8re-contre-les-%C3%A9leveurs-nomades-fulanis>.

<sup>146</sup> L'OMAM est une entité d'études transdisciplinaire intégrée à la Maison des sciences humaines de l'Université libre de Bruxelles (MSH-ULB). Voir <https://msh.ulb.ac.be/fr/team/omam>

sentiment de vivre en milieu hostile. Par ailleurs, la dégradation sécuritaire au Sahel laisse craindre une expansion des GAT vers le golfe de Guinée<sup>147</sup>. Même si ces djihadistes ne recrutent pas activement au Ghana, ils utilisent les frontières communes entre le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Burkina pour se ravitailler ou se réfugier lors d'opérations antiterroristes, se déplaçant d'un repaire à l'autre au gré des circonstances. Il a même été identifié des vidéos réalisées notamment en novembre 2018 montrant les commandants du GSIM exhorter les Peuhls d'Afrique de l'Ouest à mener le jihad partout en Afrique de l'Ouest, y compris au Ghana<sup>148</sup>.

L'intensification des violences au Burkina Faso entraîne le déplacement des populations vers le Sud à la recherche de territoires où leur sécurité et celle de leurs biens seraient assurées. Ces populations vulnérables sont susceptibles d'intéresser les groupes terroristes qui cherchent à infiltrer l'espace ghanéen et installer des cellules dans sa partie nord gangrénée par la pauvreté et surtout les conflits entre éleveurs et agriculteurs. Si la crainte du terrorisme explique en partie une volonté de contrôler le bétail en provenance du Burkina Faso, il est aussi important de relever que l'État ghanéen s'inscrit dans une dynamique protectionniste. En effet, des efforts ont été entrepris depuis le début de la décennie 2010 pour faire du nord-est du pays un hub national de la production de bétail et de volaille. Selon les propos du Directeur Régional de l'Agriculture Francis Enor rapportés par le *Ghanaian Times*<sup>149</sup>, l'objectif affiché serait de réduire les importations. L'État bénéficierait d'un accompagnement de la Banque africaine de Développement (BAD) afin de produire et transformer la quantité de céréales nécessaire à la l'élevage des animaux<sup>150</sup>.

En conclusion, si certains éleveurs nomades burkinabè respectent l'interdiction, une grande majorité d'entre eux continue d'exercer leurs activités, changeant de couloir de transhumance. Désormais, ils passent par le Togo plus ouvert et pénètrent le marché ghanéen par sa frontière à l'Est.

<sup>147</sup> En effet, les pays du sahel sont en proie depuis 2012 aux attaques djihadistes qui ont fini par atteindre les pays frontaliers, dont le Ghana. Depuis le Mali, les groupes terroristes étendent progressivement leurs actions vers le Golfe de Guinée en multipliant les attaques dans les pays du Sud notamment au Burkina Faso et plus récemment encore en Côte d'Ivoire à partir de 2016, des pays qui partagent leurs frontières avec le Ghana.

<sup>148</sup> KHALFAOUI Mathias, *op.cit.*

<sup>149</sup> AKAPULE Samuel, « RFJs will revamp Zuarangu Meat factory », 30 juin 2019.

<https://www.ghanaiantimes.com.gh/%ef%bb%bfrfjs-will-revamp-zuarangu-meat-factory/>

<sup>150</sup> CommodAfrica, « Le Nord Est du Ghana, prochain hub bétail volaille ? », 31 juillet 2019.

<https://www.commodafrica.com/31-07-2019-le-nord-est-au-ghana-prochain-hub-betail-et-vollaille/>

## *Menace peule : Points de vigilance*

### **Par Cheikh Daniel Kéré, Enseignant-chercheur à l'université Thomas Sankara**

La région septentrionale burkinabé, encore appelée région du Sahel, peuplée en majorité de Peuls, est l'épicentre du conflit et le lieu de naissance du premier groupe djihadiste burkinabé. Pour certains, « Peuls » et « terroristes » ne feraient donc qu'un. D'après un trombinoscope des djihadistes les plus recherchés actualisé par l'armée burkinabé en mai 2022, sur 136 terroristes, au moins 120 sont d'origine peule. À la tête d'un des principaux groupes djihadistes au Sahel, on trouve la Katiba Macina.

Parallèlement, des actions violentes attribuées à l'État burkinabè ou à des groupes sous son autorité contre la communauté peule illustrent l'extrême dangerosité de la situation. On peut citer de manière non exhaustive les drames suivants :

- En janvier 2019, au total, 18 hameaux peuls des environs du village de Yirgou (centre-nord) ont été attaqués en janvier, faisant au moins 49 morts, selon les chiffres officiels
- 25 personnes ont été interpellées dans la nuit du 11 au 12 mai 2020 par les forces de défense et de sécurité à Tanwalbougou, pour suspicion de faits de terrorisme. Malheureusement douze d'entre elles ont trouvé la mort au cours de la même nuit dans les cellules où elles étaient détenues.
- Le 30 décembre 2022, des dizaines de civils ont été tués par les forces auxiliaires au gouvernement à Nouna. 86 corps au moins ayant été retrouvés et enterrés le 31 décembre. D'autres corps criblés de balles ont été retrouvés et inhumés les jours suivants.

Au-delà de ce constat, il y a des éléments structurels sur lesquels il faut s'appesantir, car ils pourraient produire des effets potentiellement encore plus dangereux à l'avenir. Concrètement, la déscolarisation des enfants peuls et la dislocation de leur tissu familial peuvent installer la crise dans la durée, car ce sont des générations entières qui sont perdues et qui constituent par conséquent un terreau favorable à de nouveaux recrutements parmi les rangs des djihadistes.

### **La déscolarisation des enfants peuls, en majorité**

Au Burkina Faso, le nombre de Peuls est estimé entre 6 et 8% de la population. Il n'y a pas de statistiques spécifiquement orientées sur les références ethniques. Il n'y a donc pas de données exclusives concernant les Peuls ou d'autres communautés ethniques. Les données que nous présentons donc concernent tous les déplacés, en général. Mais étant

donné que la crise sécuritaire frappe beaucoup plus durement des parties du territoire qui sont habitées majoritairement par des Peuls (la région du Sahel surtout), on pourrait donc estimer que les Peuls sont très significativement concernés par la déscolarisation.

En effet, plus d'un million d'enfants au Burkina Faso sont actuellement affectés par les fermetures d'établissements scolaires avec 6 134 institutions académiques fermées en février 2023, soit une augmentation de plus de 40% depuis la fin de l'année scolaire passée. Près d'une école sur quatre dans le pays est désormais hors service en raison de l'insécurité et de la violence endémiques qui ont forcé près de 2 millions de personnes à se déplacer<sup>151</sup>.

Seul un quart des enfants impactés ont été réaffectés dans des nouvelles écoles. La majorité d'entre eux n'ont pas retrouvé d'accès à l'éducation, ce qui les prive d'une période essentielle à l'apprentissage et diminue leur chance de devenir des adultes et des citoyens indépendants.<sup>152</sup>

À la fin du mois de février 2023, 6 134 écoles étaient fermées au Burkina Faso, soit une augmentation de 44% depuis mai 2022 (4 258). Cela représente 24% de l'ensemble des structures académiques du pays<sup>153</sup> ).

- Les fermetures d'écoles affectent 1 050 172 élèves ainsi que 31 077 enseignants. Parmi ces enfants, 262 388 ont réintégré une classe formelle<sup>154</sup>.
- Les filles sont 2,5 fois plus exposées au risque de déscolarisation que les garçons en situation de crise selon une étude réalisée en 2020 au Mali et au Burkina Faso<sup>155</sup>.

### La dislocation des familles peules

Des milliers de familles peules sont disloquées et éparpillées sur plusieurs sites, voire dans des localités différentes. Des mères et des enfants se retrouvent souvent éloignés de leurs pères, sans compter les pertes en vies humaines. À Ouagadougou, il n'est pas rare de voir

<sup>151</sup> UNICEF, Communiqué de presse, « Le Burkina Faso abrite près de la moitié des écoles fermées d'Afrique Centrale et de l'Ouest », 21 mars 2023. <https://www.unicef.org/burkinafaso/communiques-de-presse/le-burkina-faso-abrite-pres-de-la-moitie-des-ecoles-fermees>

<sup>152</sup> *Op.cit.*

<sup>153</sup> Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales, Secrétariat technique de l'éducation en situation d'urgence, « Rapport statistique mensuelle de données de l'Éducation en Situation d'Urgence, du 28 février 2023 », Burkina Faso.

<https://www.unicef.org/burkinafaso/media/3151/file/Rapport%20f%C3%A9vrier%202023%20sur%20les%20%C3%A9coles%20affect%C3%A9es%20par%20la%20crise%20.pdf>

<sup>154</sup> *Op.cit.*

<sup>155</sup> UNICEF, *op.cit.*

dans des quartiers ou au niveau des feux tricolores, des femmes et des enfants peuls qui mendient, après avoir fui les zones de crises.

- Privés de scolarisation, que vont devenir plus tard ces jeunes enfants, filles et garçons ?
- Ces femmes et enfants, arrachés de leurs terroirs, sans accès à la terre pour l'agriculture et sans cheptel pour l'élevage, quel avenir ont-ils ?

### Les séquelles post-conflits

Les conflits liés au développement des groupes terroristes sont dus, en partie, à des tensions historiques entre des forces locales qui entretenaient des rapports complexes :

- Seigneurs et esclaves
- Nomades et sédentaires
- Agriculteurs et éleveurs
- Etc.

L'incapacité des autorités locales à arbitrer les conflits fonciers est à l'origine de la récurrence de ces conflits et de leur intensification. Récurrence qui crée une situation de conflictualité permanente affaiblissant la cohésion sociale des communautés locales<sup>156</sup>.

Mais d'autres facteurs, générationnels ou religieux, contribuent à renforcer la conflictualité locale<sup>157</sup>.

Or, les facteurs anciens de régulation de ces tensions, notamment les mécanismes locaux (autorités traditionnelles, religieuses, leaders d'opinion) ou étatiques (préfets, justice) qui étaient chargés de la résolution de ces crises sont en train de disparaître, à la faveur de cette crise. Comment ces sociétés peuvent-elles être reconstituées ?

<sup>156</sup> HUGON Philippe, « Le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés africains », *Hérodote*, 134(3), 2009, pp. 63-79. <https://doi.org/10.3917/her.134.0170>

<sup>157</sup> BOUJU Jacky, « La rébellion peule et la « guerre pour la terre ». Le gouvernement par la violence des ressources agropastorales (Centre-Mali, Nord-Burkina Faso) », *Revue internationale des études du développement*, vol. 243, no. 3, 2020, pp. 67-88.

## Burkina Faso : Déplacement forcé, frontière poreuse et riposte d'État

Par Rodge Marie Consolatrice<sup>158</sup>

Novembre 2014. Alors que le pouvoir de Blaise Compaoré venait d'être balayé par un vent insurrectionnel et que les nouvelles autorités travaillaient à reprendre le commandement du territoire, des autorités d'un pays voisin posaient des actes de souveraineté sur la zone litigieuse frontalière de Koulou à l'extrême Est du pays<sup>159</sup>. Alertées, les nouvelles autorités dépêchèrent dans la zone une délégation conduite par le ministre de la Sécurité et de l'administration du territoire, Denise Auguste Barry. Était de cette délégation, la directrice générale de l'administration du territoire Joséphine Kouara Apiou née Kaboré. À cette occasion elle traduira en déclaration officielle la réalité des frontières du pays en ces termes : « les frontières du pays sont poreuses ».<sup>160</sup>

Les frontières sont poreuses et elles le sont davantage avec le terrorisme qui sévit dans les pays voisins depuis 2012 et au Burkina depuis 2016 avec son cortège de déplacés forcés internes.

À la date du 31 mars 2023, le nombre de personnes contraintes de fuir leurs terroirs du fait des attaques terroristes ou des menaces terroristes (reconnues sous l'appellation de personnes déplacées internes : PDI) est de 2 062 534 soit une augmentation de 3% par rapport au mois de février 2023 selon le secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (SP/CONASUR). De mars 2022 à mars 2023, on note une augmentation de 12%.

Durant la même période, les régions du Sud-Ouest, Centre-Ouest, Haut-bassin et le plateau central ont particulièrement enregistré l'arrivée d'un grand nombre de déplacés internes. Sur les 2 062 534 déplacés internes enregistrés en mars 2023 dans ces régions, 1 088 050 sont des femmes dont 506 199 enfants de moins de 14 ans. On dénombre dans le même temps 974 484 hommes déplacés, dont 522 815 garçons de moins de 14 ans.

La région du Sahel et celle du Centre-Nord sont celles qui enregistrent le plus de personnes fuyant leur région avec respectivement 502 000 et 494 000 PDI. Suivent ensuite la région du Nord avec 256 000 PDI, l'Est avec 219 000 PDI, la Boucle du Mouhoun 134 000 PDI, le sud-ouest 96 000 PDI, les Hauts-Bassins 86 000 PDI.

<sup>158</sup> Le nom de l'auteur a été changé.

<sup>159</sup> Compte rendu d'une mission de reportage pour le journal *Le Quotidien* avec le MATDS à Koulou.

<sup>160</sup> Entretien réalisé avec la directrice générale de l'Administration du territoire Joséphine Kouara Apiou née Kaboré, en marge de la mission de Koulou.

Le Centre-est, 66 000, le Centre 60 000, le Centre–Ouest 56000, le plateau central 55 000, les Cascades avec 27 000 et le Centre-Sud avec 10 000 PDI constituent les régions qui enregistrent le moins de déplacés internes.<sup>161</sup>

Le Sahel, le Nord, la Boucle du Mouhoun, les Cascades, le Sud-Ouest, le Centre-Sud et le Centre-Est sont des régions frontalières avec le Niger, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Bénin et le Togo. Ce qui explique que sous l'effet des attaques terroristes, ces zones frontières sont devenues très vulnérables avec un nombre grandissant de réfugiés dans les pays voisins. Les installations des réfugiés dans les localités frontalières ne sont pas toujours sans poser le problème des conflits fonciers avec les populations d'accueil. Il y a quelques mois des familles burkinabè de la communauté des pasteurs ont été rapatriées du Ghana voisin, après de violents incidents. En juillet 2023, on estime le nombre de réfugiés burkinabè à l'étranger à plus de 92 000 personnes selon le HCR, réparties essentiellement dans les pays côtiers voisins notamment la Côte d'Ivoire qui accueille le plus grand nombre, le Togo, le Ghana et le Bénin. Cette situation ajoutée au mouvement des groupes armés terroristes entraîne une confusion grandissante aux frontières du pays.<sup>162</sup>

Les déplacements forcés des populations posent un problème humanitaire sans précédent. Le gouvernement apporte des réponses au problème à travers la mise en œuvre d'un programme humanitaire d'urgence à travers le SP/CONASUR et les organisations humanitaires partenaires telles que l'OIM et le HCR. Les besoins humanitaires sont essentiellement l'alimentation, l'abri et l'éducation. Mais il faut aussi assurer la police des frontières afin de réduire la capacité de repli des groupes terroristes dans les États voisins et leur camouflage dans les populations déplacées.

À long terme, le Burkina Faso garde l'objectif de réussir sur le front de la lutte contre le terrorisme, la sécurisation des localités libérées et la réinstallation des populations chez elles.<sup>163</sup>

<sup>161</sup> Statistiques PDI : Sources OCHA du 19 mai 2023. Des statistiques confirmées par le SP/CONASUR et rendues publiques par le ministère en charge de l'Action humanitaire.

<sup>162</sup> Sur les statistiques des réfugiés burkinabè : rapport périodique de l'UNHCR (l'Agence des Nations unies pour les réfugiés).

<sup>163</sup> Entretien avec la direction de communication du SP/CONASUR.

## *Maliens au Sénégal : une immigration historique et de plus en plus informelle*

**Par Souleymane Gassama, dit Elgas, écrivain, journaliste, essayiste, chercheur associé à l'IRIS**

L'accueil des migrants maliens au Sénégal obéit à plusieurs facteurs, historique, géopolitique et social. Tributaire de la nature des relations entre les deux pays, et des motivations multifactorielles de ces déplacements, cette migration a donné lieu à des politiques diverses entre les deux pays, formalisées ou non, notamment concernant les étudiants avec des échanges suivis dans le cadre universitaire, mais aussi dans le cadre de conventions économiques sur le travail saisonnier. Cette dernière, dimension structurante pendant longtemps de l'immigration, s'est essoufflée sous l'effet combiné du changement du paysage économique au fil des ans et de la donnée démographique. Le besoin moins important en saisonniers, le développement des services, avec une desserte ferroviaire Dakar- Bamako arrêtée, ont pesé sur la régularité de ces mouvements. Cette immigration historique est aujourd'hui marginale et a muté dans d'autres formes, avec la prévalence des réseaux familiaux, communautaires et personnels. La question du djihadisme a également affecté les flux, en les rendant moins traçables. Du fait de l'absence de mouvements de masse des populations comme c'est le cas pendant les conflits, les déplacés gagnent leur destination dans des conditions plus secrètes et suivant des itinéraires individuels. Le renforcement de la vigilance aux frontières côté sénégalais face à cette problématique sécuritaire continentale, contraint les candidats à l'exil à emprunter des chemins autres. L'État sénégalais craignant une porosité et des infiltrations ennemies, a renforcé tout en discrétion et sans annonce, sa politique de surveillance avec des services de renseignements alertes pour que les flux ne nourrissent pas des cellules dormantes. Ce qui rend difficile, avec le déficit administratif des recensements, la quantification de cette migration malienne.

Historique d'abord avec le caractère périodique de l'immigration pendant l'hivernage, d'abord importante jusque dans les années 80, elle a changé de nature ensuite avec la problématique djihadiste depuis 2012. S'il n'existe pas de flux traçable et de données statistiques sur les déplacés vers le Sénégal, on peut en revanche noter une constante : une migration de proximité pour fuir les zones en conflit avec la mobilisation de la filière familiale. Le bouleversement du contexte malien a remis au centre la destination sénégalaise qui partage avec son voisin une frontière longue de 419 kilomètres.

L'une des seules migrations qui est la plus traçable et chiffrée est issue de la convention bilatérale nouée dans une période ancienne entre deux États liés par l'Histoire, mais aussi

par des communautés et affinités ethniques. Elle a servi de canevas à une circulation étudiante, dont l'université de Dakar a été l'épicentre. Avec le Maroc et la France, cette destination sénégalaise, troisième pays d'accueil des étudiants maliens ne s'est pas démenti avec le temps, elle s'arrime à la dimension de hub panafricain de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar. On note ainsi 1019 étudiants maliens au Sénégal en 2021. Cette réputation, adjointe aux politiques sous-régionales régissant les accords entre universités, constitue un contingent important de l'immigration malienne à Dakar. Ces chiffres n'ont pas connu une grande évolution, et selon les chiffres de Campus France<sup>164</sup>, on note une certaine stabilité.

Cette migration ne couvre cependant pas tous les mouvements de populations entre les deux pays. L'existence d'une ligne de train pendant longtemps entre Bamako et Dakar a maintenu une certaine vitalité dans les échanges économiques. Du fait de ses débouchés maritimes, le Sénégal et son port ont été un relais indispensable au Mali, créant ainsi les conditions d'une migration à la fois ponctuelle et pérenne. Il en a résulté une présence forte d'une communauté malienne, sans que ces implantations soient régies par des politiques précises. Dakar étant devenu aussi une capitale économique dynamique au fil de l'histoire, elle attire de nombreuses communautés, prêtes à l'aventure pour de meilleures conditions de vie. On dénombre des milliers de Maliens à Dakar. Formelles et informelles, ces migrations ont accru la taille de la diaspora malienne au Sénégal. Cette dispersion prospère aussi sur le lit d'affinités communautaires et les zones frontalières communes filtrent un trafic conséquent, avec un axe préférentiel du côté de la région de Kayes. Il existe ainsi un trafic continu, avec des familles des deux côtés. Ce qui régit les modes d'implantations, avec la reformation de communautés qui constituent des repères, des horizons de la migration pour les candidats. Qu'il s'agisse de l'Est du Sénégal, comme de la capitale, un tissu se reforme, s'intègre dans des modalités diverses, des logiques de fraternité. Les immigrés retrouvent des proches, des connaissances, ce qui facilite leur intégration et amortit les rudesses de la découverte de nouveaux environnements.

Les mutations au cours de l'Histoire de cette migration des Maliens vers le Sénégal démontrent qu'elle est tributaire des contextes économique et géopolitique. Avec la situation sécuritaire dégradée au Mali, l'immigration est devenue de plus en plus informelle. On ne note en revanche pas une fuite massive de Maliens vers le Sénégal. Le mouvement est resté régulier, non régi par des politiques d'accueils qui n'existent pas. Les traditions d'accueils sont restées dans une logique d'affinités sans qu'il n'y ait de politiques délibérées des États pour la gestion des flux. On note cependant une évolution récente et

<sup>164</sup> Campus France, Fiche mobilité Mali 2022-2023.

[https://ressources.campusfrance.org/publications/mobilite\\_pays/fr/mali\\_fr.pdf](https://ressources.campusfrance.org/publications/mobilite_pays/fr/mali_fr.pdf)

déterminante. L'État sénégalais, face aux risques de contagion régionale, a en effet discrètement renforcé son appareil sécuritaire pour au moins contrôler les flux de population en provenance du Mali. Une évolution récente, majeure et déterminante : le renforcement de l'appareil sécuritaire de l'État sénégalais qui craint à juste titre l'effet de contagion et qui en conséquence se protège des flux en provenance du Mali.

## 2.3. Risques et enjeux économiques aux frontières

### *Burkina Faso : Aux tréfonds du méandre des enjeux miniers et frontaliers du terrorisme*

#### **Par Rodge Marie Consolatrice**

Août 2014 Djibo. Des émeutes éclatent à la suite des revendications de la population qui réclamaient le bitumage de l'axe Kongounsi-Djibo, devenu impraticable.<sup>165</sup> Certains émeutiers avouent qu'ils ont parfois des visites d'individus venus du Mali et qui leur proposeraient de s'engager en faveur de la lutte pour la création d'un État ( nldr : l'AZAWAD) qui incarne le mieux les coutumes des communautés d'éleveurs.<sup>166</sup> Le directeur général de la radio *La voix du Soum* en 2019 corrobore cette thèse en ces termes : « en plus des promesses de vie décente, l'argument communautaire a été le plus convaincant pour mobiliser certains jeunes du Sahel ». <sup>167</sup> Le premier acte terroriste a été l'enlèvement du docteur autrichien Kenneth Elliott le 15 janvier 2016 à Djibo. Puis l'attaque de l'Avenue Kwamé N'krumah le même jour aux environs de 19h.

La stratégie des groupes armés terroristes (GAT) a été par la suite des attaques ciblées contre des positions des forces de défense et de sécurité : une sorte de discrimination de cibles avec pour message à destination des populations civiles, qui semblaient ne rien avoir à craindre. Avec cette stratégie, certaines populations civiles ont préféré collaborer avec les GAT en leur fournissant des renseignements pour espérer continuer être à l'abri des attaques terroristes.

<sup>165</sup> Sur les émeutes à Djibo : entretien avec les émeutiers et l'Émir de Djibo dans le cadre d'une mission de reportage sur les violentes manifestations d'août 2014

<sup>166</sup> Sur le rapport Liptako-Gourma et Azawad : colloque international sur la sécurité, organisé par le Centre d'études stratégiques en défense et sécurité (CESDS) du 5 au 7 septembre 2017 à Ouagadougou sous le thème : « Perspectives sécuritaires dans la bande sahélo-saharienne : quelles stratégies efficaces et transformatives ? » (Communication de l'islamologue Tariq Ramadan sur le terrorisme au Sahel)

<sup>167</sup> Entretien avec le directeur de la radio *La Voix du Soum* à l'occasion de la caravane de presse de soutien aux FDS en février 2019.

Après avoir obtenu le départ des forces défenses et de sécurité de leurs positions, les GAT ont retourné leurs armes contre les civils : de manière ciblée dans un premier temps, puis avec des tueries de masse telle que l'attaque de Solhan le 5 juin 2021, qui a fait plus de 160 morts et qui reste tristement gravée dans les mémoires comme une des plus sanglantes. Pour attiser les tensions communautaires comme à Yirgou, les GAT ont procédé à des attaques ciblées. Ces violences ont fait plus de 200 morts et ont permis aux GAT de régner en maître sur toutes ces régions, en se livrant à des actes de souveraineté comme la levée d'impôts et en développant une industrie criminelle.

### **L'industrie criminelle : mines et pétrole au service du terrorisme**

À l'Est du pays, région frontalière avec le Niger dans la zone de Kantchiari et avec le Benin dans la zone de la Tapoa, c'est « l'industrie criminelle » qui a permis aux GAT d'avoir le contrôle du territoire.

Ahmed est un ouvrier d'un chantier de bitumage de route à Bilanga, localité de l'Est. Il évoque une situation confuse dans la province. « Une fois nous avons reçu la visite de deux groupes armés différents. Le premier groupe, dans les accoutrements des terroristes, est venu dire que nous pouvons travailler à condition de ne pas fumer ni boire. Le second groupe nous a sommés d'arrêter le chantier sous peine de représailles. »<sup>168</sup> Qui sont ces groupes qui se partagent le territoire de l'Est ? Nous avons rencontré un militaire qui est revenu du front Est. Il a bien voulu sous anonymat nous donner quelques explications. « Nous faisons face à plusieurs GAT. Mais il y a une entente entre ces GAT et des groupes criminels qui sévissaient déjà dans la localité ». Plusieurs sources parlent d'arrangement entre les GAT et les groupes criminels autour d'intérêts économiques partagés et du contrôle des territoires. La région de l'Est vaste et boisée est devenue no man's land où se passent des transactions d'armes et de stupéfiants selon une source sécuritaire. Surtout, le parc W est désormais un repaire des GAT.<sup>169</sup>

L'objectif pour les GAT est bien de mettre la main sur certaines ressources pour le financement des activités terroristes. Cela passe par la création de couloirs pour les trafiquants de tous ordres combinés à la dispersion des forces de défense et de sécurité afin de réduire leur capacité d'action au Sahel et au Nord. Ils tentent ensuite de prendre le contrôle des sites miniers à travers des attaques contre des convois des personnels ou directement contre les installations minières. À l'Est, un convoi de la compagnie minière SEMAFO Boungou SA qui emploie environ 300 personnes est pris pour cible par un GAT le

<sup>168</sup> Témoignage de Hamed Ouédraogo : entretien sur le terrain avec l'intéressé.

<sup>169</sup> Sur l'insécurité à l'Est : rapport de plusieurs missions de reportage à Kantchiari, Diapaga, Namounou, Tambaga, Tansarga et Yirini.

6 novembre 2019, à 40 km du site minier sur la route Ouragou-Boungou. Le bilan est un des plus lourds à cette période : 37 morts et 60 blessés. Le 29 octobre 2021, c'est un convoi de la compagnie minière IAMGOLD/Essakane qui est attaqué par des GAT dans le village de Alkoma à 15km du site.

En réalité, l'attaque contre les sociétés minières est perçue par les autorités comme des actes visant à affaiblir économiquement l'État. En effet, sur les 17 mines industrielles que compte le pays, 6 ont cessé leurs activités en 2022 du fait de la menace terroriste. Ce sont les mines de Youga située au Centre-Est, de Nietena et Ouaré exploitées par la société Avesoro ressources, celle de Taparko et de Bouroum de la société Nordgold. Sur la période allant de janvier à novembre 2022, la courbe de la production d'or dans le pays pique du nez, passant de 61,04 tonnes en 2021 à 52,279, soit une baisse de 14,4%. Certaines sources sécuritaires confient que les sociétés minières ont tenté des arrangements avec les GAT avant de renoncer par peur d'être poursuivies pour financement du terrorisme.

170

Ce sont surtout des sites d'exploitation artisanale de l'or que les GAT tirent leur manne financière. Les activités terroristes dans la Boucle du Mouhoun ont été considérablement facilitées par cette exploitation non sécurisée des sites d'orpaillage : là où drogue, prostitutions et autres criminalités domestiques sont monnaie courante. Cette région frontalière avec le Mali est le théâtre de plusieurs attaques meurtrières de GAT liées à Al-Qaïda. Le 27 février dernier, le gouvernement a procédé à la fermeture jusqu'à nouvel ordre de 43 sites d'orpaillage dans la Boucle du Mouhoun. Des raisons liées à l'insécurité ont été avancées. Le gouverneur de la région de la Boucle du Mouhoun, Babo Pierre Bassinga a été plus clair : « cela répond au besoin de limiter, voire réduire à néant le trafic des explosifs sur ces sites artisanaux qui sont très souvent détournés au profit des groupes armés terroristes. »<sup>171</sup> Selon l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS), en 2018 le pays comptait 800 sites d'orpaillages, dont 600 actifs qui employaient plus de 3 millions de personnes.<sup>172</sup>

La fermeture des sites d'orpaillage est un couteau à double tranchant qui peut servir indirectement la cause des GAT. En effet, l'arrêt des exploitations augmente les fournées de chômeurs avec des jeunes vulnérables que les GAT enrôlent plus facilement en

<sup>170</sup> Sur le compromis entre les orpailleurs et les terroristes : entretien sous le sceau de l'anonymat avec une source sécuritaire.

<sup>171</sup> Sur la déclaration du gouverneur de la Boucle du Mouhoun : communiqué du gouverneur publié par le service d'information du gouvernement (SIG)

<sup>172</sup> Sur les statistiques de l'exploitation artisanale de l'or : Rapport 2018 l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS)

exploitant leur frustration et en leur proposant des alternatives économiques dans la criminalité.<sup>173</sup>

Enfin, en plus des ressources tirées de l'exploitation minière, les GAT détournent régulièrement les camions de marchandises dont notamment les citernes transportant du carburant qu'ils écoulent à vil prix. Par exemple, le mardi 14 juin 2022, 14 citernes transportant du carburant ont été détournées sur l'axe Kantchari Matiacoli à l'Est du Burkina.

Pour conclure, l'existence d'une relation intime entre frontières, parcs naturels, orpaillages de différente nature et activités terroristes apparaît clairement comme de très nombreuses interactions entre de multiples acteurs allant des entités qui recourent au terrorisme à des groupes criminels divers, sans oublier les autorités plus ou moins corrompues et les populations locales qui voient parfois avec satisfaction l'implantation des djihadistes dans un environnement moral et sécuritaire chaotique.

### *Burkina Faso, Région du Sahel : Guerre foncière dans la guerre terroriste, Gouvernance du foncier, identification des enjeux, des groupes concernés et des dynamiques à l'œuvre*

#### **Par Rodge Marie Consolatrice**

Créée le 2 juillet 2001, la région du Sahel s'étend sur une superficie de 35.350 kilomètres carrés et sa densité était de 31h/ km<sup>2</sup> en 2019. Sa population à cette époque était d'un peu moins de 1,1 million d'habitants. La région du sahel compte 4 provinces (le Soum, l'Oudalan, le Yagha et le Séno). La capitale de la région est Dori. Elle a des frontières internationales avec le Mali au Nord et au Nord-Est avec le Niger. Avec ces deux États, elle partage une frontière de 1500 km. La région est essentiellement à vocation pastorale. L'agriculture à travers des cultures vivrières et de rente occupe la deuxième place. Le potentiel des terres arables est estimé à 950.300 ha, soit 26% de la superficie totale de la région.<sup>174</sup>

Mais, la raréfaction des terres du fait du poids démographique et des aléas climatiques est fréquemment source de conflits fonciers, qui sont de plus en plus nombreux et violents.

<sup>173</sup> Du boom aurifère au service du financement du terrorisme et de moyen de recrutement de jeunes par les groupes terroristes : Rapport de l'ONG Crisis Group publié en novembre 2019

<sup>174</sup> Sur les statistiques géographiques, démographiques, pastorales et agricoles de la région du Sahel : Rapport de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), 2019.

Entre 2015 et 2016, on a enregistré au niveau national 695 conflits fonciers, qui sont particulièrement prégnants dans la région du Sahel. Entre 2009 et 2014, la direction générale des espaces et aménagements pastoraux y a en effet enregistré 316 conflits. Les causes des conflits entre autochtones, entre villages, entre autochtones et allochtones, entre les éleveurs et les agriculteurs, entre les populations et les agents forestiers ... sont souvent la conséquence du passage des troupeaux sur les terres cultivées, mais aussi d'une occupation anarchique des zones pastorales, des pistes à bétail, des abords des parcs de vaccination et des forages pastoraux. Les restrictions en termes d'accès à l'eau sont aussi source d'affrontements.

Il faut également souligner les causes institutionnelles, dont principalement, l'ignorance des maîtrises foncières et des prérogatives de gestion foncière des communautés autochtones sur les ressources de leurs terroirs, l'absence de règles locales consensuelles et validées relatives à l'accès à la terre et aux ressources naturelles, ainsi que la faible articulation entre une multitude d'instances locales de gestion alternative des conflits et les institutions judiciaires régionales et nationales. Enfin, l'espace sahélien est très sensible aux lourdes contraintes climatiques et biophysiques qui viennent compliquer les conflits fonciers.<sup>175</sup>

Tous ces problèmes sont malheureusement endémiques et la détérioration de l'environnement sécuritaire a largement complexifié la donne.

Aujourd'hui, la question de la gouvernance du foncier, qu'elle soit préventive ou résolutoire de conflits, s'est en effet fortement aggravée avec la multiplication des attaques terroristes dans le Sahel. De très nombreux éleveurs ont perdu leurs troupeaux volés par les terroristes. Ceux qui en disposent encore ont préféré immigrer vers d'autres régions pour échapper aux attaques terroristes.

Ces incidents constituent le reflet d'une activité illicite qui se développe avec l'insécurité. Les groupes armés et les djihadistes sont des acteurs centraux de l'économie lucrative du vol de bétail, exerçant en conséquence un contrôle important sur le marché dans certaines zones et exploitant les vulnérabilités existantes des communautés.<sup>176</sup>

Tout compte fait, cette situation se traduit, selon un rapport du secrétariat permanent de la commission nationale de secours d'urgence (CONASUR), par une détérioration

<sup>175</sup> Sur les conflits fonciers : entretien d'un technicien d'agriculture et consultation d'une étude de Konrad Adenauer Stiftung sur les conflits fonciers en milieu rural au Burkina Faso en mars 2018

<sup>176</sup> Programme d'Urgence pour le Sahel 2017-2020

dramatique de la situation humanitaire, qui dans la région du Sahel placerait d'ores et déjà près de 400.000 personnes en situation de danger absolu.<sup>177</sup>

En conclusion, l'instabilité foncière est ancienne et récurrente dans la région. La congruence de cette insécurité et de la violence actuelle réunit toutes les conditions de la poursuite et de l'amplification de l'embrasement de la région.

---

<sup>177</sup> Sur les déplacements forcés des populations (PDI) : Rapport du SP/CONASUR

# L'expertise stratégique en toute indépendance



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

[contact@iris-france.org](mailto:contact@iris-france.org)

[iris-france.org](http://iris-france.org)



L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'évènements.